

D/1966/0496/13



ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

ÉTUDES STATISTIQUES ET ÉCONOMÉTRIQUES

NUMÉRO 12

1966

**CROISSANCE ÉCONOMIQUE DES
PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES
1955-1963**

EN VENTE A

**L'INSTITUT NATIONAL
DE STATISTIQUE**

44, RUE DE LOUVAIN, BRUXELLES
AU PRIX DE 50 F LE NUMÉRO (COMPTE
CHÈQUE POSTAL : 828.26)

TABLE DES MATIÈRES

Croissance économique des provinces et des régions linguistiques (1)

Introduction	3
1. Évolution du produit intérieur des différentes provinces et régions linguistiques	4
2. Structure régionale des branches d'activité :	
Agriculture, élevage, sylviculture, pêche	7
Industrie extractive	9
Denrées alimentaires, boissons et tabac	10
Industrie textile	11
Vêtements et chaussures	12
Bois et meubles	13
Papier, impression, édition	14
Industrie chimique et activités connexes	14
Terre cuite, céramique, verre et ciment	15
Sidérurgie	16
Métaux non ferreux	17
Fabrications métalliques	17
Garages	18
Autres industries manufacturières	18
Industrie de la construction	18
Électricité, gaz et eau	19
Commerce	20
Services financiers et assurances	21
Immeubles d'habitation	21
Transports et communications	21
Services	22
3. Structure économique et évolution par province et par région linguistique :	
Anvers	23
Limbourg	23
Flandre orientale	24
Flandre occidentale	25
Hainaut	25
Liège	26
Luxembourg	27
Namur	27
Brabant	28
Région flamande	28
Région wallonne	29
Arrondissement de Bruxelles	29

TABLEAUX

I. Répartition par province et par région linguistique de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs, à prix courants, des différentes branches d'activité	30
II. Répartition par province et par région linguistique de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs des différentes branches d'activité. Estimations aux prix de 1953	40
III. Structure économique des provinces et des régions linguistiques sur base de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs à prix courants	50
IV. Structure et croissance économiques des provinces et des régions linguistiques sur base de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs, aux prix de 1953	63
V. Produit intérieur brut au coût des facteurs des provinces et des régions linguistiques	76
Critères de répartition, par province et par région linguistique, de la valeur ajoutée du Royaume	80

(1) Extrait du Bulletin de Statistique n° 3, 1966.

Croissance économique des provinces et des régions linguistiques de 1955 à 1963⁽¹⁾

VALEUR AJOUTÉE ET PRODUIT GLOBAL PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET PAR RÉGION.

Introduction.

La présente étude se rattache à un article paru dans le « Bulletin de Statistique », n° 4 de 1962 ainsi que dans le n° 3 des « Etudes statistiques et économétriques ». Elle a trait à la période 1955-1963. Pour les années 1955-1959, les séries de chiffres antérieures, et, notamment, celles relatives à la valeur ajoutée pour le Royaume, ont été corrigées compte tenu des derniers éléments de documentation disponibles. La présentation des résultats est suivie d'une description des critères de répartition utilisés actuellement.

La délimitation des provinces et des régions a été faite à partir de la division administrative du pays en vigueur au cours de la période sous revue. Il n'a pas été tenu compte de la nouvelle subdivision territoriale mise en vigueur le 1^{er} septembre 1963. Dans cette étude, on entend par « région flamande » les quatre provinces flamandes plus l'arrondissement de Louvain; par « région wallonne » les quatre provinces wallonnes plus l'arrondissement de Nivelles. L'arrondissement de Bruxelles est repris séparément.

Cette subdivision ne correspond pas entièrement à la délimitation juridique des régions linguistiques, puisque certaines communes d'une province flamande ou wallonne peuvent appartenir à l'autre régime linguistique, qu'une partie importante de l'arrondissement de Bruxelles est située dans la région flamande du pays et, enfin, que le territoire de langue allemande n'est pas isolé. Seules des raisons d'ordre pratique ont conduit à une telle définition des régions linguistiques.

L'importance des diverses branches d'activité est mesurée dans chaque région par la *valeur ajoutée*, c'est-à-dire par le montant que les facteurs de production utilisés dans les entreprises ajoutent à la valeur des biens et services con-

sommés. Cette valeur ajoutée correspond donc à la différence entre, d'une part, la valeur des biens et services produits et, d'autre part, la valeur des biens et services consommés au cours du processus de production et achetés à d'autres unités productrices. Elle correspond également à la somme des rémunérations accordées aux facteurs de production qui participent à l'activité de l'entreprise en question : salaires, appointements, loyers payés, bénéfices, etc... Signalons en outre, qu'il s'agit de la valeur ajoutée *brute au coût des facteurs* : *brute*, parce qu'elle couvre la dépréciation (amortissements); *au coût des facteurs*, parce que les impôts indirects (moins les subventions) n'y sont pas compris.

Pour chaque branche d'activité, l'I.N.S. a ventilé, selon certains critères, entre les provinces et les régions linguistiques, la valeur ajoutée à prix courants relative à l'ensemble du Royaume. Cette valeur ajoutée globale correspond à celle qui figure dans les comptes nationaux de 1953 à 1964 (cf. « Bulletin de Statistique », n° 7/8, 1965 et « Etudes statistiques et économétriques », n° 11). La somme des valeurs ajoutées dans une région déterminée par toutes les branches exerçant leur activité dans cette région constitue le *produit intérieur* de celle-ci. Ce produit concerne donc l'activité productrice exercée dans la région considérée, que les facteurs de production mis en œuvre — et notamment les travailleurs et les bailleurs de fonds — en soient originaires ou non. En conséquence, le produit intérieur correspond au revenu brut résultant de la production réalisée dans les limites d'une région bien déterminée mais non au revenu échéant aux habitants de cette région.

En interprétant certains résultats, il convient de ne pas perdre de vue que, lorsque la valeur ajoutée d'une province ou d'une région est minime, des modifications légères en valeur absolue peuvent provoquer d'importantes fluctuations des chiffres relatifs.

Afin de permettre au lecteur d'apprécier l'expansion économique des provinces et des régions

(1) Travail collectif du service de la comptabilité nationale. La rédaction définitive du texte a été assurée par M. F. Govaerts sous la direction de M. R. Dereymaeker.

linguistiques en termes quantitatifs, c'est-à-dire abstraction faite de l'évolution des prix, on a également présenté des résultats à prix constants (prix de 1953). La valeur ajoutée brute au coût des facteurs à prix constants (prix de 1953) est obtenue de la façon suivante. On calcule tout d'abord pour le Royaume la valeur ajoutée au coût des facteurs à prix constants en multipliant la valeur ajoutée au coût des facteurs de l'année 1953 par l'indice de quantité (par rapport à 1953) de la valeur ajoutée aux prix du marché. Cet indice est fourni par les comptes nationaux. En divisant la valeur ajoutée au coût des facteurs à prix courants par la valeur ajoutée au coût des facteurs à prix constants dont il vient d'être question, on obtient l'indice des prix de la valeur ajoutée au coût des facteurs pour le Royaume. On établit ensuite la valeur ajoutée au coût des facteurs, à prix constants, relative à chaque région en divisant par cet indice des prix la valeur ajoutée au coût des facteurs exprimée à prix courants. Pour une branche ou un sous-secteur déterminé, on utilise donc pour chaque région un même indice des prix, à savoir, celui du Royaume, c'est-à-dire que l'on ne prend pas en considération les différences régionales dans les prix d'un même produit ou d'un groupe de produits.

La méthode de calcul à prix constants, telle qu'on vient de la décrire, a été appliquée à toutes les branches, à l'exception de l'agriculture et de la distribution de produits pétroliers. Pour le premier de ces secteurs, le calcul a été fait de la même façon que le calcul à prix courants, c'est-à-dire en scindant la valeur de la production à prix constants en ses composantes et en la répartissant entre les régions, selon les critères déjà appliqués lors des calculs à prix cou-

rants. En ce qui concerne la distribution des produits pétroliers, les estimations faites lors de l'établissement des comptes nationaux fournissent la valeur ajoutée au coût des facteurs à prix constants pour le Royaume. Celle-ci est ventilée par régions selon la méthode utilisée pour le calcul à prix courants.

C'est en se basant sur la valeur ajoutée à prix constants que l'on a calculé les pourcentages de croissance par rapport à l'année précédente ainsi que les pourcentages moyens de croissance pour la période 1955-1963. Cette méthode qui consiste à exprimer chaque fois la croissance par rapport à la période précédente (indices en chaîne) et à en synthétiser les résultats sous la forme d'une simple moyenne arithmétique, soulève certaines objections de principe, surtout lorsque les fluctuations s'avèrent importantes. Ce mode de calcul est tel qu'un accroissement exerce toujours une influence plus grande qu'une baisse. En effet, dans une série composée d'augmentations et de baisses successives, un pourcentage d'accroissement s'exprime par rapport à un nombre qui est inférieur au nombre par rapport auquel on exprime le pourcentage relatif à la baisse suivante, ce qui entraîne une surestimation du premier pourcentage et une sous-estimation du second. La moyenne arithmétique de ces pourcentages est trop fortement influencée par le terme le plus grand, soit donc par le taux d'accroissement positif. La moyenne des pourcentages de croissance présente toutefois le double avantage de pouvoir être calculée aisément et de porter sur l'ensemble des données. Aussi peut-on dire que les inconvénients signalés disparaissent en grande partie lorsque les fluctuations ne sont pas trop importantes et que la moyenne est calculée sur plusieurs années.

1. — ÉVOLUTION DU PRODUIT INTÉRIEUR DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES DU ROYAUME (cfr. tableau V).

Le Brabant est la province dont le produit intérieur est le plus élevé : 172 milliards de F à prix courants en 1963, soit 28 % du total. Les 143 milliards attribuables à l'arrondissement de Bruxelles excèdent déjà le produit enregistré par n'importe quelle autre province. De plus, la part relative de Bruxelles n'a cessé de croître au cours du temps. La province d'Anvers occupe la deuxième place du classement avec 105 milliards de F et une part relative de l'ordre de 17 %. Viennent ensuite les provinces de Hainaut et de Liège (avec respectivement 73 et 72 milliards

de F, soit environ 12 % chacune), la Flandre orientale (69 milliards et 11 %), la Flandre occidentale (66 milliards, soit un peu moins de 11 %), le Limbourg (27 milliards, soit un peu plus de 4 %), Namur (22 milliards ou un peu moins de 4 %) et enfin le Luxembourg (11 milliards ou moins de 2 %).

Ce classement n'a subi aucune modification au cours de la période sous revue. Toutefois, depuis 1960, Liège se trouve quasiment au même niveau que le Hainaut et l'avance que la Flandre

orientale possédait par rapport à la Flandre occidentale est devenue très faible. Outre l'arrondissement de Bruxelles déjà cité, les provinces d'Anvers et de Flandre occidentale ont vu augmenter l'importance relative de leur produit intérieur au cours de la période considérée. Par contre, les quatre provinces wallonnes enregistrent une baisse; celle-ci est particulièrement marquée pour le Hainaut dont la contribution au produit intérieur national est tombée de 14 % en 1955 à 12 % en 1963. Enfin, la part relative du Limbourg reste pratiquement constante.

La contribution de la Wallonie au produit intérieur global qui était de 34,2 % en 1955 ne représente plus que 30,7 % en 1963. De 1955 à 1957, cette part relative est restée assez stable puis elle a connu une brusque chute en 1958 et a continué à décroître depuis mais à un rythme moins accéléré cependant.

On observe par contre un accroissement dans la région flamande du pays et à Bruxelles. Ces deux régions voient leur part respective passer de 44,2 à 46,1 % et de 21,6 à 23,2 %. C'est donc dans l'arrondissement de Bruxelles que le gain relatif est le plus important.

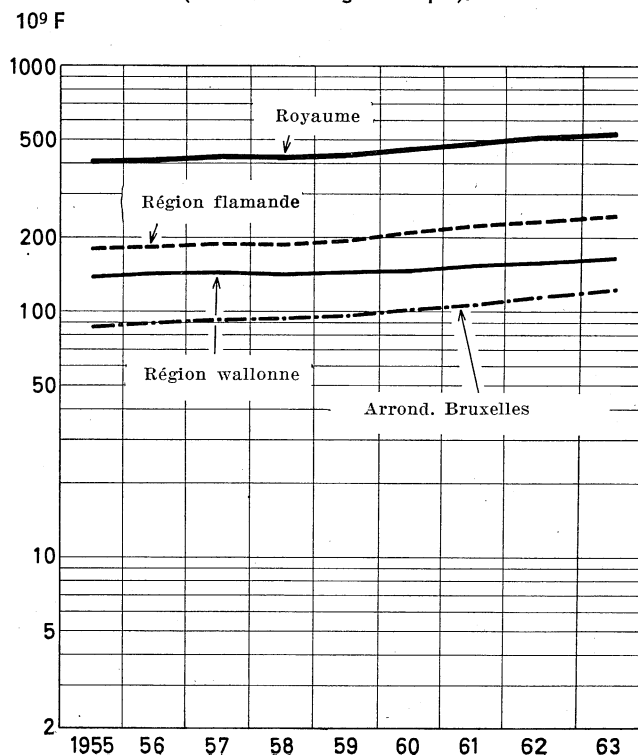
Pendant la période sous revue, l'expansion économique, mesurée par le produit brut au coût des facteurs à prix constants, s'avère être la plus forte en Flandre occidentale où l'on enregistre un taux moyen d'accroissement de 4,7 % contre 3,5 % pour le Royaume. La province d'Anvers vient en deuxième position (4,4 %), suivie par le Brabant (4,1 %) et la Flandre orientale (3,5 %). Toutes les provinces wallonnes enregistrent une croissance moyenne inférieure à celle du Royaume; la situation la plus défavorable est celle du Hainaut, avec une expansion moyenne de l'ordre de 1,7 %. De toutes les provinces flamandes, le Limbourg seul accuse une expansion moyenne inférieure à celle du Royaume. Au niveau des régions linguistiques considérées, l'arrondissement de Bruxelles enregistre la plus forte croissance (4,3 %), immédiatement suivi par la région flamande (4,0 %). En Wallonie, par contre, on note seulement un accroissement moyen de l'ordre de 2,2 %.

La récession de 1958 a été ressentie par toutes les régions, à l'exception du Brabant et de l'arrondissement de Bruxelles. Ce sont toutefois les provinces charbonnières du Hainaut et du Limbourg qui ont accusé le recul le plus marquant. Le redressement observé en 1959 a été suivi d'une période ininterrompue de haute conjoncture dont les sommets se situent en 1960 pour la région flamande, en 1961 et 1963 pour

la région wallonne et en 1960 et 1962 pour Bruxelles. Il faut noter d'ailleurs que les pourcentages d'accroissement annuels enregistrés depuis 1959 se situent presque partout à un niveau sensiblement plus élevé que par le passé. Le graphique 1 donne l'évolution du produit intérieur brut à prix constants des régions linguistiques et du Royaume.

En dépit de la forte expansion observée dans la région flamande, le produit brut par habitant y est toujours inférieur à celui de la Wallonie et a fortiori à celui de Bruxelles. Si l'on exprime le produit par habitant des diverses régions en % du produit par habitant dans l'ensemble du Royaume, on note pour la région flamande des indices croissants mais toujours inférieurs à 100. La Wallonie s'est maintenue à un niveau légèrement supérieur à 100 jusqu'en 1957 pour tomber en-dessous de ce chiffre en 1958 et s'en écarter progressivement depuis. A Bruxelles, le produit par habitant dépasse la moyenne du Royaume de 41 % environ en 1955 et de 47,5 % en 1963. La concentration économique continue donc à

Graphique 1. — PRODUIT INTÉRIEUR BRUT, AU COÛT DES FACTEURS À PRIX CONSTANTS, DES RÉGIONS LINGUISTIQUES ET DU ROYAUME (échelle semi-logarithmique).



être axée sur Bruxelles. L'avantage que la Wallonie possède encore par rapport à la région flamande s'amenuise au fil des ans sans que la région flamande puisse cependant réduire son retard vis-à-vis de Bruxelles. L'écart séparant la Wallonie de Bruxelles va par ailleurs en s'accroissant. Sur le plan provincial, une seule province flamande — Anvers — et une seule province wallonne — Liège — dépassent le niveau 100. Le Limbourg et le Luxembourg enregistrent les rapports les plus défavorables, rapports que vont d'ailleurs en se détériorant progressivement.

Le produit par habitant, c'est-à-dire le quotient obtenu en divisant le produit créé dans une région déterminée par le nombre de personnes qui y résident, donne, à certains égards, une image inexacte de la réalité. En effet, par suite des importants mouvements de « navette » d'une région vers une autre, principalement vers Bruxelles, le produit par habitant constitue un mauvais indicateur du niveau moyen des revenus. Il est influencé non seulement par le niveau des revenus de la région, mais aussi par les possibilités d'emploi qui y existent eu égard à sa population. En admettant que, dans une région donnée, cette population trouve sur place des emplois en nombre suffisant et que la dispersion du niveau moyen des revenus régionaux soit faible, le rapport entre les produits par habitant de la région et de l'ensemble du Royaume, devrait se situer à peu près partout à l'indice 100. Si, dans la région flamande, la proportion est sensiblement inférieure à 100, cela tient au fait que beaucoup d'habitants de cette région travaillent au-dehors. Le chiffre élevé enregistré pour Bruxelles révèle par contre que cet arrondissement attire de nombreux migrants alternants (1) venant d'autres régions. Vu sous cet angle, le produit par habitant présente des différences significatives d'une région à l'autre.

Pour se faire une meilleure idée du niveau moyen des revenus bruts et pour éliminer la distorsion résultant des mouvements de va-et-vient, on a calculé le produit intérieur de 1961 par personne ayant contribué à sa formation, c'est-à-dire le produit moyen par personne active. La main-d'œuvre a été classée, à cet effet, d'après la région où elle travaille et non plus d'après celle où elle réside. Ce calcul a été effectué pour 1961 seulement puisque la répartition des per-

sonnes actives d'après le lieu de travail est connue seulement à l'occasion du recensement de la population. La population active retenue ne comprend ni les chômeurs, ni les miliciens, ni les ouvriers frontaliers étrangers travaillant en Belgique. Enfin, les quelques personnes actives dont le lieu de travail n'est pas connu ont été ajoutées à la population active de la région où elles habitent.

Le tableau présenté ci-dessous donne, pour l'année 1961, la répartition proportionnelle de la population totale, de la population active classée successivement selon le lieu de résidence et le lieu de travail, ainsi que le produit brut par habitant et par personne active classée d'après le lieu de travail. Il ressort de ces chiffres que le pourcentage de la population active résidant en région flamande correspond au pourcentage des habitants. Dans la région wallonne, par contre, on observe un nombre moins élevé de personnes actives par rapport à la population totale et dans l'arrondissement de Bruxelles un nombre plus élevé. Les personnes actives travaillant dans la région flamande sont moins nombreuses que celles qui y résident. Il en va de même en Wallonie, mais dans une moindre mesure. Ces données révèlent donc l'existence d'un mouvement de migrations alternantes en direction de Bruxelles. Il convient de remarquer que l'importance de ce mouvement peut dépasser la simple différence constatée entre la population active habitant une région et la population qui y travaille; cette dernière ne tient compte en effet que des déplacements nets, alors qu'il peut exister une compensation préalable entre les travailleurs d'une région exerçant leur activité professionnelle ailleurs et les travailleurs venant d'ailleurs occupés dans la région considérée.

On ne s'étonnera pas de ce que le pourcentage de la population active travaillant à Bruxelles soit exceptionnellement élevé et dépasse de 40 % environ le pourcentage des habitants. La position privilégiée de l'arrondissement de Bruxelles du point de vue produit intérieur par habitant est fortement atténuée lorsqu'on calcule le produit par personne active compte tenu du lieu de travail. Dans la région wallonne, ce produit se situe 2 % plus bas que le niveau enregistré pour l'arrondissement de Bruxelles. Dans la région flamande il est inférieur d'environ 6 % au produit de la Wallonie et de plus de 8 % à celui de Bruxelles. Dans une seule province wallonne, le Luxembourg, on enregistre un produit par personne active inférieur au chiffre calculé pour l'ensemble du Royaume et dans une seule province flamande, Anvers, on observe un produit supérieur.

(1) Le terme « migrant alternant » désigne un travailleur qui exerce sa profession en dehors de sa commune de résidence. Il est l'équivalent du terme « navetteur ».

Tableau 1. — RÉPARTITION EN POUR-CENT DE LA POPULATION TOTALE ET DE LA POPULATION ACTIVE — PRODUIT INTÉRIEUR PAR HABITANT ET PAR PERSONNE ACTIVE CLASSÉE D'APRÈS LE LIEU DE TRAVAIL — ANNÉE 1961.

	Habitants au 31.12.1961 %	Population active au 31.12.1961		Produit intérieur brut à prix courants en 1961			
		D'après la résidence %	D'après le lieu de travail %	Par habitant		Par personne active d'après le lieu de travail	
				Chiffres absolus en 10 ⁸ F	Indices par rapport à la moyenne du Royaume	Chiffres absolus en 10 ⁸ F	Indices par rapport à la moyenne du Royaume
Anvers	15,7	15,8	16,0	62,4	107,0	171,0	104,9
Brabant	21,7	23,2	26,5	74,0	126,9	168,8	103,6
Flandre occidentale	11,6	11,7	10,8	52,0	89,2	156,1	95,8
Flandre orientale	13,8	14,6	12,8	47,2	81,0	143,2	87,9
Hainaut	13,6	12,5	12,2	52,6	90,2	164,4	100,9
Liège	10,9	11,0	11,5	64,5	110,6	171,5	105,2
Limbourg	6,3	5,4	4,9	40,2	69,0	144,4	88,6
Luxembourg	2,4	2,1	1,8	44,4	76,2	157,4	96,6
Namur	4,0	3,7	3,5	52,5	90,1	170,7	104,7
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	58,3	100,0	163,0	100,0
Région flamande	51,2	51,3	47,4	52,0	89,2	156,9	96,3
Région wallonne	33,1	31,4	30,9	55,7	95,5	167,0	102,5
Arr. de Bruxelles	15,7	17,3	21,7	84,6	145,1	170,6	104,7

2. — STRUCTURE RÉGIONALE DES BRANCHES D'ACTIVITÉ (cf. tableau I et II).

Agriculture, élevage, sylviculture, pêche.

Au cours de la période considérée, la Flandre occidentale est la province qui a apporté la contribution la plus importante à la formation de la valeur ajoutée de l'agriculture; l'apport de cette province représente, en effet, de 17 à 19 % du total. La Flandre orientale occupe la deuxième place et le Brabant la troisième, avec respectivement 15 à 16 % et 13 %. La province de Liège suit de très près le Brabant et c'est une avance minime seulement, en prix courants du moins, qui assure à celui-ci la troisième place. Dans la région wallonne, la province du Hainaut vient en seconde position avec 10 à 11 %. La part de chacune des autres provinces est inférieure à 10 %.

En 1963, le produit de la branche considérée a trouvé son origine dans la région flamande à concurrence de 55 %, en Wallonie pour près de 40 % et pour 5 % seulement dans l'arrondissement de Bruxelles.

Il y a lieu d'observer que la répartition de la valeur ajoutée entre les diverses régions ne correspond pas à la répartition de la superficie

cultivée, comme le montre le tableau ci-après, établi pour l'année 1963. Pour les autres années, la situation est à peu près identique.

La contribution de la Flandre occidentale à la valeur ajoutée est de 19 % bien que 15 % seulement de la superficie cultivée se trouvent dans cette province. A cet égard, la Flandre orientale vient en tête avec 16 % de la valeur ajoutée et moins de 12 % de la superficie. La province d'Anvers, elle aussi, se classe avantageusement, puisque sa part s'élève à 7 % en superficie, et à 9 % en valeur ajoutée. La part des provinces de Brabant, de Liège et de Limbourg dans la valeur ajoutée correspond approximativement au pourcentage de superficie cultivée. Les chiffres des autres provinces sont moins favorables.

Les écarts entre les pourcentages de valeur ajoutée et de superficie cultivée résultent d'une exploitation plus intensive et d'une production animale, et horticole plus importante dans la région flamande. Il va de soi que les propriétés du sol exercent également une influence. En ce qui concerne les composantes de la production.

Tableau 2. — RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE ET RÉPARTITION DE LA PRODUCTION ENREGISTRÉE EN 1963 DANS L'AGRICULTURE, L'HORTICULTURE ET L'ÉLEVAGE.

PROVINCES ET REGIONS LINGUISTIQUES	Répartition de la valeur ajoutée		Répartition de la superficie cultivée (en %)	Répartition de la valeur de la production agricole non compris l'horticulture (en %)	Répartition de la valeur de la production horticole (en %)	Répartition de la valeur de la production animale (en %)
	de l'ensemble du secteur (en %)	de l'agriculture, de l'horticulture, de l'élevage, non compris la sylviculture et la pêche (en %)				
Anvers	9,4	9,7	7,1	3,7	14,0	10,0
Brabant	12,7	13,1	11,7	16,0	24,0	8,9
Flandre occidentale	19,4	19,2	14,9	21,4	12,4	20,6
Flandre orientale	16,1	16,9	11,6	13,8	22,0	16,1
Hainaut	10,4	10,6	14,9	18,2	5,9	10,0
Liège	11,9	11,9	12,4	8,9	8,6	13,7
Limbourg	6,3	6,4	6,3	5,3	5,7	7,0
Luxembourg	6,4	5,2	9,6	3,8	1,0	7,0
Namur	7,4	7,0	11,5	8,9	6,4	6,7
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	55,5	56,6	43,7	48,7	62,2	57,0
Région wallonne	39,5	38,2	52,8	47,8	24,4	40,0
Arr. de Bruxelles	5,0	5,2	3,5	3,5	13,4	3,0
% de la production globale non compris la sylviculture et la pêche	—	—	—	17,5	19,7	62,8

animale, les différences régionales sont sensibles. Comme il ressort du tableau reproduit ci-après, la Wallonie fournit plus de 50 % du bétail bovin d'abattage et de la production lai-

tière, mais c'est en région flamande et particulièrement en Flandre occidentale et en Flandre orientale que la production de porcs, de poules et d'œufs est prédominante.

Tableau 3. — RÉPARTITION DE LA VALEUR DÉPART-FERME DE LA PRODUCTION ANIMALE EN 1963 (en %).

	Production ou exportation de viande					Poules à bouillir et œufs	Produits laitiers	Moutons et laine	Variations du cheptel	Production animale totale
	Bovidés	Porcs	Poulets à rôtir	Chevaux	Lapins					
Anvers	8,3	6,6	23,9	11,1	5,3	14,0	10,0	4,4	10,0	10,0
Brabant	8,9	8,3	9,3	14,9	10,0	8,7	9,0	13,3	8,9	8,9
Flandre occidentale	15,5	31,4	27,0	19,7	23,5	30,1	13,2	11,5	20,6	20,6
Flandre orientale	13,0	21,0	17,3	21,8	19,7	19,9	13,8	16,6	16,1	16,1
Hainaut	13,7	4,9	4,5	12,8	15,6	7,0	12,6	20,3	10,0	10,0
Liège	15,1	12,8	3,5	3,9	6,8	5,8	17,7	9,4	13,7	13,7
Limbourg	5,5	8,6	11,5	7,2	9,7	8,7	5,9	7,0	7,0	7,0
Luxembourg	10,3	3,5	1,1	4,7	5,1	2,6	9,1	5,8	7,0	7,0
Namur	9,7	2,9	1,9	3,9	4,3	3,2	8,7	11,7	6,7	6,7
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	45,3	70,9	83,4	65,7	63,0	76,6	46,2	42,7	57,0	57,0
Région wallonne	51,6	26,9	12,6	28,9	32,9	20,3	50,7	51,1	40,0	40,0
Arrondissement de Bruxelles .	3,1	2,2	4,0	5,4	4,1	3,1	3,1	6,2	3,0	3,0
% de chaque groupe par rapport au total de la production animale	28,6	23,2	6,0	1,0	0,7	10,9	34,9	0,3	5,6	100,0

Du point de vue de la croissance économique, Anvers connaît l'expansion la plus forte avec un accroissement moyen de 3,9 %. Cette province est suivie par la Flandre occidentale avec 3,5 % et par la Flandre orientale avec 2,8 %. Le Brabant, où l'on n'enregistre qu'un accroissement moyen de 0,7 %, a le moins progressé. Pour la région flamande, l'accroissement moyen s'élève à 2,9 % contre 1,5 % seulement en Wallonie. En 1956, 1959, 1962 et 1963, la valeur ajoutée à prix constants diminue dans toutes les provinces, excepté dans le Luxembourg en 1959 et à Anvers et Namur et 1963. Ces baisses sont dues surtout à des facteurs climatologiques : hivers rigoureux en 1956 et en 1962-1963 et été exceptionnellement sec en 1959. L'évolution inverse constatée dans le Luxembourg en 1959 est due au fait que la sylviculture y est relativement importante. Les reculs les plus sensibles sont enregistrés dans le Brabant et le Hainaut en 1956 et en 1959, dans le Brabant et à Liège en 1962 et à Liège et dans le Limbourg en 1963. La régression des années 1956, 1962 et 1963 est plus accusée dans la région wallonne que dans la région flamande; en 1959, par contre, elle

l'est moins en Wallonie qu'en Flandre. Il est curieux de constater, qu'en 1959, la valeur ajoutée à prix courants a augmenté dans toutes les régions bien qu'elle ait baissé en prix constants, c'est-à-dire en quantité. La diminution des quantités est donc allée de pair avec une hausse importante des prix.

Industrie extractive.

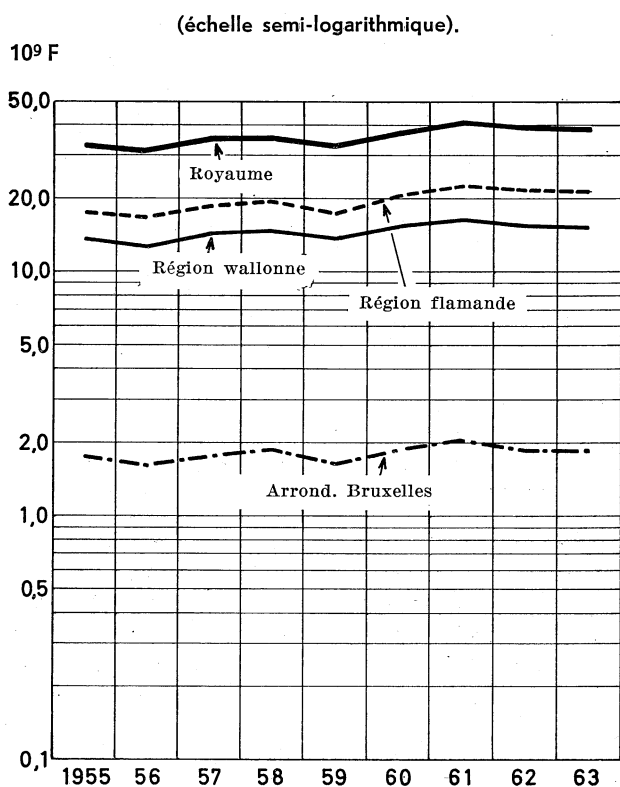
L'industrie extractive est surtout concentrée dans le Hainaut, le Limbourg et la province de Liège. Si l'on ajoute encore la province de Namur aux trois précédents, il ne reste plus à attribuer aux cinq provinces restantes qu'une fraction minime de la valeur ajoutée, soit 2 à 3 %.

La part du Hainaut, qui était de l'ordre de 49 % en 1955, est tombée à moins de 40 % en 1963, tandis que celle du Limbourg est montée de 29 à 34 %. Les parts relatives des provinces de Liège et de Namur ont, elles aussi, augmenté mais plus légèrement. Cette évolution au niveau des provinces, se reflète évidemment dans la situation des régions linguistiques : l'augmentation observée pour le Limbourg se retrouve dans les chiffres relatifs à la région flamande; le déclin qui affecte le Hainaut, quelque peu atténué par la légère hausse observée dans les provinces de Liège et de Namur, réduit la part de la Wallonie qui passe de 71 % en 1955 à 65 % en 1963.

L'industrie extractive considérée ici couvre, d'une part, les houillères et, d'autre part, les autres industries extractives (principalement les carrières). On n'ignore pas que ce sont principalement les houillères qui ont connu une évolution défavorable au cours des dernières années. Rien d'étonnant, dès lors, que leur importance relative par rapport à l'ensemble du secteur ait fléchi de 90 % en 1955 à environ 80 % en 1962; ceci signifie que la part relative des autres industries extractives a doublé. Celles-ci sont fortement concentrées dans la région wallonne. C'est grâce à cette situation que l'importance relative de la Wallonie dans l'ensemble des industries extractives n'a pas diminué davantage.

Afin de donner une image exacte de la croissance de l'industrie extractive dans les différentes provinces, il est préférable, eu égard au caractère exceptionnel de l'industrie houillère belge, d'analyser les deux sous-secteurs séparément. Exception faite pour les années 1961 et 1963, la valeur ajoutée brute, à prix constants, des houillères ne cesse de baisser dans le Hainaut. La province de Liège connaît une forte régression en 1958 et 1961, un recul moins prononcé en 1956 et 1959, une certaine reprise en 1960, 1962

Graphique 2. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS AUX PRIX DE 1953, DE LA BRANCHE « AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE »



et 1963. Pour l'ensemble des provinces wallonnes, la baisse est continue de 1955 à 1962; l'hiver rigoureux de 1963 explique la situation favorable observée au cours de cette année. La production de la province de Limbourg est en régression de 1955 à 1959, puis s'améliore à nouveau jusqu'en 1963. Ceci n'empêche pas que le pourcentage moyen d'accroissement soit négatif pour l'ensemble de la période.

Les autres industries extractives suivent approximativement la même évolution dans toutes les régions : expansion jusqu'en 1957, baisse en 1958, suivie d'une nouvelle expansion jusqu'en 1962.

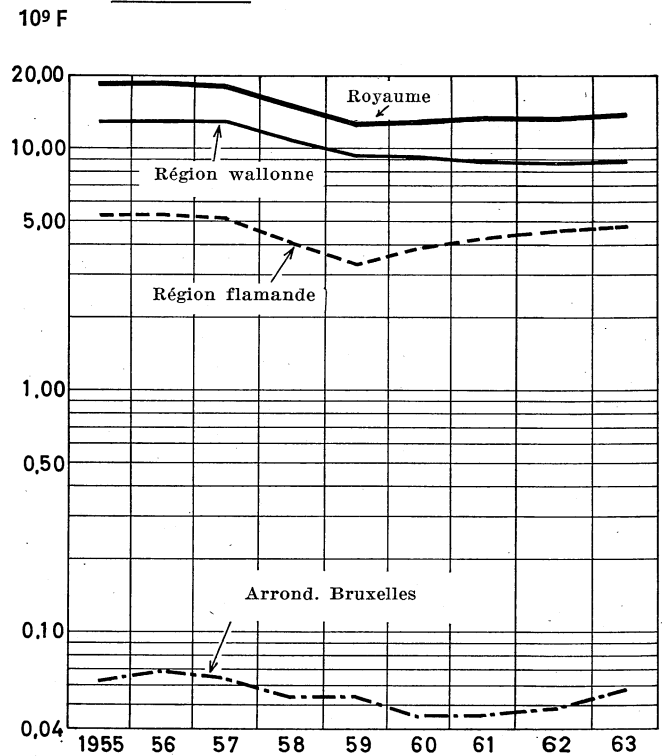
L'industrie extractive, dans son ensemble, accuse des pourcentages d'accroissement moyens négatifs dans les quatre provinces charbonnières. Le Hainaut, avec une régression moyenne annuelle de 5,7 %, est le plus touché; au cours de la dépression particulièrement accusée des années 1958 et 1959, on observe des baisses spectaculaires de 16 et 21 %. Les fermetures de charbonnages expliquent partiellement ce recul : en 1958, le Hainaut a fermé un certain nombre de mines qui, en 1957, fournissaient encore environ 1 million de tonnes, ce qui représentait à peu près 7 % de la production totale du Hainaut; en 1959, les fermetures entraînaient une baisse de production de l'ordre de 1,8 million, soit 14 % de la quantité totale de charbon extraite en 1958 dans le Hainaut. La baisse de la production s'explique également, et même pour plus de 50 % en 1958, par l'introduction du système de la réduction « volontaire » du nombre de journées de travail.

La province de Liège a également connu une forte régression : 2,4 % par an en moyenne. Ce pourcentage se situe néanmoins en dessous de la moyenne (3,3 %) du Royaume. En 1958, la baisse observée à Liège atteint presque 17 %. Les mines fermées au cours de 1958 représentaient, l'année précédente, l'équivalent de 7 % de la production totale de cette province. Les fermetures réalisées en 1959 affectaient 4 % environ de la capacité de production.

Il est à remarquer que la régression intervenue au cours de l'année 1958 dans le Limbourg — 19 % par rapport à l'année précédente — est plus importante que celle observée dans le Hainaut et à Liège. En 1959, on observe une nouvelle et forte baisse de près de 18 %. Néanmoins, la moyenne annuelle du recul n'excède pas 0,9 %. Pendant la période considérée, aucune mine n'a été fermée dans cette province.

Dans la région flamande, l'accroissement observé après 1959 est uniformément positif alors que, exception faite pour 1963, la régression per-

Graphique 3. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS AUX PRIX DE 1953, DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE (échelle semi-logarithmique).



siste en Wallonie, à un rythme moins élevé cependant qu'en 1958 et 1959. En résumé, on peut donc dire que l'industrie extractive accuse une forte régression jusqu'en 1959, après quoi elle continue à rétrograder dans une moindre mesure en Wallonie, et amorce au contraire une nouvelle progression dans la région flamande.

Denrées alimentaires, boissons et tabac.

La province de Brabant détient, avec 29 %, la plus grande part de la valeur ajoutée de ce secteur. Il convient de signaler que l'arrondissement de Louvain y contribue largement, puisqu'il fournit approximativement 9 % de la valeur ajoutée du Royaume, soit le tiers environ de celle de la province de Brabant prise dans son ensemble.

La province d'Anvers occupe la deuxième place avec 18 à 19 % suivie de la Flandre orientale qui représente environ 14 %. Viennent ensuite la Flandre occidentale, la province de Liège et le Hainaut, avec environ 10 %. La part des trois autres provinces est minime.

L'industrie des denrées alimentaires est surtout concentrée dans la région flamande : 55 à

56 % pour 26 à 27 % en Wallonie et 18 % dans l'arrondissement de Bruxelles. Pour l'ensemble de la période, on a pu observer un lent accroissement de la part relative de la Flandre au détriment de la région wallonne, tandis que la contribution de l'arrondissement de Bruxelles reste à peu près constante. La régression en Wallonie frappe presque exclusivement le Hainaut et doit être attribuée en partie à l'évolution démographique défavorable de cette province. La perte (en termes relatifs) subie par le Hainaut est compensée par le progrès réalisé dans les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale et du Limbourg.

Les progressions les plus sensibles pour ce secteur se sont manifestées dans le Limbourg (3,7 %), en Flandre occidentale (2,8 %) et dans la province de Liège (2,7 %). La moyenne du Royaume est également dépassée dans les provinces d'Anvers (2,4 %), de Brabant (2,5 %) et dans l'arrondissement de Bruxelles (2,5 %). Le pourcentage moyen d'accroissement du Luxembourg (1,2 %) est le plus bas.

Malgré l'évolution favorable notée dans les trois provinces flamandes, l'accroissement moyen de la région ne dépasse que légèrement celui du Royaume (2,4 % contre 2,3 %). L'expansion

modeste de la Flandre orientale (1,8 %) explique ce phénomène. Le pourcentage d'accroissement le plus élevé a été enregistré en 1960 (4,9 %) et le plus bas en 1959 (0,3 %). En Wallonie, l'accroissement moyen n'atteint que 1,9 %, le maximum ayant été de 6,0 % en 1962 et le minimum de 0,2 % en 1961.

Industrie textile.

L'industrie textile est fortement concentrée en Flandre orientale et en Flandre occidentale, la première de ces provinces venant en tête avec près de 47 % de la valeur ajoutée en 1963. Si la part relative de la Flandre orientale diminue quelque peu au cours de la période considérée, par contre, celle de la Flandre occidentale passe de 25 à environ 32 %. La contribution de chacune des deux provinces précitées à la valeur ajoutée globale de la branche dépasse celle de l'ensemble de la région wallonne. Les deux Flandres mises à part, l'industrie textile présente encore un certain intérêt dans les provinces de Brabant et de Liège. La part relative de ces deux provinces a néanmoins diminué.

La situation par province fait ressortir l'influence prépondérante de la région flamande dans la valeur ajoutée de l'industrie textile : 75 % en 1955 et 80 % en 1963.

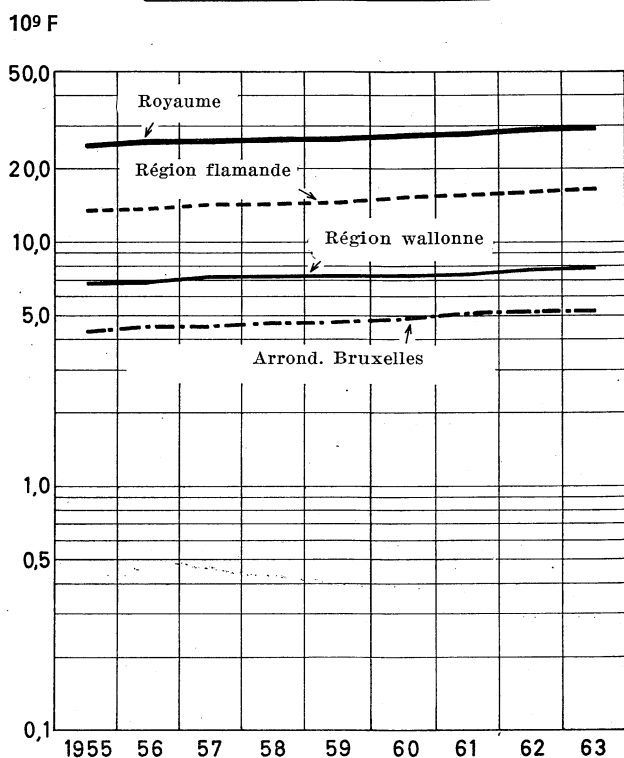
C'est en Flandre occidentale que cette branche d'activité a connu la plus forte expansion avec un taux d'accroissement moyen de 6,9 %, et en dépit du fait que l'importance absolue de l'industrie textile y était déjà considérable. La Flandre orientale, par contre, avec un accroissement de l'ordre de 2,5 %, se situe au-dessous de la moyenne (3,3 %) de l'ensemble du Royaume. Cette évolution s'explique surtout par la régression de l'industrie du tissage en 1957 et en 1958, et par la stagnation qui lui succéda, de sorte que le niveau de 1958 ne fût dépassé qu'en 1962.

Il n'y a pas lieu d'attacher une importance exagérée aux hauts pourcentages d'accroissement moyens du Hainaut (7,5 %) et d'Anvers (4,3 %), car l'industrie textile ne joue qu'un rôle tout à fait secondaire dans ces provinces.

Il faut noter, par ailleurs, que les provinces wallonnes et le Brabant connaissaient déjà la régression dès 1957. Malgré l'évolution moins favorable de l'industrie du tissage en Flandre orientale, le secteur textile progresse de 1956 à 1957 et ce, tant en Flandre orientale qu'en Flandre occidentale; cette situation se traduit par une légère hausse pour l'ensemble du Royaume. En 1958, la dépression est générale mais, dès 1959, la conjoncture s'améliore.

Pour ce qui est des principaux sous-secteurs de l'industrie textile, on observe, sauf en 1958, une évolution favorable en Flandre occidentale.

Graphique 4. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS AUX PRIX DE 1953, DE L'INDUSTRIE DES DENRÉES ALIMENTAIRES, DES BOISSONS ET DU TABAC.



Font exception à la règle : les secteurs constituant l'industrie textile non dénommés ailleurs (fabrication de fibres de lin et de fibres artificielles et synthétiques) qui sont en régression en 1957, 1958 et 1960 et qui n'atteignent plus jamais, au cours de la deuxième moitié de la période considérée, le niveau absolu enregistré en 1956 ou 1957. En Flandre orientale, on assiste à une évolution favorable de la situation dans les filatures de laine peignée, la bonneterie, l'achèvement et les secteurs de l'industrie textile non dénommés ailleurs; dans les filatures de coton, la forte régression de 1958 est suivie d'une reprise vigoureuse en 1959, mais, dès 1961, elles amorcent un nouveau mouvement de recul. Le progrès est moins accusé dans les filatures de laines cardées, les filatures de jute et l'industrie du tissage déjà mentionnée. Dans la région wallonne du pays, les filatures de laine peignée, la bonneterie et l'achèvement des produits textiles sont en expansion; les filatures de laine cardée et les filatures de coton, par contre, sont en recul. Bien que l'industrie du tissage progresse à partir de 1959, le niveau des premières années de la période considérée ne sera plus jamais atteint. Dans les secteurs de l'industrie textile non dénommés ailleurs, la régression des années 1957 et 1958 est suivie d'une période de stagnation dès 1959.

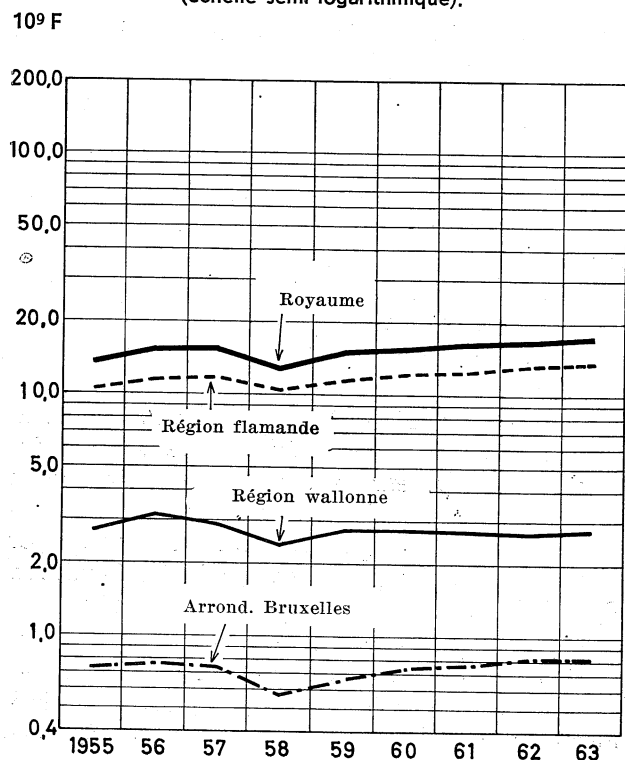
Vêtements et chaussures.

Dans l'ensemble, l'activité de ce secteur est fortement concentrée dans l'important centre de consommation qu'est Bruxelles. Suivent les Flandres orientale et occidentale, où une importante industrie de l'habillement et de la confection s'est jointe à l'industrie textile déjà existante. Le Hainaut avec Binche, centre de la confection, et le centre de consommation constitué par l'arrondissement d'Anvers sont également bien représentés. Il convient de remarquer que la part de l'arrondissement de Bruxelles a diminué au cours du temps et est passée de 35 % en 1955, à 29 % en 1963. La part du Hainaut est également tombée de 10 % à 8 %. Les deux Flandres, par contre, suivent une courbe ascendante : la Flandre orientale passe de près de 19 à 23 %, la Flandre occidentale d'environ 13 à presque 17 %. Le pourcentage d'Anvers reste inchangé et oscille autour de 12 %. En partant des données provinciales, on observe que la contribution de la région flamande passe de 47 % du total en 1955, à 57 % en 1963, alors que celle de la Wallonie tombe de 18 % à 14 %.

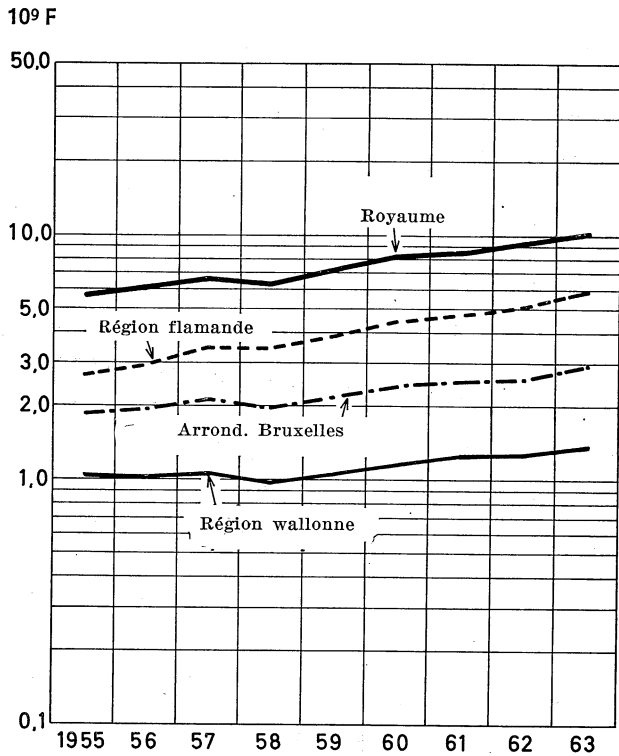
La branche considérée couvre les activités suivantes : vêtements et confection à concurrence de 75 % environ, chaussures, ganterie et maroquinerie à concurrence de 25 %. La répartition régionale des deux sous-secteurs correspond à peu de chose près à celle de l'ensemble. Pour l'industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie, le degré de concentration des deux Flandres dépasse néanmoins sensiblement celui de l'ensemble du secteur. Le rythme d'expansion pour l'ensemble du Royaume est, en moyenne, de 7,7 % par an. Cependant, les sous-secteurs ne suivent pas à cet égard une évolution parallèle : le rythme d'expansion élevé dans l'industrie du vêtement et de la confection — en 1963, la production a dépassé d'à peu près 85 % celle de 1955 — s'accompagne d'une croissance beaucoup plus lente du secteur artisanal de l'habillement (bien qu'il soit difficile de donner une évolution statistique précise pour ce genre d'activités). Dans l'industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie, l'expansion est plus lente que dans l'industrie du vêtement et de la confection (accroissement de 75 % par rapport à l'année 1955).

Il résulte de ce qui précède que l'expansion de la branche considérée s'est surtout manifestée dans les provinces flamandes. En effet, le rythme d'accroissement annuel moyen de la région flamande est de l'ordre de 10 % alors que pour Bruxelles et la région wallonne il n'atteint respectivement que 5 et 4 %. La Flandre occidentale et la Flandre orientale connaissent avec des pourcentages moyens de 11,9 et de 10,8 une pro-

Graphique 5. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS AUX PRIX DE 1953, DE L'INDUSTRIE TEXTILE (échelle semi-logarithmique).



Graphique 6. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS AUX PRIX DE 1953, DE LA BRANCHE « VÊTEMENTS ET CHAUSSURES » (échelle semi-logarithmique).



gression remarquable et ce, malgré le niveau absolu élevé déjà enregistré par ces provinces. On remarquera en passant que la régression de 1958 a simplement ralenti, mais non pas interrompu le rythme de croissance de la Flandre occidentale. Cette évolution divergente par rapport à l'autre centre important de la confection qu'est Bruxelles s'explique sans doute par la pénurie de main-d'œuvre féminine dans les grands centres. De nouvelles entreprises de confection ont été créées, de préférence, dans des régions éloignées des grands centres et disposant encore d'une réserve considérable de main-d'œuvre. A cet égard, ce sont surtout les régions fabriquant la matière servant de base à l'industrie de la confection, c'est-à-dire, le tissu, qui ont été choisies.

Bois et meubles.

Cette industrie englobe les scieries ainsi que l'industrie du meuble, y compris les activités connexes. Le deuxième sous-secteur est de loin le plus important, sa quote-part représentant, en 1963, plus de 90 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de la branche considérée.

L'industrie du bois et du meuble est essentiellement localisée dans des centres connus, ce qui

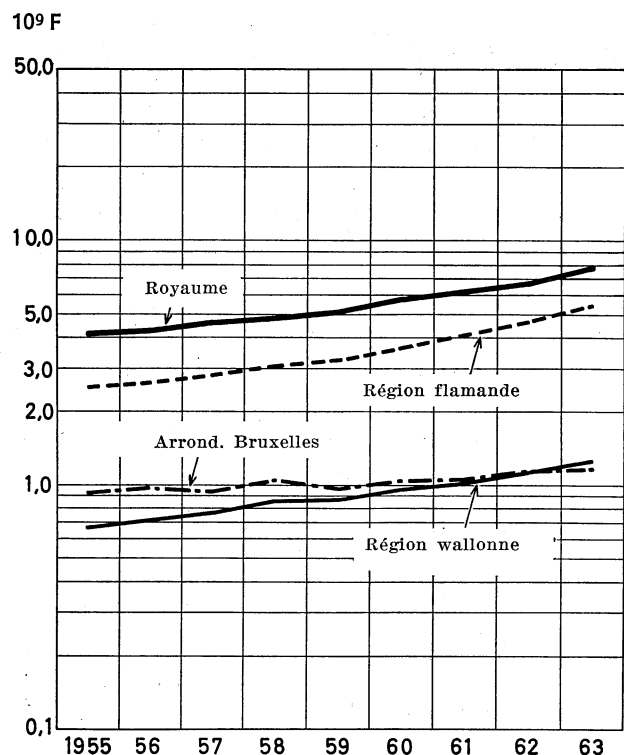
assure aux provinces, où ces centres sont situés, une part importante de la valeur ajoutée de la branche. La province d'Anvers (avec Malines) bénéficiait en 1963 de 21 % de la production totale; la Flandre occidentale (avec Courtrai) de 26 % à peu près; la Flandre orientale (centre à Gand) de 17 % environ; l'arrondissement de Bruxelles de 15 %. Au total, ces régions représentent ensemble près de 80 % de la valeur ajoutée de la branche.

Au début de la période sous revue, l'arrondissement de Bruxelles et la province d'Anvers se classaient en tête avec un pourcentage à peu près identique, soit 22 %. Ces deux régions ont toutefois été dépassées par la Flandre occidentale qui, au terme de la période considérée, a pris la première place. Anvers se classe en deuxième position, tandis que l'arrondissement de Bruxelles, dépassé encore par la Flandre orientale, rétrograde à la quatrième place. En ce qui concerne les régions linguistiques, la part relative de la région flamande augmente, passant de 61 % en 1955 à 69 % en 1963; la Wallonie conserve approximativement la même importance et l'arrondissement de Bruxelles accuse un recul sensible.

L'industrie transformatrice du bois et, particulièrement, l'industrie du meuble ont connu un essor économique remarquable. Ce secteur, aux perspectives médiocres, il y a quinze ou vingt ans, s'est progressivement développé, à tel point qu'à l'heure actuelle, il se range parmi les plus dynamiques de l'économie. Ce phénomène s'explique par le développement économique, la multiplication des appareils de télévision (châssis en bois) et l'expansion du secteur du bâtiment qui, tout en étant un grand consommateur de bois, contribue en outre de façon indirecte à l'essor de l'industrie du bois. Il arrive, en effet fréquemment, que la construction de nouvelles habitations ou de nouveaux bureaux aille de pair avec un renouvellement du mobilier. Cependant, l'exportation de meubles ayant plus que décuplé au cours de la période sous revue, c'est à une meilleure prospection des marchés étrangers, plus encore qu'à d'autres facteurs, que le bois doit son succès.

Cette industrie est surtout florissante en Flandre orientale et en Flandre occidentale où les pourcentages d'accroissement sont respectivement de 11,7 et de 11,2. Pour Anvers, l'accroissement moyen est de 7,8 %, ce qui n'est pas négligeable mais demeure néanmoins légèrement au-dessous de la moyenne du Royaume. Des trois régions linguistiques, la Flandre connaît l'expansion la plus forte (moyenne : 10 %) ; par contre, la progression de Bruxelles, autre centre de l'industrie du meuble, est relativement lente (3,4 %).

Graphique 7. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS AUX PRIX DE 1953, DE L'INDUSTRIE DU BOIS ET DU MEUBLE (échelle semi-logarithmique).

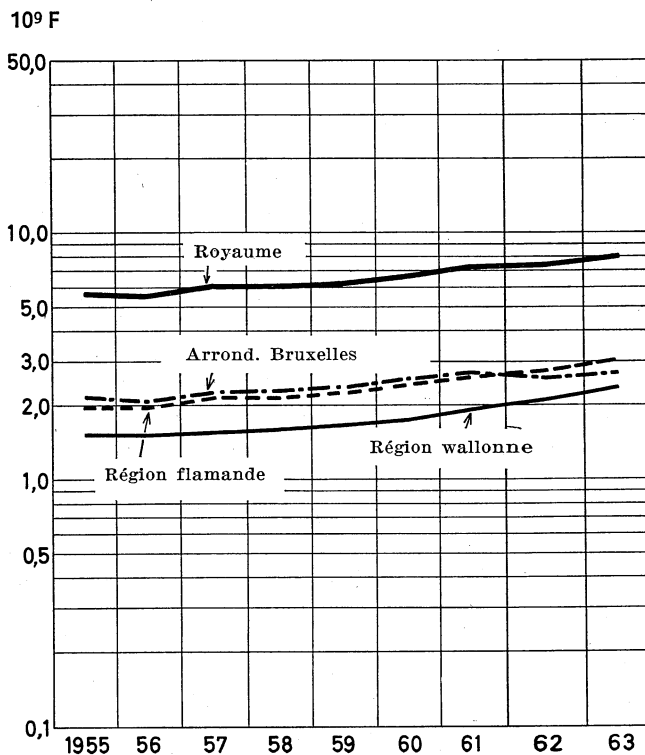


En 1958, année de régression quasi générale, l'expansion de l'industrie du bois et du meuble s'est poursuivie tant au niveau des provinces que des régions linguistiques. On peut même dire que la situation est restée extrêmement favorable dans toutes les régions. L'année suivante (1959), seul parmi les centres importants de l'industrie du meuble, l'arrondissement de Bruxelles a été affecté par la régression.

Papier, impression, édition.

Ce secteur est principalement localisé dans la province de Brabant qui a réalisé à elle seule à peu près 44 % de la valeur ajoutée en 1963 et même 47 % en 1955. La part fournie par l'arrondissement de Nivelles (8 % du Royaume) mérite d'être soulignée. La contribution de la province d'Anvers à la valeur ajoutée de la branche est importante également (24 % environ en 1963 et 21 % en 1955). On note ensuite les provinces de Liège, du Hainaut et de Flandre orientale, avec des pourcentages voisins de 7 à 8 %. Jusqu'en 1961, l'arrondissement de Bruxelles vient en tête des trois régions linguistiques. Il est dépassé à ce moment par la région flamande, mais cette évolution pourrait bien être fictive et résulter de particularités d'ordre statistique.

Graphique 8. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS AUX PRIX DE 1953, DE LA BRANCHE « PAPERIE, IMPRESSION, ÉDITION » (échelle semi-logarithmique).



Aussi, serait-il souhaitable d'attendre le développement futur avant de tirer une conclusion.

De toutes les provinces où cette branche revêt une certaine importance, Anvers et le Hainaut connaissent l'expansion la plus remarquable avec un pourcentage d'accroissement annuel moyen de 6,2 %. Ces deux provinces sont suivies par la Flandre occidentale (5,1 %) et par Liège (5,0 %). Les régions flamande et wallonne bénéficient à peu près du même taux d'accroissement, soit respectivement 5,6 % et 5,7 %. L'expansion est beaucoup plus modérée dans l'arrondissement de Bruxelles.

Industrie chimique et activités connexes.

Ce secteur comprend l'industrie chimique proprement dite, l'industrie pharmaceutique, l'industrie des savons et détergents, l'industrie du caoutchouc, les cokeries et usines à gaz, les fabriques d'agglomérés de houille et les raffineries de pétrole.

Il est localisé principalement dans la province d'Anvers (21 % à 33 % suivant l'année) et dans l'arrondissement de Bruxelles (22 % à 26 %); son importance est moindre dans le Hainaut (11 % à 16 %), la province de Liège (8 % à 13 %) et la Flandre orientale (11 % à 14 %).

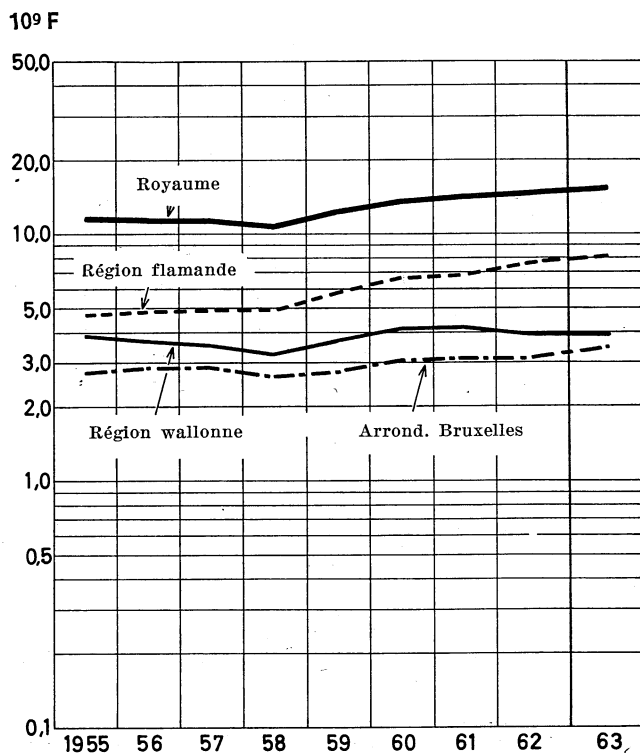
La part relative de la province d'Anvers s'accroît de façon remarquable; elle passe en effet de 22 % en 1955 à 33 % en 1963. La région flamande accuse un accroissement analogue puisque son importance relative passe de 43 % à 52 %. L'extension des installations pétrolières dans la région portuaire anversoise, l'implantation d'une industrie pétrochimique dans leur voisinage, l'essor bien connu d'une grande entreprise anversoise et l'édification de nouvelles usines, notamment dans la région malinoise, suffisent à expliquer ce développement.

En ce qui concerne la structure géographique des sous-secteurs, il convient de remarquer que l'industrie chimique proprement dite, est à peu près répartie de la même façon que l'ensemble du secteur. Au début de la période considérée, l'industrie des savons et détergents se trouvait située à concurrence de 90 % dans l'arrondissement de Bruxelles; mais en 1962, cet arrondissement a perdu sa position prépondérante au profit d'Anvers et de l'arrondissement de Louvain. L'industrie du caoutchouc est surtout concentrée dans la province de Liège et l'arrondissement de Bruxelles. Les cokeries et les usines à gaz sont particulièrement importantes dans le Hainaut, la province de Liège et l'arrondissement de Bruxelles. La valeur ajoutée des fabriques d'agglomérés de houille provient presque en totalité des provinces de Hainaut et de Liège. Les raffineries de pétrole, enfin, sont presque exclusivement établies à Anvers.

C'est en Flandre occidentale que la progression de cette branche est la plus forte avec un taux d'accroissement annuel moyen de 10,8 %. Le niveau absolu de la production dans cette province étant peu élevé, il n'y a pas lieu d'attacher une trop grande importance à cette évolution. La province d'Anvers, avec un taux d'accroissement moyen de 9,9 %, prend une avance très nette sur les autres régions dotées d'une industrie chimique importante. En Flandre orientale, le chiffre d'expansion moyen de 3,9 % est proche de la moyenne du Royaume. Dans l'arrondissement de Bruxelles, par contre, l'accroissement est plutôt faible, tandis que la province de Liège est même en régression. On peut conclure de ce qui précède, que la partie flamande du pays est en pleine expansion (croissance moyenne de l'ordre de 7,1 %), alors que la Wallonie, par contre, traverse une période de stagnation.

On notera, par ailleurs, que pour le Royaume et pour la plupart des régions, la période 1955-1958 a été caractérisée par une tendance à la régression. La récession générale de 1958 n'a toutefois pas empêché la province d'Anvers d'augmenter considérablement son pourcentage

Graphique 9. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS AUX PRIX DE 1953, DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE ET DES ACTIVITÉS CONNEXES (échelle semi-logarithmique).

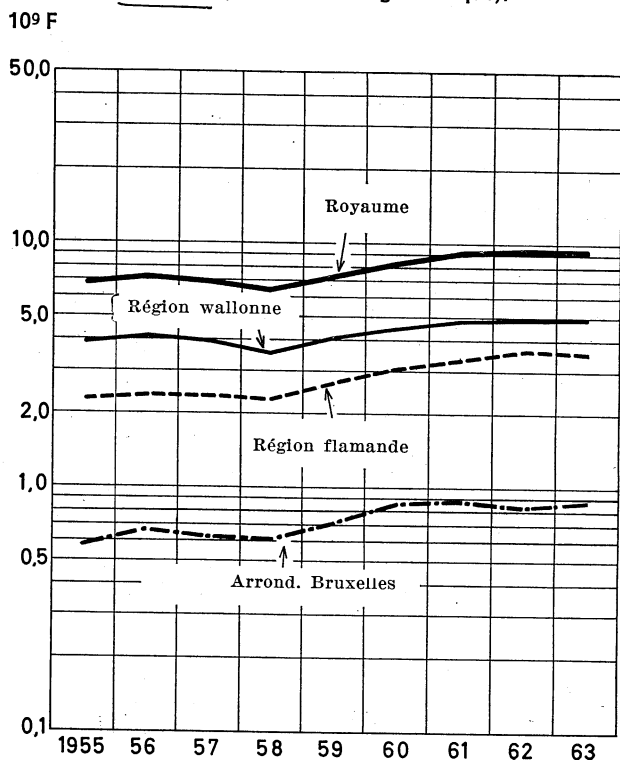


au cours de cette année. Cet accroissement s'est poursuivi à un rythme encore plus accéléré en 1959 et cette haute conjoncture a persisté jusqu'à la fin de la période. En 1959, la reprise a été quasi générale, mais au cours des trois dernières années, la croissance a plafonné dans quelques régions.

Terre cuite, céramique, verre et ciment.

La contribution la plus forte à la valeur ajoutée de ce secteur est fournie par la province de Hainaut bien que la part relative de cette province soit tombée de 34 % en 1955 à 30 % en 1963. La province d'Anvers occupe la deuxième place avec 20 % environ. Soulignons encore la participation satisfaisante de la province de Namur qui s'élève à 11 ou 12 %. Cette industrie est essentiellement localisée en Wallonie où son importance relative diminue cependant. L'évolution de cette industrie est déterminée principalement par l'activité de l'industrie du bâtiment et, en ce qui concerne l'industrie du verre et du ciment, également par les possibilités d'exportation. Dès 1957, le mouvement d'expansion est interrompu — ce qui est également le cas dans l'industrie du bâtiment —; une régression est enregistrée au cours de 1958; en 1959, la

Graphique 10. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS AUX PRIX DE 1953, DE L'INDUSTRIE DE LA TERRE CUITE, DE LA CÉRAMIQUE, DU VERRE ET DU CIMENT (échelle semi-logarithmique).



reprise s'amorce et elle ira crescendo jusqu'en 1962; une légère baisse survient enfin en 1963. Cette même évolution générale s'observe, grosso modo, dans les diverses provinces, sauf en Flandre occidentale qui accuse une régression en 1961 et dans le Brabant où le même phénomène se produit en 1962. La croissance annuelle moyenne s'établit à un niveau plus élevé dans la région flamande (6 %) et dans l'arrondissement de Bruxelles (5,7 %) que dans la région wallonne (3,5 %). Cette dernière a été fortement affectée par la récession survenue en 1958 et la haute conjoncture qui suit y sera ressentie plus modérément qu'ailleurs.

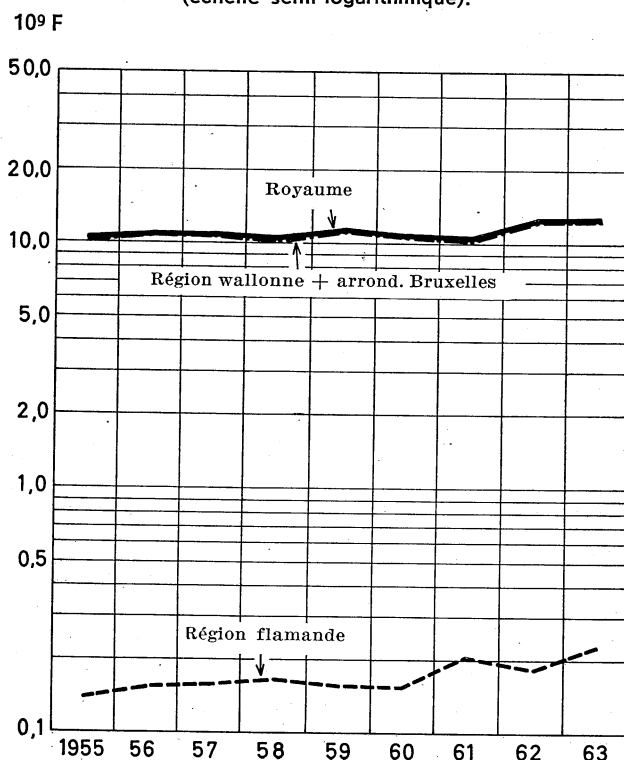
Sidérurgie.

Cette branche d'activité est presque entièrement localisée dans la région wallonne (à peu près 98 %) et particulièrement dans les provinces de Liège (de 39 à 50 %) et de Hainaut (de 35 à 43 %). Dans la production des provinces de Brabant, de Luxembourg et de Namur, notons la place importante occupée par l'arrondissement de Nivelles. L'évolution de la part relative des différentes provinces est plutôt divergente. C'est ainsi que l'on constate une légère hausse dans

le Hainaut, une diminution à Liège et le statu quo dans les provinces de Brabant, de Luxembourg et de Namur.

L'expansion économique du secteur sidérurgique est plutôt modérée. On observe une progression plus nette dans le Hainaut (4,1 % en moyenne) que dans la province de Liège (2,4 %), mais c'est pour l'ensemble des provinces de Brabant, de Luxembourg et de Namur que l'augmentation est la plus forte (4,9 %). La récession de 1958 est générale, sauf dans les provinces flamandes où la branche n'est guère importante et dans la province de Liège où la régression se manifeste également en 1957 et en 1959. Après la dépression de 1958, on assiste, en 1959, à un net redressement aussi bien dans le Hainaut que dans les provinces de Brabant, de Luxembourg et de Namur. Dès 1960, cependant, on note dans toutes les provinces, exception faite de Liège, un nouveau plafonnement, qui aboutit même à rendre négatif le pourcentage d'accroissement pour l'ensemble du Royaume. En 1961 encore, on observe une régression de cette branche d'activité dans les provinces de Brabant, de Luxembourg, de Namur et de Liège. L'année 1962, par contre, est caractérisée par un fort

Graphique 11. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS AUX PRIX DE 1953, DE LA SIDÉRURGIE (échelle semi-logarithmique).



accroissement qui, le Hainaut mis à part, se poursuit en 1963. Les fluctuations ont donc été nombreuses et parfois importantes.

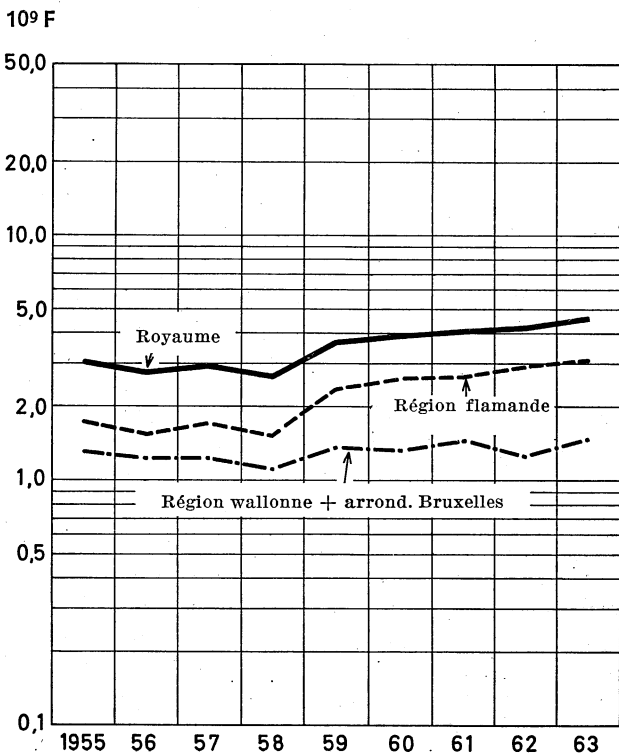
Métaux non ferreux.

L'industrie des métaux non ferreux est localisée à raison de 60 à 65 % dans la région linguistique flamande et plus précisément dans les provinces d'Anvers et de Limbourg; cette part tend d'ailleurs à s'accroître. Pour le reste du pays, la province de Liège et l'arrondissement de Bruxelles méritent seuls d'être cités.

L'expansion de ce secteur est de l'ordre de 9,3 % en moyenne pour la région flamande et de 6,4 % pour le Royaume. Le pourcentage modéré d'accroissement dans les régions wallonne et bruxelloise (2,4 %) constitue la résultante d'un forte progression dans l'arrondissement de Bruxelles et d'une hausse légère dans la région wallonne.

La récession de 1958 est générale, sauf dans l'arrondissement de Bruxelles. Après la dépression, on observe partout une reprise vigoureuse en 1959. La croissance spectaculaire de la région flamande (+ 55,8) doit être imputée à une augmentation du travail à façon pour l'étranger.

Graphique 12. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS AUX PRIX DE 1953, DES MÉTAUX NON FERREUX (échelle semi-logarithmique).



Fabrications métalliques.

Cette branche est fortement concentrée dans la province de Brabant (27 % en 1963) — plus particulièrement dans l'arrondissement de Bruxelles (24 %) —, dans les provinces d'Anvers (21 %), de Liège (18 %) et de Hainaut (14 %). En 1963, ces régions sont, ensemble, à l'origine de 80 % de la valeur ajoutée. Si l'on y ajoute la Flandre orientale et la Flandre occidentale, on obtient 97 %, taux fort proche d'ailleurs de celui de 1955.

La répartition de la valeur ajoutée entre les diverses provinces a toutefois subi quelques modifications au fil des années. En effet, si l'on classe les provinces dans l'ordre décroissant de leur importance relative, les places du Hainaut et de Liège se trouvent interverties, de même que celles de la Flandre orientale et de la Flandre occidentale. La part du Hainaut ne cesse de baisser entre 1956 et 1962, alors que celle de la Flandre occidentale croît presque sans désespérer. L'importance relative du Limbourg progresse, elle aussi, jusqu'en 1962 bien qu'elle reste très minime. La récente construction des usines Ford à Genk, n'a pas encore d'incidence sur les chiffres relatifs à la période considérée.

L'évolution au niveau des régions linguistiques marque une tendance très nette. La région wallonne occupe la première place en 1955 et la conserve jusqu'en 1959; en 1960, elle est dépassée par la région flamande et à partir de ce moment, l'écart se creuse d'année en année. La part relative de l'arrondissement de Bruxelles reste pratiquement inchangée bien qu'elle ait subi quelques modifications au cours des années intermédiaires.

Le mouvement conjoncturel observé pour le Royaume, à savoir une légère régression de la valeur ajoutée à prix constants en 1956, une hausse en 1957, une baisse considérable en 1958 et, ensuite, une forte augmentation à partir de 1960, s'applique d'une manière générale aux diverses provinces. Le montant minimum de la valeur ajoutée brute à prix constants, enregistré en 1958 pour le Royaume, n'apparaît, pour certaines régions, qu'en 1959 voire même en 1960. C'est ainsi que ce minimum est atteint en 1958 dans le Brabant, en 1959 dans la province d'Anvers et en 1960 dans le Hainaut. La régression économique de 1958-59 n'a pas été ressentie de la même manière dans toutes les provinces. Pour le Brabant et la Flandre occidentale, la dépression de 1958 a été immédiatement suivie d'un redressement qui devait se prolonger jusqu'en 1963. Dans le Brabant, deux tendances successives très nettes se manifestent : l'une décroissante de 1955 à 1958; l'autre croissante à partir de 1959. En Flandre occidentale, l'interruption

de l'expansion est minime et de courte durée, comme en témoigne le taux d'accroissement négatif peu élevé de 1958 par rapport à 1957 (— 2,1 %). Les pourcentages moyens d'accroissement annuel sont très importants pour ces deux provinces : 14,8 % en Flandre occidentale et 7,0 % dans le Brabant. En ce qui concerne la province d'Anvers, la récession de 1958 s'est poursuivie en 1959. On y a enregistré ces deux années une nette régression, suivie d'un redressement vigoureux en 1960 et 1961. Bien que la dépression ait été plus profonde et de plus longue durée qu'en Flandre occidentale, l'accroissement moyen atteint néanmoins un niveau satisfaisant (6,6 %). Dans la province de Liège, la récession de 1958 est suivie par un redressement qui ne peut toutefois se maintenir l'année suivante, mais le terrain perdu est bientôt récupéré puisque le taux d'expansion moyen s'établit à 6,3 %. Après le recul de 1958, le Hainaut maintient sa position pendant un an pour rétrograder en 1960; viennent ensuite deux années d'expansion séparées par une période de stagnation; il s'ensuit que l'accroissement y est plutôt faible (2,5 % contre 6,4 % pour le Royaume).

Après une période de basse conjoncture en 1958 et une période de stagnation en 1959, la région flamande connaît une forte expansion qui se poursuit jusqu'à la fin de la période sous revue. Jusqu'en 1957, l'expansion est plus accen-

tuée en Wallonie que dans le pays flamand. Cependant, la récession de 1958 y revêt un caractère plus sérieux et le redressement, à partir de 1960, s'y opère plus lentement. Le pourcentage de croissance moyen de la région flamande (8,3) dépasse de 1,9 point le chiffre du Royaume (6,4), tandis que celui de la Wallonie (4,5) est inférieur de 1,9 point à celui du Royaume. Tout comme le Brabant, l'arrondissement de Bruxelles est en régression jusqu'en 1958, mais un prompt rétablissement suit immédiatement.

Garages.

L'importance relative des garages s'accroît régulièrement en pays flamand et diminue dans les deux autres régions linguistiques. Dans toutes les régions, ce secteur connaît une expansion ininterrompue.

Autres industries manufacturières.

On classe dans ce secteur l'industrie du diamant, les tanneries, les pelleteries, les activités de récupération et les industries non dénommées ailleurs.

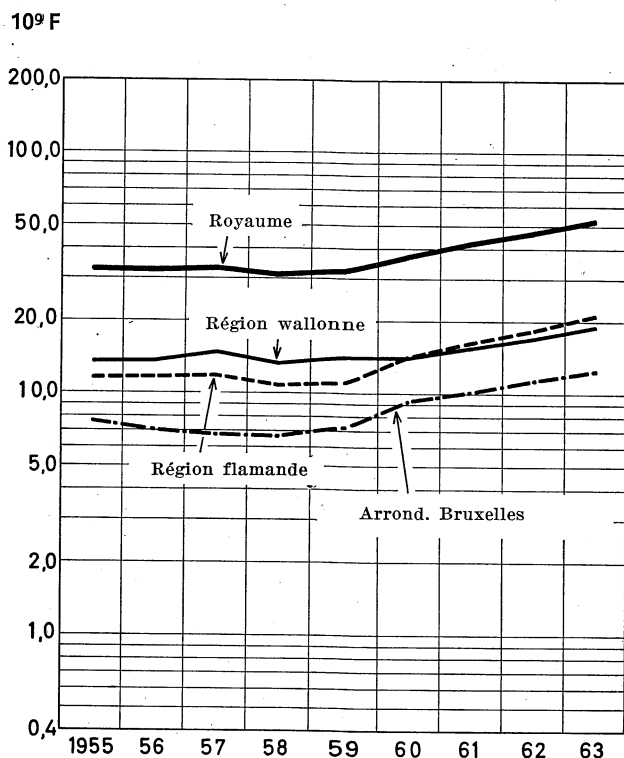
C'est la province d'Anvers qui apporte la plus importante contribution à la formation de la valeur ajoutée de ce secteur (plus de 36 % en 1963). Ce phénomène s'explique par la présence de l'industrie du diamant située presque exclusivement à Anvers. Le Brabant prend la deuxième place (23 %), suivi par la Flandre orientale (17 %), la Flandre occidentale (presque 8 %), Liège (7 %) et le Hainaut (6 %). La part de la région flamande passe de 56 % en 1955 à 63 % en 1963, celle de la Wallonie de 17 % à environ 15 %, et celle de l'arrondissement de Bruxelles de 27 à 22 % environ.

Industrie de la construction.

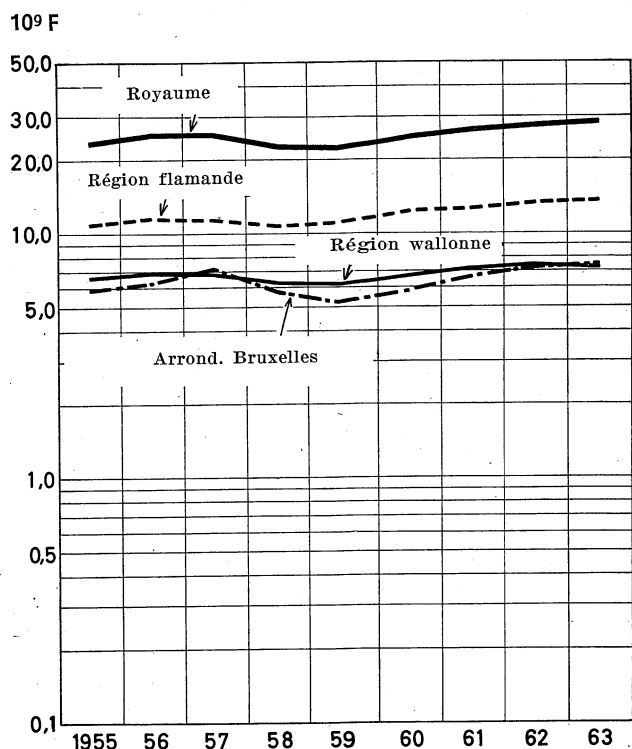
La valeur ajoutée de la construction a fait l'objet d'une répartition régionale basée sur le personnel occupé, classé d'après le siège d'exploitation et non d'après le lieu de travail proprement dit. La grande mobilité des ouvriers de ce secteur ne donne dès lors qu'une idée approximative de l'importance réelle des diverses régions.

Compte tenu de cette remarque, il apparaît que la construction revêt une importance particulière dans le Brabant (31 % en 1963) et plus particulièrement dans l'arrondissement de Bruxelles (26 %); viennent ensuite la province d'Anvers (15 %), la Flandre occidentale (environ 13 %), la Flandre orientale (environ 12 %), la province de Liège (environ 10 %) et le Hainaut (environ 8 %). A peu près la moitié de la valeur ajoutée résulte de l'activité d'entreprises situées dans la région flamande; l'autre moitié est constituée, pour des parts sensiblement identiques, par la Wallonie et Bruxelles.

Graphique 13. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS AUX PRIX DE 1953, DE L'INDUSTRIE DES FABRICATIONS MÉTALLIQUES (échelle semi-logarithmique).



Graphique 14. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS AUX PRIX DE 1953, DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (échelle semi-logarithmique).



L'importance relative des diverses régions ne varie que très légèrement au fil des ans; la part de la région wallonne diminue quelque peu au profit de la région flamande et de l'arrondissement de Bruxelles. Pour la période allant de 1955 à 1963, c'est dans l'arrondissement de Bruxelles qu'on note l'accroissement annuel moyen le plus élevé, soit 3,2 %; dans les régions flamande et wallonne, les taux correspondants sont respectivement de 2,6 % et de 1,4 %.

Dès 1957, une récession se dessine dans le pays flamand et en Wallonie. L'arrondissement de Bruxelles, par contre, connaît une forte progression grâce aux travaux de construction effectués en vue de l'exposition internationale de 1958. La dépression de 1958 est générale mais s'affirme surtout dans l'arrondissement de Bruxelles. En 1959, la basse conjoncture se maintient en Wallonie et à Bruxelles. A partir de 1960, l'activité reprend presque partout dans le pays. En 1963, l'accroissement d'activité faiblit, et devient même négatif en Wallonie, les mauvaises conditions atmosphériques ayant paralysé presque tous les chantiers durant les mois de janvier et février.

Electricité, gaz et eau.

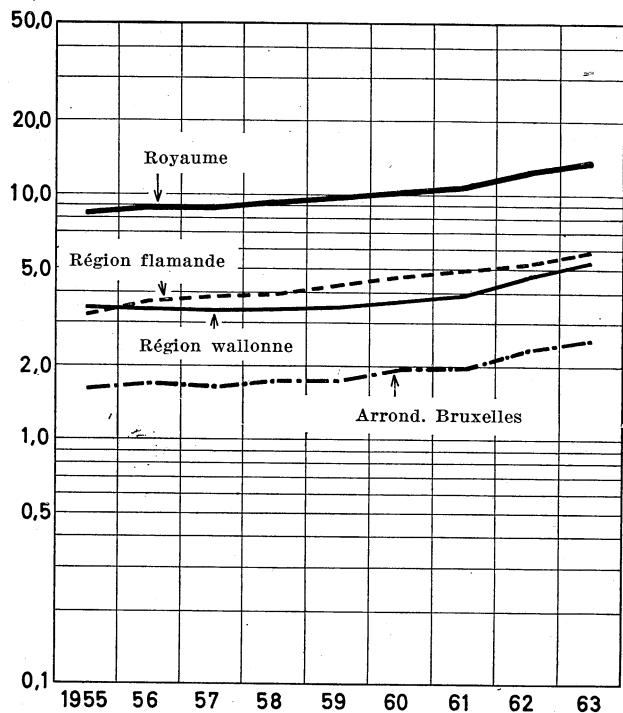
La valeur ajoutée de ce secteur se répartit grosso modo de la manière suivante entre les différentes régions linguistiques : Flandre 40 %, Wallonie 40 %, arrondissement de Bruxelles 20 %. En 1955, la part de la Flandre n'atteint pas 40 %, mais dès 1956, cependant, elle dépasse toujours ce taux. En Wallonie, on observe une régression au début de la période, puis un développement par la suite. Les provinces qui contribuent le plus à la formation de la valeur ajoutée de ce secteur sont le Brabant avec 22 % et le Hainaut avec 19 % en 1963. La part du Brabant reste stable; celle du Hainaut est en régression continue de 1955 et 1959, puis elle augmente progressivement jusqu'en 1962 pour baisser à nouveau en 1963. Anvers occupe la troisième place : sa part s'accroît jusqu'en 1958, baisse ensuite jusqu'en 1962 et s'élève à nouveau pour atteindre plus de 18 % en 1963. Viennent enfin la Flandre orientale avec un pourcentage croissant (15 % en 1963) et Liège avec un taux qui diminue graduellement (13 % en 1963).

Le sous-secteur *production et distribution d'électricité* est de loin le plus important. C'est dans le Hainaut et le Brabant qu'il est le mieux représenté; la Flandre orientale et les provinces d'Anvers et de Liège viennent ensuite par ordre d'importance. En Flandre orientale, l'expansion de ce sous-secteur s'est avérée favorable; la part de cette province, qui était de l'ordre de 15 % en 1955, passe en effet à 20 % en 1961, puis retombe à 17,5 % en 1963. Dans la province de Liège, le niveau absolu ne se modifie guère jusqu'en 1962, et la contribution au total tombe de 17 % en 1955 à 12 % en 1962; ceci est dû au fait que Liège, en attendant la modernisation d'une centrale propre, utilisait des excédents de courant fournis par d'autres provinces. La mise en activité de cette centrale a provoqué une forte croissance en 1963.

Les provinces de Brabant et d'Anvers sont dotées d'importantes installations de *distribution de gaz*. Dans le Hainaut, la province de Liège et la Flandre occidentale, cette industrie est également assez développée. L'évolution de ce secteur ne présente pas de trop grandes fluctuations au cours de la période considérée. On constate uniquement que la province d'Anvers semble gagner en importance alors que le Hainaut accuse une baisse relative; la hausse observée dans le cas d'Anvers peut s'expliquer par l'aménagement d'installations souterraines de stockage de gaz.

En ce qui concerne enfin la *distribution d'eau*, les chiffres font ressortir l'importance, en début de période, des parts du Brabant et du Hainaut dans la valeur ajoutée de ce sous-secteur. Les provinces de Liège et d'Anvers, elles

Graphique 15. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS AUX PRIX DE 1953, DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ, DU GAZ ET DE L'EAU (échelle semi-logarithmique).
10⁹ F



aussi, contribuent largement à cette valeur ajoutée. La quote-part de ces quatre provinces dans la production est plus grande que leur part relative au point de vue population.

Au cours des dernières années, le réseau de distribution d'eau a été étendu à des centres situés dans les autres provinces. Ce secteur revêt ainsi en 1963 dans la plupart des provinces, une importance correspondant à l'importance de la population. Font exception à cette règle le Brabant (qui absorbe 24,6 % de la production du sous-secteur alors que sa population représente 21,8 % de la population totale) et le Luxembourg (où les taux sont de 1,5 % pour la production et de 2,3 % pour la population).

Commerce.

Ce secteur couvre également la distribution de produits pétroliers.

Les grandes entreprises commerciales occupant un personnel nombreux subissent principalement l'attraction de la capitale et, dans une moindre mesure, du port d'Anvers. En 1959, par exemple, l'arrondissement de Bruxelles payait approximativement 50 % des salaires versés dans cette branche et la province d'Anvers, 15 % environ. Par contre, les commerçants indépendants sont répartis dans le pays propor-

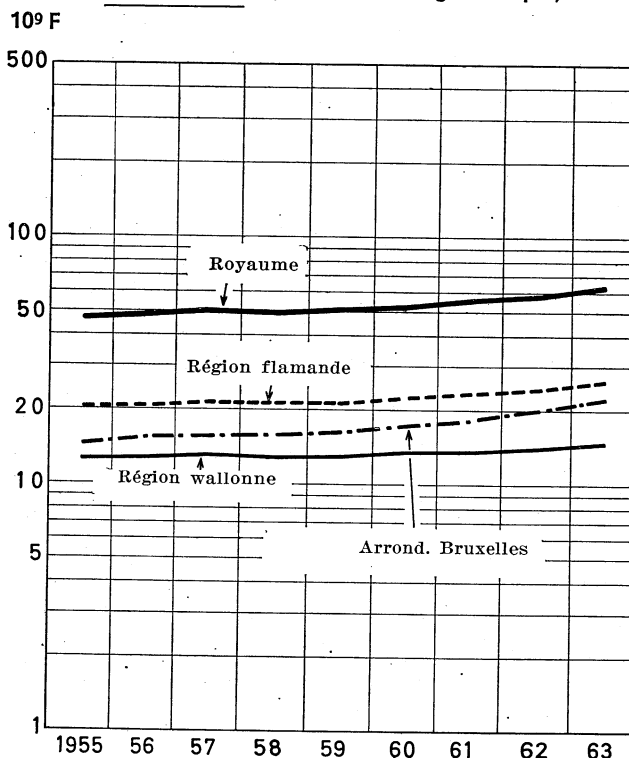
tionnellement au chiffre de la population, encore que la densité commerciale soit légèrement plus forte à Bruxelles et à Anvers.

Pour l'ensemble du secteur, c'est évidemment l'arrondissement de Bruxelles qui constitue le centre commercial le plus important, suivi par la province d'Anvers. Pendant la période 1955-1963, la part de l'arrondissement de Bruxelles est passée de 31 % à 35 %, celle de la province d'Anvers de 17 % à 18 %. La part des autres régions est en diminution, sauf en ce qui concerne le Limbourg où elle reste stable.

Dans toutes les provinces, le commerce est en expansion, mais plus spécialement dans les régions où le niveau absolu était déjà élevé. Les pourcentages de croissance moyens du Brabant (5,1 %), de Bruxelles (5,5 %) et d'Anvers (4,4 %) sont plus élevés que la moyenne du Royaume. La progression des autres régions est plus lente que celle du Royaume.

Le recul enregistré en 1958 est peu marqué et, s'il est vrai que le rythme de croissance s'en est trouvé ralenti à Bruxelles et à Anvers, la progression proprement dite n'en a pas pour autant été arrêtée. A une reprise faible en 1959 succède une expansion remarquable en 1960. Le rythme d'expansion se maintient depuis lors à un niveau élevé.

Graphique 16. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS AUX PRIX DE 1953, DU SECTEUR « COMMERCE » (échelle semi-logarithmique).
10⁹ F



L'évolution de la valeur ajoutée du commerce semble être influencée non seulement par la force d'attraction de la capitale et du port d'Anvers, mais aussi par le rythme d'expansion de l'industrie toute entière et par l'accroissement de la population. La progression est la plus forte, là où plusieurs de ces facteurs font sentir leurs effets.

Services financiers et assurances.

Ici également, on observe une remarquable concentration à Bruxelles (environ 60 % en 1963). Ce phénomène se vérifie davantage dans le secteur des assurances (67 % environ) que dans celui des banques (56 % environ).

La province d'Anvers vient en deuxième position avec environ 13 % pour l'ensemble du secteur; un peu plus pour le secteur des assurances (15 % environ) et un peu moins pour les banques (12 % environ). Si la région portuaire a une avance sur les autres provinces, son coefficient d'importance ne correspond toutefois pas à son taux de population. Dans les autres provinces, la part relative du secteur « Finances » est encore plus éloignée de leur potentiel économique. Cette structure géographique varie peu durant la période considérée.

L'expansion du secteur semble relativement plus importante dans les régions où l'activité financière est insignifiante; ceci est dû à l'établissement de nouvelles agences de banque dans des centres jusqu'ici mal desservis.

Immeubles d'habitation.

Les chiffres confirment la contribution importante de l'arrondissement de Bruxelles (26 %) et des provinces d'Anvers (17 %) et de Liège (12 %) à la valeur ajoutée de ce secteur. La contribution relative de ces trois régions est plus élevée que le pourcentage de leur population. Ce fait est surtout vérifié dans l'arrondissement de Bruxelles où les loyers bruts (monétaires ou imputés) trouvent leur origine à concurrence de 26 % alors que la population représente 16 % environ de la population totale. Cela s'explique par la dimension plus réduite des ménages et surtout par les loyers plus élevés pratiqués à Bruxelles.

Considérée dans le temps, l'importance relative de ce secteur augmente dans les provinces d'Anvers et de Limbourg et dans l'ensemble de la région flamande; elle reste à peu près stable dans l'arrondissement de Bruxelles et diminue en Wallonie.

Ce secteur progresse lentement, les logements existants étant beaucoup plus nombreux que le nombre de logements construits chaque année. Le taux de croissance annuel moyen atteint un maximum (2,5 %) dans le cas de la province de Limbourg, ce qui est imputable à l'augmentation de la population de cette province.

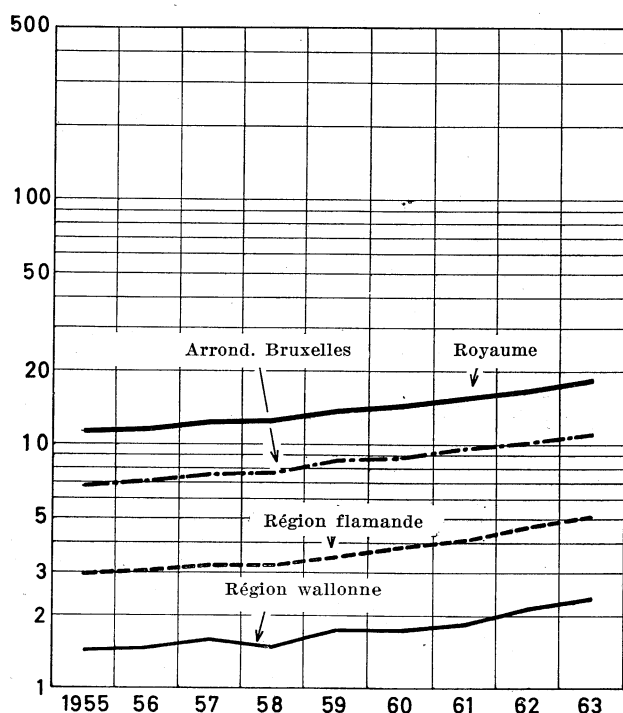
Transports et communications.

Dans ce secteur, ce sont la province d'Anvers et l'arrondissement de Bruxelles qui, en 1963, prennent les deux premières places, avec respectivement 28 % et 24 %. Ceci résulte évidemment de l'activité portuaire, établie pour 75 % à Anvers, et du trafic aérien dont profite Bruxelles. Les coefficients d'importance de ces deux régions ainsi que ceux de la Flandre occidentale et du Limbourg augmentent, tandis qu'ils sont stationnaires ou en baisse partout ailleurs.

L'expansion de ce secteur pour l'ensemble du Royaume est assez modérée (2,9 % en moyenne). C'est l'arrondissement de Bruxelles qui contribue le plus à cette croissance. Sur le plan provincial, le Limbourg bénéficie d'une expansion considérable (5,6 % en moyenne), suivi de la Flandre occidentale (4,3 %) et — cela va de soi — du Brabant (3,9 %). Le pourcentage d'accroissement est le plus faible pour la province de Luxembourg ce qui résulte de l'évolution défavorable des transports par chemin de fer.

La part relative des chemins de fer dans l'ensemble du secteur est ramenée pour le Royau-

Graphique 17. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS AUX PRIX DE 1953, DU SECTEUR « SERVICES FINANCIERS ET ASSURANCES » (échelle semi-logarithmique).
109 F



me de 40 % en 1955 à 29 % en 1963. Ce fléchissement graduel de l'activité des chemins de fer a une incidence sur la situation globale du secteur dans toutes les provinces, sauf dans le Limbourg.

Le sous-secteur le plus dynamique est celui des *transports routiers* : il est en progression constante dans toutes les provinces. Cette branche peut être considérée actuellement comme le « moteur » des activités de transport étant donné qu'elle est largement représentée dans toutes les provinces, ce qui n'est pas le cas pour certaines autres activités du secteur. L'expansion signalée pour les transports routiers est évidemment atténuée étant donné que cette branche ne vise que les transports pour compte de tiers, à l'exclusion des déplacements effectués au moyen de voitures privées et des transports de marchandises effectués par les entreprises au moyen de leurs propres camions.

Après une période de stagnation, la *navigation intérieure* a connu, en 1960 et en 1961, une expansion vigoureuse qui a profité d'une façon à peu près uniforme à toutes les régions linguistiques; par contre, en 1963, on a enregistré un recul sensible de ce secteur par suite d'un hiver rigoureux. Les activités portuaires ont également connu un essor remarquable.

Les *transports aériens* sont l'objet d'une expansion considérable. Au cours de la période considérée, la production de ce sous-secteur a doublé pour atteindre, en 1960, un point culminant, suivi en 1961 d'une nette régression. Cette situation est due essentiellement à l'intensification du trafic aérien entre la Belgique et la République du Congo en 1960, à la suite des troubles dont notre ancienne colonie fut le théâtre après la déclaration d'indépendance.

Le sous-secteur « *Postes, télégraphes, téléphones, radio et télévision* » est également en expansion. Les *transports maritimes*, par contre, sont en forte régression, et ce, au détriment de la province d'Anvers. Ces dernières années, les transports maritimes ont connu de sérieuses difficultés dont la marine marchande belge a subi le contrecoup. C'est d'ailleurs là un problème qui n'est pas spécifiquement belge, mais qui affecte un grand nombre de pays. En dépit de cet état de choses, l'activité des paquebots de la ligne Ostende-Douvres augmente régulièrement.

Services.

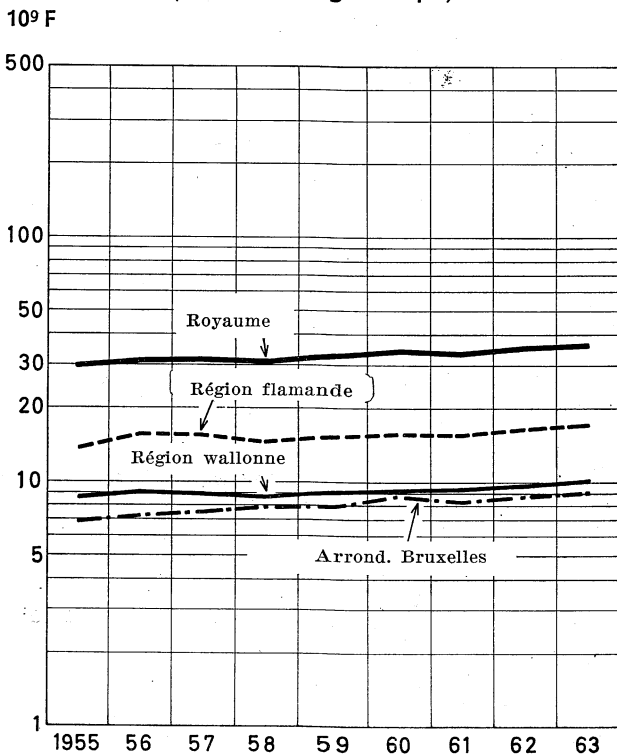
Cette branche d'activité comprend les sous-secteurs suivants : services administratifs de l'Etat, enseignement officiel et enseignement libre subventionné; forces armées, professions médicales, autres services aux entreprises, autres services aux ménages, domestiques et gens de maison.

La valeur ajoutée de ce secteur émane principalement du Brabant (29 % en 1963) et plus particulièrement de l'arrondissement de Bruxelles (24 %), de la province d'Anvers (15 %), de la Flandre occidentale (12 %), des provinces de Liège et de Hainaut (toutes deux à peu près 11 %), ainsi que de la Flandre orientale (10 %). La contribution de la région flamande s'établit à 46 % du total, celle de la Wallonie à 30 %. Cette structure ne varie guère pendant la période considérée encore que la région flamande ait perdu en importance au profit de Bruxelles.

La croissance des régions flamande et wallonne est à peu près identique, soit en moyenne respectivement de 3,4 et 3,6 %. L'expansion est plus marquée dans l'arrondissement de Bruxelles, où elle atteint en moyenne 4,3 % par an. Cet accroissement rapide dans la capitale doit être attribué essentiellement aux services administratifs de l'Etat et à l'enseignement.

Les chiffres relatifs aux services révèlent que 1958 a été une année excellente et ce, surtout pour l'arrondissement de Bruxelles où l'on a enregistré un accroissement de 8,4 %. Cette évolution favorable est due notamment à l'exposition universelle organisée au cours de cette année.

Graphique 18. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS AUX PRIX DE 1953, DE LA BRANCHE « TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS » (échelle semi-logarithmique).



3. — STRUCTURE ÉCONOMIQUE ET ÉVOLUTION PAR PROVINCE ET PAR RÉGION LINGUISTIQUE (cf. tableaux III et IV).

Anvers.

Les fabrications métalliques, y compris les constructions navales (11 % en 1963), le commerce (à peu près 13 %), les transports et communications (12 %) ainsi que les services (à peu près 20 %) sont les secteurs qui ont le plus contribué à la formation du produit intérieur de la province d'Anvers. La part relative de l'industrie manufacturière passe de 32 % en 1955 à 35 % environ en 1963. Le secteur des immeubles d'habitation, par contre, tombe de 9 % en 1955 à 7 % en 1963.

En comparant la contribution des différents secteurs au produit d'une certaine province ou région linguistique avec la part correspondante de ces mêmes branches dans le produit intérieur du pays, on peut se faire une idée de la spécialisation de cette province ou région linguistique.

Grâce aux activités portuaires, Anvers peut se prévaloir d'une spécialisation poussée en matière de transports et communications, secteur qui, en 1963, représente 11,8 % du produit anversoïse alors que la part de cette branche dans le produit intérieur de la Belgique n'atteint que 7,2 %. Les fabrications métalliques (10,9 % contre 8,8 %) et surtout l'industrie chimique (5,1 % contre 2,6 %) jouent également un rôle important dans cette province. La spécialisation grandissante est un fait remarquable dans ce dernier secteur qui, en 1955, ne représentait que 3,8 % du produit provincial contre 2,7 % du produit intérieur du Royaume. La spécialisation fort poussée dans le secteur d'ailleurs relativement peu important des « Autres industries manufacturières » (2,1 % contre 1,0 %) est due à l'industrie diamantaire.

L'expansion économique est surtout appréciable dans l'industrie chimique et les activités connexes, dont le taux d'accroissement moyen est de l'ordre de 10 % environ contre 4 % seulement pour le Royaume, ainsi que dans les secteurs sidérurgie, métaux non ferreux et garages, dont l'accroissement moyen s'élève à 9,6 %. On note également une importante progression dans les secteurs suivants : électricité, gaz et eau (8,0 % en moyenne), vêtements et chaussures (7,8 %), bois et meubles (7,8 %), fabrications métalliques (6,6 %). Ces secteurs ont connu une croissance moyenne beaucoup plus forte que celle de l'ensemble du produit anversoïse (4,4 %). Par ailleurs, le taux de croissance des secteurs « Immeubles d'habitation » (1,1 %) et « Transports et communications » (2,3 %) est très faible.

La récession de 1958 affecte particulièrement les fabrications métalliques (— 13,8 %), les transports et communications (— 6,1 %) et l'industrie textile (— 11,5 %), mais cette dernière a peu d'importance dans la province d'Anvers. Une notable régression peut également être constatée dans les secteurs suivants : terre cuite, céramique, verre et ciment (— 4,3 %), construction (— 4,0 %), papier, impression, édition (— 3,9 %). L'industrie chimique, par contre, ne cesse de progresser (+ 8,0 %) à partir de 1958. En 1959, la récession persiste dans le secteur des fabrications métalliques (— 6,8 %), mais la reprise est générale dans les autres secteurs, exception faite de l'agriculture, en recul partout dans le pays par suite de la sécheresse exceptionnelle de l'été. Après 1959, l'expansion se poursuit dans la plupart des secteurs; font exception la sidérurgie, les métaux non ferreux et les garages (— 0,9 %), les transports et communications (— 3,1 %) en 1961, l'agriculture (— 6,0 %) et le textile (— 18,3 %) en 1962 et la terre cuite, la céramique, le verre et le ciment (— 3,9 %) en 1963. Par conséquent, le produit global anversoïse progresse notablement en 1959 (4,5 %) et son taux d'accroissement atteint son point culminant en 1960 (+ 7,9 %).

Limbourg.

La structure économique du Limbourg est axée sur l'industrie extractive. En 1955, ce secteur représentait 28 % du produit provincial mais est tombé à 19 % en 1963. Cette régression s'est réalisée en l'espace de deux ans, soit au cours des années 1958 et 1959. De tels chiffres démontrent que la crise de l'industrie houillère n'a pas épargné le Bassin campinois. Cette situation pose de graves problèmes dans une province où les charbonnages jouent un rôle déterminant. Quoi qu'il en soit, la spécialisation déjà très poussée du Limbourg dans l'industrie extractive, continue à s'intensifier. En effet, en 1963, ce secteur représente 19,4 % du produit limbourgeois et 2,5 % seulement de celui du Royaume; en 1955, les proportions étaient respectivement de 27,9 et 4,4 %.

Outre l'industrie extractive, les secteurs « Services » (26 % en 1963), « Agriculture » (10 %), « Commerce » (environ 9 %) et « Construction » (9 %) fournissent les contributions très importantes à la formation du produit limbourgeois. La part relative des « Services », qui était de 22 % en 1955, est montée à 26 % en 1963, ce

qui est dû surtout au recul de l'industrie houillère.

Les secteurs agriculture (9,8 % du produit limbourgeois pour 6,8 % du produit intérieur du Royaume), construction (8,8 % contre 7,0 %) et services (26,1 % contre 22,5 %) sont donc relativement plus importants pour le produit limbourgeois que pour le produit intérieur du pays.

Bien que les pourcentages d'accroissement de l'industrie extractive soient redevenus positifs à partir de 1960, les taux enregistrés ne permettent pas de combler le retard accumulé au cours de la période 1957-1959. Le niveau absolu de la valeur ajoutée à prix constants des années 1955-1957 ne sera plus jamais atteint. Plusieurs branches d'activité présentent encore des pourcentages d'accroissement moyens assez élevés, mais leur faible importance relative ne permet pas de compenser les déficits enregistrés ailleurs.

Il faut signaler encore l'essor de l'industrie de la construction (en moyenne 5,6 %) et de la valeur ajoutée des immeubles d'habitation (2,5 % contre 0,7 % seulement pour le Royaume); ces phénomènes sont fonction de l'expansion démographique.

L'orientation trop unilatérale de l'économie limbourgeoise vers l'industrie houillère en régression, exerce une influence défavorable sur le taux de croissance du produit provincial; par tête d'habitant, malgré un niveau absolu très bas, celui-ci ne s'élève qu'à 1,4 %, ce qui représente le chiffre le plus bas de toutes les provinces belges.

Flandre orientale.

L'agriculture (environ 10 % en 1963), l'industrie textile (environ 12 %), le commerce (environ 10 %) et les services (environ 21 %) sont les secteurs qui contribuent le plus au produit intérieur de la Flandre orientale. La part relative des deux premiers a cependant diminué au cours des années mais l'industrie textile reste néanmoins l'industrie type de cette province qui a atteint dans ce domaine un haut degré de spécialisation. La contribution relative de l'industrie textile au produit intérieur de la Flandre orientale est, en effet, quatre fois plus élevée que la contribution correspondante au niveau national. Une grande spécialisation, qui ne cesse d'ailleurs de croître, s'observe également dans l'industrie du vêtement et de la chaussure (3,2 % du produit provincial pour 1,5 pour le Royaume en 1963), dans le secteur de l'électricité, du gaz et de l'eau (2,8 % pour 2,1 %) et dans l'agriculture (9,8 % pour 6,8 %).

L'importance relative de l'activité industrielle constitue le trait le plus caractéristique de la structure économique de la Flandre orientale. La part de l'industrie manufacturière dans le produit provincial est de l'ordre de 36 % en 1963, ce qui représente le taux le plus haut de toutes les provinces belges. Notons que, jusqu'en 1962, la province de Liège occupait la première place. Si l'on considère l'ensemble du secteur secondaire (1), on obtient un pourcentage de 46 % en 1963; ceci constitue le taux le plus élevé observé dans les provinces flamandes et permet à la Flandre orientale de se classer en troisième position sur le plan national, après le Hainaut (51 %) et de Liège (48 %).

Le fait que la part relative des industries manufacturières et du secteur secondaire par rapport au produit provincial ne cesse de croître depuis 1955 indique une diversification de plus en plus poussée de la structure économique et une amélioration de la structure industrielle de la Flandre orientale qui était orientée trop uniformément — et l'est peut-être toujours — vers l'industrie textile, particulièrement sensible aux fluctuations de la conjoncture et confrontée en outre avec de graves problèmes de rationalisation.

En ce qui concerne l'expansion économique, les secteurs les plus dynamiques sont les suivants : vêtement et chaussure, bois et meubles, électricité, eau et gaz ainsi que fabrications métalliques; leurs pourcentages de croissance moyens sont respectivement de 10,8, 11,7, 9,0 et 8,8 %. Divers secteurs traduisent également une évolution favorable : terre cuite, céramique, verre et ciment (6,9 %), services financiers et assurances (7,7 %), sidérurgie et métaux non ferreux, garages (7,3 %) et autres industries manufacturières (7,1 %). Conformément à ce qui a été dit précédemment concernant l'importance relative des secteurs, l'industrie textile connaît une expansion relativement modérée de 2,5 % en moyenne, taux sensiblement inférieur à la croissance moyenne du produit intérieur (3,5 %).

La récession de 1958 n'a pas eu de répercussions importantes en Flandre orientale; le produit intérieur ne diminue, en effet, que de 0,2 %, au cours de cette année, soit moins d'un tiers de la diminution enregistrée pour le Royaume. Cette crise a surtout frappé l'industrie textile

(1) Le secteur secondaire ou secteur industriel englobe l'industrie extractive, l'industrie manufacturière, l'industrie de la construction et le secteur de l'électricité, du gaz et de l'eau.

(— 13,2 %), l'industrie chimique (— 7,9 %), les autres industries transformatrices (— 4,8 %), la construction (— 4,2 %) ainsi que les transports et les communications (— 4,9 %). Pour ce qui est de l'industrie de la construction, la récession commence dès 1957. Les plus mauvaises années pour les fabrications métalliques sont 1957 (— 12,5 %) et 1959 (— 3,7 %). L'agriculture est en recul en 1956 (— 7,4 %), 1959 (— 7,2 %) et en 1962 (— 0,6 %), ce qui est dû essentiellement aux mauvaises conditions atmosphériques. En 1961, on note une sérieuse dépression dans l'industrie chimique (— 14,1 %), l'industrie du papier, de l'édition et de l'impression (— 6,2 %). Il convient de remarquer toutefois que le premier de ces secteurs a connu, en 1960, un accroissement exceptionnel, de sorte que la régression survenue en 1961 constitue en fait un retour à la situation normale. Le pourcentage de croissance du produit provincial global atteint son maximum en 1960, avec 6,6 %. L'expansion se maintient ensuite, mais à un rythme moins rapide.

Flandre occidentale.

Les services (\pm 26 %), l'agriculture (12 %), le commerce (9 %), l'industrie textile (8 %), les fabrications métalliques (8 %) et la construction (8 %) fournissent la plus grande part du produit intérieur de la Flandre occidentale en 1963.

L'évolution économique de cette province est caractérisée par l'importance relative croissante des industries manufacturières (26 % en 1955 et 32 % en 1963) et du secteur secondaire en général (moins de 35 % en 1955 et 41 % en 1963). Ce phénomène est dû, essentiellement, à l'accroissement de la contribution de l'industrie des fabrications métalliques qui passe de 3,5 à 7,5 %. Ces résultats traduisent donc un élargissement de la structure industrielle de la Flandre occidentale.

Au cours de la période sous revue, les parts relatives de l'agriculture et du commerce ont diminué quasi sans discontinuer, alors que celle de la construction s'est accrue. L'industrie textile, particulièrement sensible aux fluctuations de la conjoncture, a connu une expansion rapide au début de la période, suivie d'une crise aiguë en 1958 pour voir ensuite son importance relative croître légèrement.

L'économie de la Flandre occidentale reste fort axée sur l'industrie textile dont l'importance relative par rapport au produit intérieur est trois fois plus grande au niveau de la province qu'au niveau du Royaume (8,3 pour 2,8 %);

pour l'agriculture, les taux sont respectivement de 2,4 et de 1,5 %. D'autres branches d'activité de moindre importance telles bois et meubles (3,1 pour 1,3 %) ou vêtements et chaussures (2,4 pour 1,5 %) sont également bien représentées dans cette province.

L'expansion économique de la Flandre occidentale évolue très favorablement. La croissance moyenne de presque tous les secteurs dépasse celle du Royaume. Dans le secteur des fabrications métalliques, le taux d'expansion est en moyenne de 14,8 %; celui-ci atteint même 25 et 37 % en 1959 et 1962. Les secteurs vêtement et chaussure, meuble et industrie chimique accusent également des pourcentages d'accroissement de 10 % et plus. Toutes les branches de l'industrie manufacturière (denrées alimentaires, boissons et tabac non compris) ainsi que le secteur électricité, gaz et eau, les services financiers et les assurances ont des taux de croissance moyens supérieurs à celui qui est calculé pour le produit global de la Flandre occidentale (4,7 %).

En 1958, la basse conjoncture affecte surtout l'industrie textile (— 19,5 %) et dans une moindre mesure la construction (— 4,0 %), les autres industries manufacturières (— 3,7 %), le secteur électricité, gaz et eau (— 3,5 %) et le commerce (— 3,2 %). Au cours de cette même année, la régression du produit intérieur (— 0,6 %) est du même ordre de grandeur sur le plan provincial que sur le plan national. Plusieurs branches d'activité ont connu leur plus forte régression au cours d'une année autre que 1958. C'est ainsi que le recul le plus net a été enregistré en 1956 pour les fabrications métalliques (— 6,3 %) et les autres industries manufacturières (— 8,2 %), en 1957, pour la construction (— 8,9 %), en 1960, pour l'industrie chimique (— 10,4 %), en 1961, pour l'industrie de la terre cuite, de la céramique, du verre et du ciment (— 7,7 %) et pour l'électricité, le gaz et l'eau (— 4,9 %), en 1956 et 1959 — comme c'est le cas ailleurs —, pour l'agriculture (respectivement — 5,8 % et — 7,8 %).

Hainaut.

Le caractère le plus défavorable de l'évolution de la structure économique du Hainaut est, bien entendu, le déclin de l'industrie extractive qui, en 1955, représentait 15 % du produit provincial et 8,4 % seulement en 1963; cette chute, amorcée en 1958, s'est accélérée brusquement en 1959 (la part relative du secteur tombe à ce moment à moins de 11 %, alors que l'année précédente elle représentait encore plus de 14 %)

pour continuer à diminuer progressivement jusqu'à la fin de la période examinée.

En dépit de cette évolution, la spécialisation du Hainaut dans l'industrie extractive se maintient à un niveau à peu près constant : la part de l'industrie extractive dans le produit intérieur était en 1955 de 15,5 % pour la province contre 4,4 % pour le Royaume; les taux correspondants en 1963 sont respectivement 8,4 et 2,5 %.

Outre l'industrie extractive, les services (20 % en 1963), les fabrications métalliques (10 %) et le commerce (presque 9 %), sont les secteurs qui contribuent le plus au produit intérieur. La part des industries manufacturières considérées dans leur ensemble se situe aux environs de 35 %.

Malgré la régression enregistrée par les charbonnages, le secteur secondaire représente encore en 1963 plus de 51 % du produit intérieur, chiffre qui n'est dépassé dans aucune autre province. Le Hainaut demeure de la sorte la région la plus industrialisée du pays. Signalons à titre de comparaison que ce taux s'élevait à 54 % en 1955.

Les secteurs terre cuite, céramique, verre, ciment et construction, voient leur part relative par rapport au produit intérieur s'accroître de 4 à 5 % environ. Les fabrications métalliques passent de 9 à 10 %. Tout comme dans le Limbourg, la part des services augmente à mesure que celle de l'industrie extractive diminue : 16 % en 1955, 18 % en 1958 et 20 % environ en 1960.

Outre l'industrie extractive, le Hainaut est aussi spécialisé dans les secteurs suivants : terre cuite, céramique, verre et ciment (4,6 % du produit provincial et 1,8 % du produit intérieur du Royaume en 1963), sidérurgie (6,7 % et 2,0 %) et fabrications métalliques (10,2 et 8,8 %).

L'expansion économique de la province de Hainaut — soit en moyenne 1,7 % par an — est plutôt faible. La régression de l'industrie extractive est un fait notoire. On constate que cette branche a rétrogradé au cours de chacune des années considérées, sauf en 1961 et 1963 où l'on assiste à un regain d'activité passager. L'évolution constatée dans le secteur de l'électricité, du gaz et de l'eau est satisfaisante, bien que le taux moyen, soit 5,8 %, se situe en dessous du chiffre correspondant observé pour le Royaume (6,6 %). La sidérurgie elle aussi a progressé à un rythme soutenu (4,1 % en moyenne) de sorte que son taux de croissance dépasse celui du Royaume (2,8 %). Dans quelques secteurs, tels le textile, le bois et les meubles, le papier, l'impression, l'édition et les services financiers, on observe des pourcentages d'ac-

croissement moyens élevés, qui n'ont toutefois que peu d'incidence sur le total. Pour les autres branches, plus importantes, le rythme d'expansion est beaucoup plus lent. La croissance moyenne des fabrications métalliques, par exemple, qui est de 2,5 % n'atteint pas la moitié de la moyenne enregistrée pour le Royaume (6,4 %).

La récession de 1958 est à peu près générale. La sidérurgie (— 21,1 %) est la plus durement touchée, davantage même que l'industrie extractive (— 16,2 %). L'année suivante, toutefois, — contrairement à l'industrie extractive — elle connaît un sensationnel regain d'activité (+ 18,3 %). En 1960, néanmoins, la sidérurgie esquisse un nouveau mouvement de recul (— 7,5 %). Il en est de même, en 1958, pour les fabrications métalliques (— 7,6 %), la construction (— 5,5 %), l'électricité, le gaz et l'eau (— 4,3 %).

Le produit intérieur total atteint un taux de croissance maximum en 1961 avec 5,2 %. Au cours des trois dernières années, les pourcentages d'accroissement globaux se situent toujours plus haut que pendant la période précédente.

Liège.

Si l'on considère le pourcentage que l'industrie manufacturière représente dans le produit intérieur, c'est la province de Liège qui, jusqu'en 1962, prend le pas sur toutes les autres provinces. En 1963, cette proportion est ramenée à 35,5 %, ce qui constitue un taux légèrement inférieur à celui de la Flandre orientale.

Les sous-secteurs les plus importants de l'industrie manufacturière sont les fabrications métalliques (plus de 13 % du produit provincial en 1963) et la sidérurgie (7 %). La part prise par le premier de ces sous-secteurs a sensiblement augmenté : elle n'atteignait pas 10 % en 1955. On note, en revanche, un mouvement de baisse en sidérurgie, excepté en 1960, où le taux atteint un maximum (11 %). Classée selon l'importance de l'ensemble du secteur secondaire, la province de Liège occupe, avec 48 % du produit provincial, la seconde place après le Hainaut.

Les secteurs suivants représentent également une part appréciable du produit intérieur : services (22 %), commerce (10 %), agriculture (7 %) et habitations (7 %). Pour l'agriculture et les habitations, les taux observés tendent à diminuer; par contre, le taux est en augmentation pour les services et stationnaire pour le commerce. Tout comme dans les autres provinces charbonnières, la part de l'industrie extractive est en baisse (4 % en 1963 contre 6 % en 1955). Le problème du charbon revêt une forme moins aiguë à Liège que dans le Hainaut et le Lim-

bourg, où la part de ce secteur dans le produit intérieur est passée respectivement de 16 à 8 % et de 28 à 19 %. L'industrie extractive présente d'ailleurs moins d'intérêt pour la formation du produit intérieur dans la province de Liège que dans les deux autres provinces citées et la régression dont il vient d'être question y est, de ce fait, moins significative.

C'est en sidérurgie que la spécialisation est poussée au maximum : la part de ce secteur, en 1963, représentait 7,3 % du produit provincial alors que sur le plan national le taux est de 2 %. Viennent ensuite les fabrications métalliques (13,4 % contre 8,8 %) et l'industrie extractive (4,0 % contre 2,5 %).

L'expansion économique, considérée dans son ensemble, est relativement faible (2,5 % en moyenne par an). Des taux satisfaisants sont enregistrés en fabrications métalliques (6,3 % en moyenne), ainsi que dans les secteurs suivants : bois et meubles (7,0 %), papier, imprimerie et éditions (5,0 %), autres industries manufacturières (7,4 %), services financiers et assurances (5,4 %). Ces secteurs ne sont toutefois pas suffisamment importants pour influencer sensiblement l'expansion du produit intérieur. Le rythme de croissance est modéré pour l'agriculture (1,1 %), le commerce (2,1 %) et les habitations (0,5 %), ce qui est dû à la régression relative ou à la stagnation de ces secteurs. On note une expansion un peu plus rapide en matière de services (3,8 %), elle résulte en partie de l'essor considérable du tourisme. En revanche, les secteurs ci-après sont en régression : industrie textile (— 0,7 %), industrie chimique (— 3,7 %) et industrie extractive (— 2,4 %).

La récession de 1958 affecte surtout l'industrie extractive (— 16,7 %), l'industrie textile (— 21,3 %), les fabrications métalliques (— 12,0 %), la construction (— 10,4 %) et divers autres secteurs plus modestes. La sidérurgie, par contre, progresse considérablement au cours de cette même année (+ 23,6 %) après avoir connu le recul le plus considérable en 1957 (— 15,5 %). Ce secteur rétrograde également en 1959 (— 4,9 %) et en 1961 (— 6,3 %), de sorte que le niveau atteint par la valeur ajoutée (à prix constants) en 1958 n'est dépassé qu'en 1962. Un redressement vigoureux s'opère en 1959 (+ 7,1 %) dans le secteur des fabrications métalliques. L'année suivante, ce secteur plafonnera pour reprendre ensuite sa progression jusqu'à la fin de la période considérée. Deux années avant et deux années après la récession de 1958, le produit provincial global ne connaîtra qu'une expansion modérée. Celle-ci atteint toutefois un niveau satisfaisant à partir de 1961.

Luxembourg.

L'agriculture et la sylviculture occupent une position prépondérante dans la structure économique de cette province. En effet, en 1963, la part de ces deux secteurs dans le produit intérieur est de l'ordre de 25 %. Un tel taux n'a été atteint dans aucune autre province. Etant donné que la part du secteur primaire dans le produit intérieur du Royaume n'est que de 7 %, la spécialisation en ce qui concerne ce secteur est donc très poussée au Luxembourg. Bien que le taux du secteur « Services » (28 %) soit supérieur à celui du secteur primaire, il n'atteint pas le même degré de spécialisation, puisque le rapport valable pour le Royaume se situe aux alentours de 23 %. Mentionnons encore les taux enregistrés dans la construction (environ 9 %), les transports et communications (7 %), le fer, l'acier, les métaux non ferreux et les garages (6 %) ainsi que les habitations (près de 6 %).

Les deux secteurs « Fer, acier, métaux non ferreux et garages » et « Construction » sont relativement plus importants dans l'économie luxembourgeoise que dans celle de l'ensemble du pays : la part du premier secteur dans le produit luxembourgeois est de 5,9 % contre 3,7 % pour le Royaume, et les taux correspondants pour la construction sont respectivement de 8,6 % et 7,0 %.

La place occupée par l'industrie dans la structure économique du Luxembourg est tout à fait secondaire. En 1963, la part de l'industrie manufacturière n'est que de 14 %; l'ensemble du secteur secondaire ne représente que 24 %, ce qui s'avère être le taux le plus bas enregistré dans nos provinces.

Dans la plupart des secteurs importants, l'expansion est faible. Seuls les secteurs « Sidérurgie, acier, métaux non ferreux et garages » et « Services » présentent une croissance quasi normale (de l'ordre de 3,4 % en moyenne). Cette progression qui, pour les services, résulte surtout du tourisme, ne suffit pas à accroître la prospérité régionale. Le taux de croissance moyen annuel pour la période sous revue n'atteint guère que 1,8 %.

Namur.

Dans la province de Namur, les secteurs les plus importants sont : l'agriculture et la sylviculture, les services, ainsi que les transports et communications. En 1963, les parts de ces trois secteurs dans le produit intérieur s'élèvent respectivement à 14 %, 26 % et 8 %. L'importance de ces branches d'activité, de même que l'importance de l'industrie extractive, par rap-

port au produit de la province de Namur est plus grande que l'importance de ces branches par rapport au produit intérieur pour l'ensemble du pays. Le plus haut degré de spécialisation a cependant été atteint dans le secteur argile, céramique, verre et ciment, où la contribution au produit provincial est de l'ordre de 5,6 % contre un taux de 1,8 % au niveau du Royaume. La part de l'ensemble de l'industrie manufacturière représente 24 % du produit provincial, ce qui est largement supérieur aux taux des provinces de Luxembourg (14 %) et de Limbourg (16 %).

De toutes les provinces wallonnes, Namur a progressé le plus; il n'empêche que son pourcentage moyen de croissance (3,0 %) demeure au-dessous de celui du Royaume (3,5 %). Comme secteurs en voie d'expansion, il faut mentionner : l'argile, la céramique, le verre et le ciment (croissance moyenne 5,5 %), l'industrie manufacturière tout entière (4,2 %) et les services (3,9 %). L'influence de certains autres secteurs, qui pourtant ont des taux d'accroissement élevés, est limitée par leur importance relative minime dans le produit provincial. C'est le cas notamment des secteurs suivants : « Textile, vêtement et chaussures », « Autres industries manufacturières », « Finances et assurances » dont l'expansion se chiffre à plus de 10 %, « Bois et meubles », « Chimie, papier, imprimerie, éditions » et « Électricité, gaz et eau » dont les taux moyens d'accroissement oscillent entre 6 et 10 %.

La récession de 1958 se fait moins sentir dans la province de Namur que dans le Hainaut, le Luxembourg et le Limbourg. A partir de 1959, on enregistre chaque année une forte expansion sauf en 1961.

Brabant.

Le Brabant se caractérise par l'importance du secteur tertiaire qui, en 1963, y totalise 62 % du produit intérieur. Tous les éléments de ce secteur, à l'exception des transports et des communications, sont fortement représentés dans cette province. Le plus haut degré de spécialisation est atteint pour les services financiers (8,1 % du produit du Brabant contre 3,6 % du produit du Royaume) et le commerce (16,1 % contre 11,6 %).

L'industrie aussi accuse un développement considérable. Si l'importance de l'industrie manufacturière par rapport au produit intérieur (26 %) est plutôt modérée, il ne faut pas perdre de vue que la valeur ajoutée de ce secteur, en chiffres absolus, est plus élevée dans le Brabant que dans toute autre province. L'évo-

lution de la plupart des branches y apparaît favorable. Les meilleurs résultats ont été enregistrés dans les secteurs suivants : fabrications métalliques (croissance moyenne de 7,0 %), sidérurgie, métaux non ferreux et garages (6,5 %), électricité, gaz et eau (6,3 %), services financiers et assurances (6,3 %), habillement et chaussure (5,5 %), commerce (5,1 %). Par contre, la croissance a été médiocre dans les autres industries manufacturières (1,2 %), ainsi que dans l'agriculture (0,7 %). L'industrie textile est la seule branche en régression dans la province de Brabant (— 0,2 %). Dans l'ensemble et pour toute la période considérée, le taux de croissance annuelle s'établit à 4,1 %.

Contrairement à ce que l'on observe dans les autres provinces, l'augmentation du produit intérieur du Brabant persiste en 1958, mais à une cadence moins rapide. Il convient de signaler encore l'essor considérable des « Services » (7,7 %) au cours de cette même année. La progression de ce secteur s'explique par l'exposition universelle qui a naturellement contribué à assurer l'expansion favorable du produit intérieur.

Région flamande.

Parmi les branches d'activité ayant le plus contribué à la formation du produit intérieur de la région linguistique flamande du pays, il faut citer : l'agriculture (8 % en 1963), l'alimentation, les boissons et les tabacs (à peu près 7 %), les fabrications métalliques (presque 8 %), la construction (7 %), le commerce (plus de 10 %), les transports et les communications (près de 8 %) et les services (22 %). En revanche, l'apport de la sidérurgie a été pratiquement nul. On constate, par ailleurs, un accroissement progressif de la part relative de l'industrie manufacturière et de la construction. En dépit du recul enregistré pour l'industrie extractive, on aboutit finalement pour l'ensemble du secteur industriel à une augmentation, en termes relatifs, qui passe de 40 % environ en 1955 à 43 % à peu près en 1963.

Du point de vue de la spécialisation, on a obtenu les taux que voici : textile (4,9 % du produit en ce qui concerne la région flamande et 2,8 % du produit du Royaume en 1963), industries alimentaires et apparentées (6,7 % et 5,5 %), agriculture (8,2 % et 6,8 %).

L'expansion enregistrée dans les branches d'activité relevées ci-après est très favorable. Les taux de croissance moyens atteignent 9 à 10 % dans les secteurs habillement et chaussure, bois et meubles, métaux non ferreux; 7 à 8 % dans les industries chimiques, les fabrications métal-

liques, les garages, la branche électricité, gaz et eau, les services financiers; 5 à 7 % dans les secteurs papier, impression et édition, terre cuite, céramique, verre et ciment ainsi que pour les autres industries manufacturières. Des branches d'activité importantes comme l'agriculture, les industries alimentaires et la construction évoluent par contre suivant un rythme de croissance assez faible. Il en résulte pour l'ensemble de la région flamande un taux de croissance annuel moyen de 4 %, ce qui correspond à un taux de 3,2 % par habitant.

Région wallonne.

Les branches d'activité importantes en Wallonie sont l'agriculture (environ 9 % du produit intérieur en 1963), la sidérurgie et les métaux non ferreux (7 %), les fabrications métalliques (10 %), le commerce (9 %) et les services (22 %). La régression de l'industrie extractive, qui représentait environ 9 % du produit de la région en 1955 et 5 % seulement en 1963, constitue évidemment la modification la plus frappante qui soit intervenue dans la structure économique de la Wallonie au cours de la période considérée. Cette régression n'étant pas compensée intégralement par la progression des autres branches, la part du secteur industriel diminue légèrement, passant de 48 % environ en 1955 à 47 % environ en 1963. Ce pourcentage demeure toutefois plus élevé que celui enregistré pour les deux autres régions linguistiques (43 % en Flandre et 34 % dans l'arrondissement de Bruxelles).

La spécialisation de la région wallonne dans certains secteurs est très poussée. C'est le cas p. ex. de la sidérurgie (plus les métaux non ferreux) qui représente, en 1963, au niveau de la région, 6,8 % du produit intérieur contre 2,7 % au niveau du Royaume, de l'industrie extractive (5,3 % contre 2,5 %) et de la branche terre cuite, céramique, verre et ciment (2,9 % contre 1,8 %). Les fabrications métalliques (10,3 % contre 8,8 %) et l'agriculture (8,8 % contre 6,8 %) ont également contribué plus largement, en termes relatifs, au produit de la région wallonne qu'au produit intérieur de l'ensemble du pays.

L'expansion économique évolue lentement. Quelques branches d'activité seulement, relative-

ment peu importantes, accusent une croissance favorable, notamment le bois et le meuble (8,5 % en moyenne), les services financiers et les assurances (7,0 %), le papier, l'impression et l'édition (5,7 %), les garages (5,3 %), l'électricité, le gaz et l'eau (5,6 %). Pour l'ensemble de l'économie wallonne, on aboutit finalement à un taux de croissance global moyen de 2,2 % par an, ce qui correspond à un accroissement par habitant de l'ordre de 2 %.

Arrondissement de Bruxelles.

Le rôle prépondérant joué par l'arrondissement de Bruxelles dans la province de Brabant fait en sorte que les profils structurels de ces deux régions présentent une grande similitude. Les caractéristiques essentielles de l'économie du Brabant sont plus apparentes encore à Bruxelles même, où le secteur tertiaire (environ 65 % du produit intérieur en 1963), les services financiers (9,3 % du produit intérieur à Bruxelles contre 8,1 % dans le Brabant et 3,6 % pour le Royaume) et le commerce (respectivement 17,4 %, 16,1 % et 11,6 %) occupent des positions privilégiées. Quant à l'agriculture, elle y a encore moins de signification que dans le Brabant.

Jusqu'en 1960, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière de l'arrondissement de Bruxelles a été plus élevée, en chiffres absolus, que celle de n'importe quelle province flamande ou wallonne; c'est à partir de 1961 seulement qu'elle est légèrement dépassée par la valeur ajoutée enregistrée pour ce secteur dans la province d'Anvers.

Par rapport à l'ensemble du Brabant, la prédominance de Bruxelles est moins nette en ce qui concerne les industries alimentaires d'une part et, d'autre part, les secteurs sidérurgie et métaux non ferreux; il faut tenir compte en effet de l'importance de la première de ces branches dans l'arrondissement de Louvain et des autres (sidérurgie notamment), dans l'arrondissement de Nivelles.

L'expansion économique de l'arrondissement de Bruxelles évolue pratiquement de la même manière que celle du Brabant, atteignant un taux moyen de croissance de 4,3 % (soit 3,3 % par habitant) qui se situe toutefois à un niveau légèrement supérieur.

**Tableau I - 1. — RÉPARTITION PAR PROVINCE ET PAR RÉGION LINGUISTIQUE
DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS, À PRIX COURANTS,
DES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ACTIVITÉ (en millions de F).**

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PÊCHE.									
Anvers	2 726	2 781	3 011	2 977	3 161	3 238	3 733	3 596	3 941
Brabant	4 476	4 451	4 934	4 639	4 778	4 802	5 213	5 151	5 300
Flandre occidentale	5 667	5 574	6 285	6 270	6 484	6 761	7 616	7 404	8 158
Flandre orientale	4 915	4 836	5 465	5 315	5 521	5 513	6 275	6 140	6 726
Hainaut	3 749	3 520	4 030	3 930	3 970	4 222	4 370	4 298	4 351
Liège	4 276	4 186	4 740	4 407	4 495	4 711	5 142	4 794	4 986
Limbourg	2 189	2 140	2 361	2 177	2 257	2 330	2 642	2 469	2 641
Luxembourg	2 143	2 133	2 296	2 150	2 382	2 483	2 657	2 490	2 662
Namur	2 355	2 328	2 578	2 453	2 608	2 768	2 978	2 928	3 118
<i>Le Royaume :</i>	32 496	31 949	35 700	34 318	35 656	36 828	40 626	39 270	41 883
Région flamande	17 012	16 836	18 789	18 309	19 041	19 467	22 030	21 351	23 259
Région wallonne	13 728	13 368	14 975	14 189	14 742	15 478	16 552	15 897	16 545
Arr. de Bruxelles	1 756	1 745	1 936	1 820	1 873	1 883	2 044	2 022	2 079
INDUSTRIES EXTRACTIVES.									
Anvers	42	57	59	67	74	79	92	110	122
Brabant	166	190	215	193	196	183	203	229	255
Flandre occidentale	2	3	3	3	3	8	6	3	6
Flandre orientale	3	5	9	12	13	12	15	16	14
Hainaut	8 921	9 375	10 384	8 913	6 657	5 948	6 189	5 756	6 148
Liège	3 139	3 307	3 875	3 298	2 962	2 824	2 417	2 548	2 841
Limbourg	5 240	5 590	5 982	4 952	3 830	3 973	4 396	4 554	5 246
Luxembourg	69	69	75	88	86	83	87	116	109
Namur	711	774	811	725	714	765	723	708	794
<i>Le Royaume :</i>	18 293	19 370	21 413	18 251	14 535	13 875	14 128	14 040	15 535
Région flamande	5 290	5 666	6 055	5 037	3 922	4 078	4 514	4 691	5 392
Région wallonne	12 943	13 633	15 287	13 154	10 554	9 749	9 564	9 293	10 078
Arr. de Bruxelles	60	71	71	60	59	48	50	56	65
DENRÉES ALIMENTAIRES, BOISSONS ET TABAC.									
Anvers	4 436	4 725	4 976	5 156	5 321	5 460	5 787	6 287	6 344
Brabant	7 146	7 492	7 823	8 215	8 258	8 544	8 720	9 402	9 809
Flandre occidentale	2 448	2 585	2 692	2 785	2 859	3 082	3 169	3 535	3 586
Flandre orientale	3 402	3 573	3 642	3 791	3 930	4 080	4 303	4 577	4 655
Hainaut	2 621	2 765	2 862	2 897	2 947	3 025	2 848	3 109	3 351
Liège	2 569	2 611	2 710	2 890	2 937	3 016	3 034	3 512	3 579
Limbourg	871	935	970	1 046	1 072	1 112	1 121	1 275	1 347
Luxembourg	347	360	368	376	379	392	389	445	431
Namur	722	770	797	806	828	833	831	937	954
<i>Le Royaume :</i>	24 562	25 816	26 840	27 962	28 531	29 544	30 202	33 079	34 056
Région flamande	13 499	14 204	14 860	15 524	15 788	16 551	17 023	18 489	19 030
Région wallonne	6 756	7 018	7 260	7 510	7 627	7 787	7 669	8 629	8 953
Arr. de Bruxelles	4 307	4 594	4 720	4 928	5 116	5 206	5 510	5 961	6 073
TEXTILES.									
Anvers	229	246	280	246	233	261	318	271	308
Brabant	1 228	1 322	1 163	869	931	977	1 056	1 053	1 141
Flandre occidentale	3 027	3 752	4 269	3 378	3 785	4 221	4 532	4 892	5 445
Flandre orientale	5 826	6 106	6 654	5 488	5 955	6 668	6 871	7 093	8 059
Hainaut	516	605	614	526	606	623	671	774	895
Liège	1 325	1 448	1 544	1 181	1 179	1 375	1 270	1 260	1 340
Limbourg, Luxembourg et Namur	78	80	90	78	64	85	112	96	104
<i>Le Royaume :</i>	12 229	13 559	14 614	11 766	12 753	14 210	14 830	15 349	17 292
Région flamande	9 153	10 184	11 258	9 158	10 015	11 197	11 779	12 227	13 881
Région wallonne	2 386	2 677	2 648	2 094	2 193	2 369	2 382	2 441	2 664
Arr. de Bruxelles	690	698	708	514	545	644	669	681	747

**Tableau I - 2. — RÉPARTITION PAR PROVINCE ET PAR RÉGION LINGUISTIQUE
DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS, À PRIX COURANTS,
DES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ACTIVITÉ (en %).**

SPECIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PÊCHE.									
Anvers	8,4	8,7	8,5	8,7	8,9	8,8	9,2	9,2	9,4
Brabant	13,8	14,0	13,8	13,5	13,4	13,0	12,8	13,1	12,7
Flandre occidentale	17,4	17,4	17,6	18,3	18,2	18,4	18,7	18,9	19,4
Flandre orientale	15,1	15,1	15,3	15,5	15,5	15,0	15,4	15,6	16,1
Hainaut	11,5	11,0	11,3	11,4	11,1	11,5	10,8	10,9	10,4
Liège	13,2	13,1	13,3	12,8	12,6	12,8	12,7	12,2	11,9
Limbourg	6,7	6,7	6,6	6,4	6,3	6,3	6,6	6,3	6,3
Luxembourg	6,6	6,7	6,4	6,3	6,7	6,7	6,5	6,3	6,4
Namur	7,3	7,3	7,2	7,1	7,3	7,5	7,3	7,5	7,4
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	52,3	52,6	52,7	53,5	53,4	52,9	54,1	54,4	55,5
Région wallonne	42,3	41,9	41,9	41,2	41,3	42,0	40,9	40,5	39,5
Arr. de Bruxelles	5,4	5,5	5,4	5,3	5,3	5,1	5,0	5,1	5,0
INDUSTRIES EXTRACTIVES.									
Anvers	0,2	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,8
Brabant	1,0	1,0	1,0	1,0	1,3	1,3	1,4	1,6	1,6
Flandre occidentale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Flandre orientale	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Hainaut	48,8	48,3	48,5	48,8	45,8	42,9	43,9	41,0	39,6
Liège	17,1	17,1	18,1	18,1	20,4	20,3	17,1	18,2	18,3
Limbourg	28,6	28,9	27,9	27,1	26,4	28,6	31,1	32,5	33,8
Luxembourg	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6	0,6	0,8	0,7
Namur	3,9	4,0	3,8	4,0	4,9	5,5	5,1	5,0	5,1
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	28,9	29,3	28,3	27,6	27,0	29,4	31,9	33,4	34,7
Région wallonne	70,8	70,3	71,4	72,1	72,6	70,3	67,7	66,2	64,9
Arr. de Bruxelles	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4
DENRÉES ALIMENTAIRES, BOISSONS ET TABAC.									
Anvers	18,0	18,4	18,5	18,4	18,7	18,5	19,2	19,0	18,6
Brabant	29,0	29,0	29,1	29,4	28,9	28,9	28,9	28,4	28,8
Flandre occidentale	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,4	10,5	10,7	10,5
Flandre orientale	13,9	13,8	13,6	13,6	13,8	13,8	14,2	13,8	13,7
Hainaut	10,7	10,7	10,7	10,4	10,3	10,3	9,4	9,4	9,8
Liège	10,5	10,1	10,1	10,3	10,3	10,2	10,0	10,6	10,5
Limbourg	3,6	3,6	3,6	3,7	3,8	3,8	3,7	3,9	4,0
Luxembourg	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
Namur	2,9	3,0	3,0	2,9	2,9	2,8	2,8	2,9	2,8
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	55,0	55,0	55,4	55,5	55,4	56,0	56,3	55,9	55,9
Région wallonne	27,5	27,2	27,0	26,9	26,7	26,4	25,5	26,1	26,3
Arr. de Bruxelles	17,5	17,8	17,6	17,6	17,9	17,6	18,2	18,0	17,8
TEXTILES.									
Anvers	1,9	1,8	1,9	2,1	1,8	1,8	2,1	1,8	1,8
Brabant	10,0	9,7	8,0	7,4	7,3	6,9	7,1	6,9	6,6
Flandre occidentale	24,8	27,7	29,2	28,7	29,7	29,7	30,6	31,9	31,5
Flandre orientale	47,6	45,0	45,5	46,6	46,7	46,9	46,3	45,6	46,6
Hainaut	4,2	4,5	4,2	4,5	4,7	4,4	4,5	5,0	5,2
Liège	10,8	10,7	10,6	10,0	9,2	9,7	8,6	8,2	7,7
Limbourg, Luxembourg et Namur	0,7	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,8	0,6	0,6
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	74,9	75,1	77,0	77,8	78,5	78,8	79,4	79,7	80,3
Région wallonne	19,5	19,8	18,1	17,8	17,2	16,7	16,1	15,9	15,4
Arr. de Bruxelles	5,6	5,1	4,9	4,4	4,3	4,5	4,5	4,4	4,3

Tableau I - 1 (suite).

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
VÊTEMENTS ET CHAUSSURES.									
Anvers	662	737	794	770	809	793	849	988	1 095
Brabant	2 150	2 217	2 355	2 168	2 225	2 367	2 497	2 748	3 035
Flandre occidentale	720	741	923	904	910	1 076	1 106	1 356	1 573
Flandre orientale	1 062	1 120	1 329	1 289	1 419	1 541	1 720	1 850	2 162
Hainaut	593	608	653	587	572	566	640	661	756
Liège	334	291	305	278	284	291	309	323	366
Limbourg, Luxembourg et Namur	169	178	187	188	192	216	223	284	370
<i>Le Royaume :</i>	5 690	5 892	6 546	6 184	6 411	6 850	7 344	8 210	9 357
Région flamande	2 670	2 840	3 297	3 208	3 401	3 687	3 972	4 579	5 320
Région wallonne	1 031	1 005	1 065	964	963	994	1 085	1 138	1 310
Arr. de Bruxelles	1 989	2 047	2 184	2 012	2 047	2 169	2 287	2 493	2 727
BOIS ET MEUBLES.									
Anvers	981	1 031	1 066	1 039	1 037	1 306	1 283	1 495	1 686
Brabant	1 105	1 146	1 131	1 224	1 110	1 283	1 271	1 375	1 487
Flandre occidentale	944	951	1 003	1 047	1 131	1 429	1 464	1 745	2 075
Flandre orientale	585	624	771	809	868	1 020	1 045	1 174	1 336
Hainaut	195	203	247	247	270	328	313	325	403
Liège	248	251	283	289	251	308	331	348	399
Limbourg et Luxembourg	266	261	276	297	267	304	332	384	450
Namur	156	171	156	183	195	235	201	260	281
<i>Le Royaume :</i>	4 480	4 638	4 933	5 135	5 129	6 213	6 240	7 106	8 117
Région flamande	2 752	2 844	3 090	3 167	3 287	4 035	4 120	4 796	5 596
Région wallonne	734	768	854	901	880	1 068	1 054	1 151	1 298
Arr. de Bruxelles	994	1 026	989	1 067	962	1 110	1 066	1 159	1 223
PAPIER, IMPRESSION, ÉDITION.									
Anvers	1 273	1 375	1 454	1 434	1 552	1 714	1 859	1 925	2 252
Brabant	2 848	2 968	3 186	3 307	3 358	3 741	3 929	3 880	4 175
Flandre occidentale	285	288	317	319	335	368	412	450	488
Flandre orientale	475	495	578	575	611	639	589	683	650
Hainaut	438	464	463	459	484	473	574	677	777
Liège	487	477	487	524	560	620	650	743	777
Limbourg et Luxembourg	40	48	63	54	69	74	80	80	97
Namur	220	231	260	258	264	267	300	308	359
<i>Le Royaume :</i>	6 066	6 346	6 808	6 930	7 233	7 896	8 393	8 746	9 575
Région flamande	2 134	2 266	2 476	2 453	2 642	2 877	3 050	3 268	3 631
Région wallonne	1 630	1 684	1 744	1 804	1 875	1 989	2 152	2 404	2 694
Arr. de Bruxelles	2 302	2 396	2 588	2 673	2 716	3 030	3 191	3 074	3 250
INDUSTRIE CHIMIQUE ET ACTIVITÉS CONNEXES.									
Anvers	2 492	2 597	2 711	2 873	3 519	3 750	4 092	4 603	5 320
Brabant	2 966	3 265	3 477	3 473	3 462	3 597	3 721	3 640	4 050
Flandre occidentale	267	370	365	354	302	273	270	353	521
Flandre orientale	1 374	1 638	1 678	1 614	1 580	1 878	1 597	1 721	1 724
Hainaut	1 664	2 011	1 918	1 594	1 486	1 523	1 864	1 753	2 198
Liège	1 489	1 611	1 610	1 470	1 399	1 484	1 446	1 341	1 267
Limbourg	562	487	543	500	583	608	561	636	487
Luxembourg	64	35	42	75	90	48	40	23	17
Namur	343	302	235	175	287	430	317	443	382
<i>Le Royaume :</i>	11 221	12 316	12 579	12 128	12 708	13 591	13 908	14 513	15 966
Région flamande	4 866	5 240	5 430	5 516	6 184	6 783	6 817	7 615	8 349
Région wallonne	3 693	4 134	3 973	3 515	3 496	3 745	3 839	3 699	4 023
Arr. de Bruxelles	2 662	2 942	3 176	3 097	3 028	3 063	3 252	3 199	3 594

Tableau I - 2 (suite).

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
VÊTEMENTS ET CHAUSSURES.									
Anvers	11,6	12,5	12,1	12,5	12,6	11,6	11,6	12,0	11,7
Brabant	37,8	37,6	36,0	35,1	34,7	34,5	34,0	33,5	32,4
Flandre occidentale	12,6	12,6	14,1	14,6	14,2	15,7	15,1	16,5	16,8
Flandre orientale	18,7	19,0	20,3	20,8	22,1	22,5	23,4	22,5	23,1
Hainaut	10,4	10,3	10,0	9,5	8,9	8,3	8,7	8,1	8,1
Liège	5,9	4,9	4,6	4,5	4,4	4,2	4,2	3,9	3,9
Limbourg, Luxembourg et Namur	3,0	3,1	2,9	3,0	3,1	3,2	3,0	3,5	4,0
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	46,9	48,2	50,3	51,9	53,1	53,8	54,1	55,8	56,8
Région wallonne	18,1	17,1	16,3	15,6	15,0	14,5	14,8	13,8	14,1
Arr. de Bruxelles	35,0	34,7	33,4	32,5	31,9	31,7	31,1	30,4	29,1
BOIS ET MEUBLES.									
Anvers	21,9	22,2	21,6	20,2	20,2	21,0	20,6	21,0	20,8
Brabant	24,7	24,7	23,0	23,8	21,6	20,7	20,4	19,3	18,3
Flandre occidentale	21,0	20,5	20,3	20,4	22,1	22,9	23,5	24,6	25,5
Flandre orientale	13,0	13,5	15,6	15,8	16,9	16,4	16,7	16,5	16,5
Hainaut	4,4	4,4	5,0	4,8	5,3	5,3	5,0	4,6	4,9
Liège	5,5	5,4	5,7	5,6	4,9	5,0	5,3	4,9	4,9
Limbourg et Luxembourg	6,0	5,6	5,6	5,8	5,2	4,9	5,3	5,4	5,6
Namur	3,5	3,7	3,2	3,6	3,8	3,8	3,2	3,7	3,5
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	61,4	61,3	62,6	61,7	64,1	64,8	66,0	67,5	68,9
Région wallonne	16,4	16,6	17,3	17,5	17,2	17,3	16,9	16,2	16,0
Arr. de Bruxelles	22,2	22,1	20,1	20,8	18,7	17,9	17,1	16,3	15,1
PAPIER, IMPRESSION, ÉDITION.									
Anvers	21,0	21,7	21,3	20,7	21,5	21,6	22,1	22,0	23,5
Brabant	47,1	46,9	46,8	47,7	46,4	47,3	46,9	44,4	43,6
Flandre occidentale	4,7	4,5	4,7	4,6	4,6	4,7	4,9	5,1	5,1
Flandre orientale	7,8	7,8	8,5	8,3	8,4	8,1	7,0	7,8	6,8
Hainaut	7,2	7,3	6,8	6,6	6,7	6,0	6,8	7,7	8,1
Liège	8,0	7,5	7,2	7,6	7,8	7,9	7,7	8,5	8,1
Limbourg et Luxembourg	0,6	0,7	0,9	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Namur	3,6	3,6	3,8	3,7	3,6	3,4	3,6	3,5	3,8
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	35,1	35,7	36,4	35,4	36,5	36,4	36,3	37,3	37,9
Région wallonne	26,8	26,5	25,6	26,0	25,9	25,3	25,6	27,5	28,2
Arr. de Bruxelles	38,1	37,8	38,0	38,6	37,6	38,3	38,1	35,2	33,9
INDUSTRIE CHIMIQUE ET ACTIVITÉS CONNEXES.									
Anvers	22,2	21,1	21,6	23,7	27,7	27,6	29,4	31,7	33,3
Brabant	26,4	26,5	27,7	28,6	27,2	26,5	26,8	25,1	25,4
Flandre occidentale	2,4	3,0	2,9	2,9	2,4	2,0	1,9	2,5	3,3
Flandre orientale	12,2	13,3	13,3	13,3	12,4	13,8	11,5	11,8	10,8
Hainaut	14,8	16,3	15,2	13,2	11,7	11,2	13,4	12,1	13,8
Liège	13,3	13,1	12,8	12,1	11,0	10,9	10,4	9,3	7,9
Limbourg	5,0	4,0	4,3	4,1	4,6	4,5	4,0	4,4	3,0
Luxembourg	0,6	0,3	0,3	0,6	0,7	0,3	0,3	0,1	0,1
Namur	3,1	2,4	1,9	1,5	2,3	3,2	2,3	3,0	2,4
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	43,3	42,6	43,2	45,4	48,7	49,9	48,9	52,5	52,3
Région wallonne	33,0	33,5	31,5	29,1	27,5	27,5	27,7	25,5	25,2
Arr. de Bruxelles	23,7	23,9	25,3	25,5	23,8	22,6	23,4	22,0	22,5

Tableau I - 1 (suite).

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
TERRE CUITE, CÉRAMIQUE, VERRE ET CIMENT.									
Anvers	1 339	1 317	1 446	1 390	1 585	1 808	2 121	2 322	2 304
Brabant	730	833	792	802	889	1 051	1 071	1 107	1 265
Flandre occidentale	638	739	777	809	970	1 149	1 013	1 252	1 317
Flandre orientale	244	285	317	316	330	360	419	504	524
Hainaut	2 294	2 531	2 595	2 547	2 714	2 991	3 054	3 287	3 328
Liège	607	610	659	678	730	739	791	820	812
Limbourg	80	97	88	97	109	123	129	170	207
Luxembourg	16	17	20	22	23	27	27	32	27
Namur	810	882	847	802	1 053	1 172	1 122	1 248	1 232
<i>Le Royaume :</i>	6 758	7 311	7 541	7 463	8 403	9 420	9 747	10 742	11 016
Région flamande	2 379	2 516	2 712	2 685	3 041	3 495	3 736	4 312	4 420
Région wallonne	3 810	4 136	4 215	4 130	4 598	5 011	5 082	5 484	5 492
Arr. de Bruxelles	569	659	614	648	764	914	929	946	1 104
SIDÉRURGIE.									
Anvers, Flandre occidentale, Flandre orientale et Limbourg	137	161	172	162	149	206	249	185	217
Brabant, Luxembourg et Namur	1 436	1 752	2 042	1 293	1 603	1 970	1 559	1 710	1 795
Hainaut	3 845	4 336	5 049	3 556	4 169	5 405	4 982	5 138	4 884
Liège	4 639	5 249	4 594	5 065	4 777	6 894	5 753	5 399	5 262
<i>Le Royaume :</i>	10 057	11 493	11 857	10 076	10 698	14 475	12 543	12 432	12 158
Région flamande	137	161	172	162	149	206	249	185	217
Région wallonne et arr. de Bruxelles	9 920	11 337	11 685	9 914	10 549	14 269	12 294	12 247	11 941
MÉTAUX NON FERREUX.									
Anvers, Flandre occidentale et Flandre orientale	1 391	1 569	1 458	1 254	1 747	1 987	2 002	2 039	2 372
Brabant, Luxembourg et Namur	308	349	370	365	384	306	410	491	494
Hainaut, Liège et Limbourg	1 369	1 429	1 440	1 103	1 209	1 233	1 420	1 216	1 288
<i>Le Royaume :</i>	3 068	3 347	3 268	2 722	3 340	3 526	3 832	3 746	4 154
Région flamande	1 884	2 027	1 947	1 612	2 156	2 341	2 485	2 458	2 816
Région wallonne et arr. de Bruxelles	1 184	1 320	1 321	1 110	1 184	1 185	1 347	1 288	1 338
FABRICATIONS MÉTALLIQUES (y compris constructions navales).									
Anvers	5 980	6 428	7 282	6 516	5 727	7 345	8 921	9 474	11 399
Brabant	7 114	7 522	7 799	7 828	8 178	9 604	10 555	12 768	14 477
Flandre occidentale	1 395	1 427	1 758	1 787	2 109	2 287	2 792	3 910	4 912
Flandre orientale	1 661	1 896	1 791	2 029	1 843	2 417	2 549	3 076	3 809
Hainaut	5 086	5 558	6 142	5 887	5 566	5 235	5 954	6 115	7 487
Liège	4 996	5 417	6 801	6 208	6 270	5 966	7 653	8 265	9 625
Limbourg	185	277	300	305	318	434	556	674	757
Luxembourg	108	107	111	81	95	132	110	77	103
Namur	969	1 041	1 183	1 123	1 055	1 212	1 114	1 404	1 531
<i>Le Royaume :</i>	27 494	29 673	33 167	31 764	31 161	34 632	40 204	45 763	54 100
Région flamande	9 688	10 691	11 746	11 223	10 644	13 084	15 509	17 994	21 683
Région wallonne	11 368	12 566	14 674	13 683	13 500	12 872	15 125	16 605	19 525
Arr. de Bruxelles	6 438	6 416	6 747	6 858	7 017	8 676	9 570	11 164	12 892
GARAGES.									
Anvers et Limbourg	610	677	736	771	848	941	1 014	1 112	1 265
Brabant, Luxembourg et Namur	1 145	1 257	1 343	1 396	1 507	1 642	1 747	1 890	2 085
Flandre occidentale et Flandre orientale	716	793	856	890	970	1 059	1 135	1 237	1 399
Hainaut et Liège	919	993	1 060	1 086	1 162	1 260	1 333	1 435	1 549
<i>Le Royaume :</i>	3 390	3 720	4 000	4 143	4 487	4 902	5 229	5 674	6 298
Région flamande	1 428	1 585	1 716	1 794	1 961	2 157	2 322	2 542	2 878
Région wallonne	1 247	1 350	1 444	1 479	1 588	1 721	1 825	1 963	2 123
Arr. de Bruxelles	715	785	840	870	938	1 024	1 082	1 169	1 297

Tableau I - 2 (suite).

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
TERRE CUITE, CÉRAMIQUE, VERRE ET CIMENT.									
Anvers	19,8	18,0	19,2	18,6	18,9	19,2	21,8	21,6	20,9
Brabant	10,8	11,4	10,5	10,8	10,6	11,2	11,0	10,3	11,4
Flandre occidentale	9,4	10,1	10,3	10,9	11,5	12,2	10,4	11,7	12,0
Flandre orientale	3,6	3,9	4,2	4,2	3,9	3,8	4,3	4,7	4,8
Hainaut	34,0	34,6	34,4	34,1	32,3	31,8	31,3	30,6	30,2
Liège	9,0	8,4	8,7	9,1	8,7	7,8	8,1	7,6	7,4
Limbourg	1,2	1,3	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	1,6	1,9
Luxembourg	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
Namur	12,0	12,1	11,2	10,7	12,5	12,4	11,5	11,6	11,2
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	35,2	34,4	36,0	36,0	36,2	37,1	38,4	40,2	40,2
Région wallonne	56,4	56,6	55,9	55,3	54,7	53,2	52,1	51,0	49,8
Arr. de Bruxelles	8,4	9,0	8,1	8,7	9,1	9,7	9,5	8,8	10,0
SIDÉRURGIE.									
Anvers, Flandre occidentale, Flandre orientale et Limbourg	1,4	1,4	1,5	1,6	1,4	1,4	2,0	1,5	1,7
Brabant, Luxembourg et Namur	14,3	15,2	17,2	12,8	15,0	13,6	12,4	13,8	14,8
Hainaut	38,2	37,7	42,6	35,3	39,0	37,4	39,7	41,3	40,2
Liège	46,1	45,7	38,7	50,3	44,6	47,6	45,9	43,4	43,3
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	1,4	1,4	1,5	1,6	1,4	1,4	2,0	1,5	1,7
Région wallonne et arr. de Bruxelles	98,6	98,6	98,5	98,4	98,6	98,6	98,0	98,5	98,3
MÉTAUX NON FERREUX.									
Anvers, Flandre occidentale et Flandre orientale	45,3	46,9	44,6	46,1	52,3	56,4	52,3	54,4	57,1
Brabant, Luxembourg et Namur	10,1	10,4	11,3	13,4	11,5	8,7	10,7	13,1	11,9
Hainaut, Liège et Limbourg	44,6	42,7	44,1	40,5	36,2	34,9	37,0	32,5	31,0
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	61,4	60,6	59,6	59,3	64,5	66,4	64,8	65,6	67,8
Région wallonne et arr. de Bruxelles	38,6	39,4	40,4	40,7	35,5	33,6	35,2	34,4	32,2
FABRICATIONS MÉTALLIQUES (y compris constructions navales).									
Anvers	21,7	21,7	22,0	20,5	18,4	21,2	22,2	20,7	21,1
Brabant	25,9	25,3	23,5	24,7	26,2	27,7	26,3	27,9	26,8
Flandre occidentale	5,1	4,8	5,3	5,6	6,8	6,6	6,9	8,5	9,1
Flandre orientale	6,0	6,4	5,4	6,4	5,9	7,0	6,3	6,7	7,0
Hainaut	18,5	18,7	18,5	18,5	17,9	15,1	14,8	13,4	13,8
Liège	18,2	18,3	20,5	19,5	20,1	17,2	19,0	18,0	17,8
Limbourg	0,7	0,9	0,9	1,0	1,0	1,3	1,4	1,5	1,4
Luxembourg	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2
Namur	3,5	3,5	3,6	3,5	3,4	3,5	2,8	3,1	2,8
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	35,2	36,0	35,4	35,3	34,2	37,8	38,6	39,3	40,1
Région wallonne	41,4	42,4	44,3	43,1	43,3	37,2	37,6	36,3	36,1
Arr. de Bruxelles	23,4	21,6	20,3	21,6	22,5	25,0	23,8	24,4	23,8
GARAGES.									
Anvers et Limbourg	18,0	18,2	18,4	18,6	18,9	19,2	19,4	19,6	20,1
Brabant, Luxembourg et Namur	33,8	33,8	33,7	33,7	33,6	33,5	33,4	33,3	33,1
Flandre occidentale et Flandre orientale	21,1	21,3	21,4	21,5	21,6	21,6	21,7	21,8	22,2
Hainaut et Liège	27,1	26,7	26,5	26,2	25,9	25,7	25,5	25,3	24,6
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	42,1	42,6	42,9	43,3	43,7	44,0	44,4	44,8	45,7
Région wallonne	36,8	36,3	36,1	35,7	35,4	35,1	34,9	34,6	33,7
Arr. de Bruxelles	21,1	21,1	21,0	21,0	20,9	20,9	20,7	20,6	20,6

Tableau I - 1 (suite).

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES.									
Anvers	1 373	1 466	1 384	1 381	1 495	1 889	1 774	2 011	2 214
Brabant	1 188	1 269	1 306	1 251	1 277	1 360	1 345	1 332	1 386
Flandre occidentale	288	284	293	282	305	324	339	456	466
Flandre orientale	588	545	591	578	640	736	696	843	1 023
Hainaut	375	397	418	381	382	408	382	375	380
Liège	256	305	344	291	303	341	321	377	425
Limbourg	31	33	37	33	38	38	38	47	59
Luxembourg	17	26	22	23	21	22	23	19	23
Namur	37	63	70	72	78	82	78	78	83
<i>Le Royaume :</i>	4 153	4 388	4 465	4 292	4 539	5 200	4 996	5 538	6 059
Région flamande	2 316	2 359	2 345	2 308	2 507	3 044	2 902	3 403	3 831
Région wallonne	709	809	872	779	797	893	834	863	928
Arr. de Bruxelles	1 128	1 220	1 248	1 205	1 235	1 263	1 260	1 272	1 300

CONSTRUCTION.									
Anvers	3 351	3 762	4 162	4 341	4 464	4 863	5 229	5 903	6 611
Brabant	7 153	7 880	9 528	8 652	8 234	8 814	10 153	11 883	13 395
Flandre occidentale	2 906	3 200	3 295	3 438	3 499	3 903	4 209	4 791	5 444
Flandre orientale	2 848	3 067	3 255	3 390	3 533	3 766	3 951	4 446	5 099
Hainaut	2 106	2 362	2 593	2 664	2 606	2 604	2 814	3 181	3 630
Liège	2 477	2 727	3 093	3 009	2 990	3 278	3 696	4 178	4 451
Limbourg	997	1 153	1 386	1 440	1 491	1 665	1 781	1 993	2 377
Luxembourg	543	537	609	620	634	637	664	805	907
Namur	809	872	959	1 026	999	960	1 043	1 150	1 296
<i>Le Royaume :</i>	23 190	25 560	28 880	28 580	28 450	30 490	33 540	38 330	43 210
Région flamande	10 865	12 008	12 950	13 469	13 883	15 167	16 139	18 206	20 698
Région wallonne	6 454	7 073	7 863	7 948	7 886	8 226	8 978	10 119	11 148
Arr. de Bruxelles	5 871	6 479	8 067	7 163	6 681	7 097	8 423	10 005	11 364

ÉLECTRICITÉ, GAZ ET EAU.									
Anvers	1 372	1 542	1 686	1 803	1 791	1 753	1 845	1 993	2 354
Brabant	1 857	2 053	2 133	2 311	2 263	2 418	2 440	2 735	2 863
Flandre occidentale	528	641	681	672	677	773	744	788	804
Flandre orientale	1 098	1 183	1 267	1 420	1 642	1 663	1 900	1 937	1 943
Hainaut	1 794	1 696	1 763	1 732	1 701	1 856	2 045	2 374	2 482
Liège	1 297	1 245	1 284	1 346	1 313	1 292	1 273	1 411	1 630
Limbourg	122	176	188	199	207	258	251	258	264
Luxembourg	57	73	72	73	74	91	84	85	83
Namur	276	282	314	373	381	369	367	412	495
<i>Le Royaume :</i>	8 401	8 891	9 388	9 929	10 049	10 473	10 949	11 993	12 918
Région flamande	3 261	3 736	4 021	4 302	4 520	4 700	4 970	5 208	5 601
Région wallonne	3 517	3 420	3 561	3 657	3 599	3 768	3 916	4 432	4 845
Arr. de Bruxelles	1 623	1 735	1 806	1 970	1 930	2 005	2 063	2 353	2 472

COMMERCE.									
Anvers	8 163	8 722	9 330	9 397	9 868	10 560	11 113	11 905	13 106
Brabant	16 617	17 854	19 232	19 280	19 969	21 267	22 777	25 235	27 686
Flandre occidentale	4 268	4 470	4 658	4 517	4 614	4 851	5 040	5 335	5 740
Flandre orientale	4 605	4 831	5 113	5 040	5 234	5 489	5 762	5 998	6 662
Hainaut	4 730	5 013	5 232	5 182	5 295	5 512	5 597	5 906	6 352
Liège	5 069	5 328	5 718	5 611	5 740	5 924	6 157	6 400	6 854
Limbourg	1 557	1 650	1 807	1 742	1 902	2 000	2 102	2 192	2 322
Luxembourg	646	685	679	674	696	680	715	764	833
Namur	1 340	1 420	1 511	1 449	1 496	1 576	1 655	1 712	1 928
<i>Le Royaume :</i>	46 995	49 973	53 280	52 892	54 814	57 859	60 918	65 447	71 483
Région flamande	20 094	21 213	22 497	22 271	23 191	24 552	25 698	27 229	29 654
Région wallonne	12 477	13 131	13 869	13 639	13 974	14 427	14 894	15 608	16 930
Arr. de Bruxelles	14 424	15 629	16 914	16 982	17 649	18 880	20 326	22 610	24 899

Tableau I - 2 (suite).

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES.									
Anvers	33,1	33,3	31,0	32,2	33,0	36,3	35,5	36,3	36,5
Brabant	28,6	28,9	29,2	29,1	28,1	26,2	26,9	24,1	22,9
Flandre occidentale	6,9	6,5	6,6	6,6	6,7	6,2	6,8	8,2	7,7
Flandre orientale	14,2	12,4	13,2	13,4	14,1	14,2	13,9	15,2	16,9
Hainaut	9,0	9,0	9,4	8,9	8,4	7,8	7,6	6,8	6,2
Liège	6,2	7,0	7,7	6,8	6,7	6,6	6,4	6,8	7,0
Limbourg	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,8	0,9	1,0
Luxembourg	0,4	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,3	0,4
Namur	0,9	1,5	1,6	1,7	1,7	1,6	1,6	1,4	1,4
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	55,8	53,7	52,5	53,8	55,2	58,5	58,1	61,4	63,2
Région wallonne	17,1	18,5	19,6	18,1	17,6	17,2	16,7	15,6	15,3
Arr. de Bruxelles	27,1	27,8	27,9	28,1	27,2	24,3	25,2	23,0	21,5
CONSTRUCTION.									
Anvers	14,5	14,7	14,4	15,2	15,7	16,0	15,6	15,4	15,3
Brabant	30,8	30,9	33,0	30,3	29,0	28,7	30,2	31,0	31,0
Flandre occidentale	12,5	12,5	11,4	12,0	12,3	12,8	12,6	12,5	12,6
Flandre orientale	12,3	12,0	11,3	11,9	12,4	12,4	11,8	11,6	11,8
Hainaut	9,1	9,2	9,0	9,3	9,2	8,5	8,4	8,3	8,4
Liège	10,7	10,7	10,7	10,5	10,5	10,8	11,0	10,9	10,3
Limbourg	4,3	4,5	4,8	5,0	5,2	5,5	5,3	5,2	5,5
Luxembourg	2,3	2,1	2,1	2,2	2,2	2,1	2,0	2,1	2,1
Namur	3,5	3,4	3,3	3,6	3,5	3,2	3,1	3,0	3,0
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	46,9	46,9	44,9	47,1	48,8	49,9	48,2	47,5	47,9
Région wallonne	27,8	27,7	27,2	27,8	27,7	27,1	26,8	26,4	25,8
Arr. de Bruxelles	25,3	25,4	27,9	25,1	23,5	23,0	25,0	26,1	26,3
ÉLECTRICITÉ, GAZ ET EAU.									
Anvers	16,3	17,3	18,0	18,2	17,8	16,7	16,8	16,6	18,2
Brabant	22,1	23,1	22,7	23,3	22,5	23,1	22,3	22,8	22,2
Flandre occidentale	6,3	7,2	7,2	6,8	6,7	7,4	6,8	6,6	6,2
Flandre orientale	13,1	13,3	13,5	14,3	16,4	15,9	17,4	16,2	15,1
Hainaut	21,3	19,1	18,8	17,4	16,9	17,7	18,7	19,8	19,3
Liège	15,4	14,0	13,7	13,6	13,1	12,3	11,6	11,8	12,6
Limbourg	1,5	2,0	2,0	2,0	2,1	2,5	2,3	2,1	2,0
Luxembourg	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7	0,9	0,8	0,7	0,6
Namur	3,3	3,2	3,3	3,7	3,8	3,5	3,3	3,4	3,8
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	38,9	42,0	42,8	43,4	45,0	44,9	45,4	43,4	43,4
Région wallonne	41,8	38,5	38,0	36,7	35,8	35,9	35,7	37,0	37,5
Arr. de Bruxelles	19,3	19,5	19,2	19,9	19,2	19,2	18,9	19,6	19,1
COMMERCE.									
Anvers	17,4	17,5	17,5	17,8	18,0	18,3	18,2	18,0	18,3
Brabant	35,4	35,7	36,1	36,5	36,4	36,8	37,4	38,6	38,7
Flandre occidentale	9,0	8,9	8,8	8,5	8,4	8,4	8,3	8,2	8,0
Flandre orientale	9,8	9,7	9,6	9,5	9,5	9,5	9,5	9,2	9,3
Hainaut	10,0	10,0	9,8	9,8	9,7	9,5	9,2	9,0	8,9
Liège	10,8	10,7	10,7	10,6	10,5	10,2	10,1	9,8	9,6
Limbourg	3,3	3,3	3,4	3,3	3,5	3,4	3,4	3,4	3,3
Luxembourg	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2
Namur	2,9	2,8	2,8	2,7	2,7	2,7	2,7	2,6	2,7
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	42,8	42,4	42,3	42,1	42,3	42,5	42,2	41,5	41,5
Région wallonne	26,5	26,3	26,0	25,8	25,5	24,9	24,4	23,9	23,7
Arr. de Bruxelles	30,7	31,3	31,7	32,1	32,2	32,6	33,4	34,6	34,8

Tableau I - 1 (suite).

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
SERVICES FINANCIERS ET ASSURANCES.									
Anvers	1 615	1 684	1 794	1 850	2 019	2 209	2 425	2 600	2 918
Brabant	7 435	7 846	8 489	8 920	9 957	10 699	11 569	12 220	14 019
Flandre occidentale	477	496	540	549	609	745	800	924	1 110
Flandre orientale	525	546	587	599	658	726	797	904	1 086
Hainaut	536	568	626	635	699	772	875	947	1 100
Liège	736	757	809	835	921	876	954	1 105	1 274
Limbourg	121	124	136	140	148	201	222	254	334
Luxembourg	45	56	64	61	57	67	75	89	102
Namur	130	143	165	171	192	225	258	283	333
<i>Le Royaume :</i>	11 620	12 220	13 210	13 760	15 260	16 520	17 975	19 326	22 276
Région flamande	3 070	3 201	3 440	3 534	3 870	4 349	4 761	5 256	6 126
Région wallonne	1 460	1 537	1 679	1 717	1 886	1 953	2 170	2 476	2 868
Arr. de Bruxelles	7 090	7 482	8 091	8 509	9 504	10 218	11 044	11 594	13 282

IMMEUBLES D'HABITATION.									
Anvers	6 129	6 278	6 451	6 569	6 720	6 845	6 972	7 003	7 129
Brabant	11 413	11 661	11 953	12 144	12 387	12 584	12 787	12 894	12 987
Flandre occidentale	3 352	3 427	3 515	3 573	3 649	3 710	3 772	3 790	3 887
Flandre orientale	3 806	3 875	3 960	4 009	4 077	4 130	4 183	4 202	4 237
Hainaut	4 635	4 696	4 770	4 804	4 859	4 895	4 932	4 902	4 896
Liège	4 487	4 569	4 665	4 723	4 802	4 862	4 924	4 902	4 967
Limbourg	1 136	1 182	1 233	1 275	1 323	1 366	1 411	1 442	1 479
Luxembourg	614	624	636	642	653	660	667	659	667
Namur	1 312	1 333	1 356	1 370	1 389	1 403	1 417	1 401	1 417
<i>Le Royaume :</i>	36 884	37 645	38 539	39 109	39 859	40 455	41 065	41 195	41 666
Région flamande	15 656	16 024	16 456	16 748	17 120	17 427	17 739	17 838	18 207
Région wallonne	11 705	11 891	12 110	12 229	12 405	12 530	12 659	12 564	12 672
Arr. de Bruxelles	9 523	9 730	9 973	10 132	10 334	10 498	10 667	10 793	10 787

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS.									
Anvers	7 958	9 170	9 533	9 456	9 825	10 305	10 200	11 389	12 385
Brabant	7 677	8 308	8 865	9 405	9 688	10 870	10 094	10 838	12 046
Flandre occidentale	1 798	1 920	2 051	2 176	2 293	2 471	2 522	2 716	3 072
Flandre orientale	3 073	3 190	3 377	3 302	3 560	3 756	3 806	3 995	4 322
Hainaut	3 459	3 619	3 764	3 729	3 973	4 043	4 007	4 245	4 566
Liège	2 737	2 847	2 996	3 016	3 228	3 404	3 414	3 694	4 022
Limbourg	703	740	790	809	895	959	1 011	1 121	1 249
Luxembourg	666	677	680	660	683	698	689	717	781
Namur	1 447	1 533	1 581	1 559	1 671	1 675	1 593	1 655	1 767
<i>Le Royaume :</i>	29 518	32 004	33 637	34 112	35 816	38 181	37 336	40 370	44 210
Région flamande	14 159	15 661	16 413	16 399	17 240	18 199	18 239	19 965	21 865
Région wallonne	8 623	8 994	9 346	9 292	9 909	10 197	10 083	10 716	11 567
Arr. de Bruxelles	6 736	7 349	7 878	8 421	8 667	9 785	9 014	9 689	10 778

SERVICES.									
Anvers	12 917	13 412	14 358	15 447	16 094	17 392	17 929	19 068	20 455
Brabant	24 103	25 506	27 197	30 343	30 922	32 874	34 220	37 351	40 461
Flandre occidentale	10 665	11 180	12 181	12 793	13 590	14 342	14 909	15 917	17 061
Flandre orientale	9 729	9 998	10 565	11 358	11 748	12 320	12 744	13 184	14 222
Hainaut	9 413	9 739	10 421	11 224	11 826	12 487	12 829	13 584	14 697
Liège	9 565	10 112	10 863	11 698	12 362	12 808	13 505	14 362	15 665
Limbourg	4 098	4 208	4 540	4 897	4 945	5 400	5 598	6 197	7 071
Luxembourg	1 907	1 984	2 124	2 228	2 373	2 447	2 572	2 734	2 994
Namur	3 520	3 680	3 915	4 133	4 357	4 702	4 885	5 259	5 783
<i>Le Royaume :</i>	85 917	89 819	96 164	104 121	108 217	114 772	119 191	127 656	138 409
Région flamande	40 172	41 665	44 721	47 828	50 035	53 361	55 279	58 763	63 377
Région wallonne	25 839	27 008	28 915	31 001	32 684	34 367	35 813	38 142	41 532
Arr. de Bruxelles	19 906	21 146	22 528	25 292	25 498	27 044	28 099	30 751	33 500

Tableau I - 2 (suite).

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
SERVICES FINANCIERS ET ASSURANCES.									
Anvers	13,9	13,8	13,6	13,5	13,2	13,4	13,5	13,4	13,1
Brabant	64,0	64,2	64,3	64,8	65,2	64,8	64,4	63,2	62,9
Flandre occidentale	4,1	4,1	4,1	4,0	4,0	4,5	4,5	4,8	5,0
Flandre orientale	4,5	4,5	4,5	4,4	4,3	4,4	4,4	4,7	4,9
Hainaut	4,6	4,6	4,7	4,6	4,6	4,7	4,9	4,9	4,9
Liège	6,3	6,2	6,1	6,1	6,0	5,3	5,3	5,7	5,7
Limbourg	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,2	1,2	1,3	1,5
Luxembourg	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5
Namur	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,4	1,5	1,5
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	26,5	26,3	26,1	25,8	25,3	26,3	26,5	27,2	27,5
Région wallonne	12,5	12,5	12,6	12,4	12,4	11,8	12,1	12,8	12,9
Arr. de Bruxelles	61,0	61,2	61,3	61,8	62,3	61,9	61,4	60,0	59,6
IMMEUBLES D'HABITATION.									
Anvers	16,6	16,7	16,7	16,8	16,9	16,9	17,0	17,0	17,1
Brabant	30,8	31,0	31,1	31,0	31,1	31,1	31,1	31,3	31,1
Flandre occidentale	9,1	9,1	9,1	9,1	9,2	9,2	9,2	9,2	9,3
Flandre orientale	10,3	10,3	10,3	10,3	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2
Hainaut	12,6	12,5	12,4	12,3	12,2	12,1	12,0	11,9	11,8
Liège	12,2	12,1	12,1	12,1	12,0	12,0	12,0	11,9	11,9
Limbourg	3,1	3,1	3,2	3,3	3,3	3,4	3,4	3,5	3,6
Luxembourg	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Namur	3,6	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,4	3,4
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	42,4	42,6	42,7	42,9	43,0	43,1	43,2	43,3	43,7
Région wallonne	31,9	31,6	31,4	31,3	31,1	31,0	30,9	30,5	30,4
Arr. de Bruxelles	25,7	25,8	25,9	25,8	25,9	25,9	25,9	26,2	25,9
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS.									
Anvers	26,9	28,6	28,4	27,7	27,4	27,0	27,3	28,2	28,0
Brabant	26,0	26,0	26,4	27,6	27,1	28,5	27,0	26,8	27,3
Flandre occidentale	6,1	6,0	6,1	6,4	6,4	6,5	6,8	6,7	6,9
Flandre orientale	10,4	10,0	10,0	9,7	9,9	9,8	10,2	9,9	9,8
Hainaut	11,7	11,3	11,2	10,9	11,1	10,6	10,7	10,5	10,3
Liège	9,3	8,9	8,9	8,8	9,0	8,9	9,2	9,2	9,1
Limbourg	2,4	2,3	2,3	2,4	2,5	2,5	2,7	2,8	2,8
Luxembourg	2,3	2,1	2,0	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8
Namur	4,9	4,8	4,7	4,6	4,7	4,4	4,3	4,1	4,0
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	48,0	48,9	48,8	48,1	48,1	47,7	48,9	49,5	49,4
Région wallonne	29,2	28,1	27,8	27,2	27,7	26,7	27,0	26,5	26,2
Arr. de Bruxelles	22,8	23,0	23,4	24,7	24,2	25,6	24,1	24,0	24,4
SERVICES.									
Anvers	15,0	14,9	14,9	14,8	14,9	15,2	15,0	14,9	14,8
Brabant	28,1	28,4	28,3	29,2	28,5	28,6	28,7	29,3	29,2
Flandre occidentale	12,4	12,4	12,7	12,3	12,6	12,5	12,5	12,5	12,3
Flandre orientale	11,3	11,2	11,0	10,9	10,9	10,7	10,7	10,3	10,3
Hainaut	11,0	10,8	10,8	10,8	10,9	10,9	10,8	10,6	10,6
Liège	11,1	11,3	11,3	11,2	11,4	11,2	11,3	11,3	11,3
Limbourg	4,8	4,7	4,7	4,7	4,6	4,7	4,7	4,8	5,1
Luxembourg	2,2	2,2	2,2	2,1	2,2	2,1	2,2	2,2	2,2
Namur	4,1	4,1	4,1	4,0	4,0	4,1	4,1	4,1	4,2
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	46,8	46,4	46,5	45,9	46,2	46,5	46,4	46,0	45,8
Région wallonne	30,1	30,1	30,1	29,8	30,2	29,9	30,0	29,9	30,0
Arr. de Bruxelles	23,1	23,5	23,4	24,3	23,6	23,6	23,6	24,1	24,2

**Tableau II - 1. — RÉPARTITION PAR PROVINCE ET PAR RÉGION LINGUISTIQUE
DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS DES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ACTIVITÉ.
ESTIMATIONS AUX PRIX DE 1953 (en millions de F).**

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE.									
Anvers	2 865	2 659	3 012	3 208	3 034	3 460	3 903	3 668	3 784
Brabant	4 590	4 121	4 592	4 882	4 301	4 904	5 181	4 739	4 666
Flandre occidentale	5 864	5 523	6 338	6 743	6 214	7 358	7 730	7 601	7 491
Flandre orientale	5 054	4 678	5 413	5 600	5 198	5 938	6 374	6 338	6 163
Hainaut	3 808	3 378	3 902	4 227	3 796	4 432	4 470	4 267	4 115
Liège	4 165	3 932	4 313	4 567	4 303	4 775	4 965	4 630	4 448
Limbourg	2 134	2 015	2 149	2 282	2 156	2 430	2 589	2 530	2 431
Luxembourg	2 136	2 047	2 270	2 237	2 279	2 538	2 602	2 475	2 471
Namur	2 343	2 203	2 425	2 573	2 454	2 788	2 931	2 772	2 825
<i>Le Royaume :</i>	32 959	30 556	34 414	36 319	33 735	38 623	40 745	39 020	38 394
Région flamande	17 468	16 269	18 466	19 482	18 057	20 846	22 348	21 740	21 448
Région wallonne	13 691	12 672	14 148	14 920	13 991	15 853	16 362	15 423	15 116
Arr. de Bruxelles	1 800	1 615	1 800	1 917	1 687	1 924	2 035	1 857	1 830
INDUSTRIES EXTRACTIVES.									
Anvers	43	55	54	61	68	73	83	99	108
Brabant	169	184	196	175	179	170	183	204	226
Flandre occidentale	2	3	3	3	3	7	5	3	5
Flandre orientale	3	5	8	11	12	11	14	14	12
Hainaut	8 939	8 926	8 665	7 264	5 765	5 557	5 751	5 365	5 424
Liège	3 149	3 150	3 251	2 709	2 576	2 638	2 239	2 368	2 508
Limbourg	5 246	5 310	4 956	4 005	3 300	3 716	4 096	4 273	4 627
Luxembourg	70	67	69	80	79	77	79	104	96
Namur	718	745	716	631	642	711	657	637	702
<i>Le Royaume :</i>	18 339	18 445	17 918	14 939	12 624	12 960	13 107	13 067	13 708
Région flamande	5 297	5 384	5 023	4 081	3 385	3 813	4 203	4 395	4 755
Région wallonne	12 981	12 992	12 830	10 804	9 185	9 102	8 859	8 622	8 895
Arr. de Bruxelles	61	69	65	54	54	45	45	50	58
DENRÉES ALIMENTAIRES, BOISSONS ET TABAC.									
Anvers	4 399	4 613	4 721	4 729	4 828	4 952	5 058	5 237	5 331
Brabant	7 209	7 408	7 544	7 659	7 577	7 868	8 286	8 472	8 750
Flandre occidentale	2 448	2 523	2 583	2 584	2 626	2 830	2 847	3 057	3 028
Flandre orientale	3 438	3 536	3 541	3 560	3 622	3 772	3 916	3 923	3 953
Hainaut	2 664	2 747	2 796	2 763	2 796	2 865	2 718	2 790	2 958
Liège	2 589	2 580	2 630	2 719	2 738	2 813	2 868	3 170	3 196
Limbourg	886	927	952	999	1 015	1 053	1 038	1 123	1 178
Luxembourg	350	357	362	364	368	380	383	402	384
Namur	734	763	777	765	781	787	796	841	843
<i>Le Royaume :</i>	24 717	25 454	25 906	26 142	26 351	27 320	27 910	29 015	29 621
Région flamande	13 527	13 966	14 256	14 384	14 425	15 135	15 478	16 004	16 368
Région wallonne	6 844	6 960	7 073	7 119	7 186	7 335	7 352	7 795	7 967
Arr. de Bruxelles	4 346	4 528	4 577	4 639	4 740	4 850	5 080	5 216	5 286
TEXTILES.									
Anvers	256	288	305	270	289	293	360	294	336
Brabant	1 287	1 411	1 195	952	1 111	1 081	1 158	1 208	1 193
Flandre occidentale	3 416	4 334	4 661	3 752	4 534	4 670	4 909	5 276	5 453
Flandre orientale	6 453	6 747	6 867	5 961	6 730	7 035	7 074	7 215	7 684
Hainaut	545	665	659	583	734	701	732	866	923
Liège	1 593	1 812	1 721	1 354	1 557	1 672	1 511	1 392	1 418
Limbourg, Luxembourg et Namur	84	91	99	87	78	96	122	110	107
<i>Le Royaume :</i>	13 634	15 348	15 507	12 959	15 033	15 548	15 866	16 361	17 114
Région flamande	10 201	11 457	11 895	10 035	11 603	12 051	12 406	12 853	13 540
Région wallonne	2 707	3 124	2 865	2 357	2 760	2 771	2 707	2 691	2 762
Arr. de Bruxelles	726	767	747	567	670	726	753	817	812

**Tableau II-2. — POURCENTAGES D'ACCROISSEMENT, PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE,
DE LA VALEUR AJOUTÉE AUX PRIX DE 1953
DES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ACTIVITÉ (en %).**

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcentage moyen
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE.									
Anvers	— 7,2	+ 13,3	+ 6,5	— 5,4	+ 14,0	+ 12,8	— 6,0	+ 3,2	+ 3,9
Brabant	— 10,2	+ 11,4	+ 6,3	— 11,9	+ 14,0	+ 5,6	— 8,5	— 1,5	+ 0,7
Flandre occidentale	— 5,8	+ 14,8	+ 6,4	— 7,8	+ 18,4	+ 5,1	— 1,7	— 1,4	+ 3,5
Flandre orientale	— 7,4	+ 15,7	+ 3,5	— 7,2	+ 14,2	+ 7,3	— 0,6	— 2,8	+ 2,8
Hainaut	— 11,3	+ 15,5	+ 8,3	— 10,2	+ 16,8	+ 0,9	— 4,5	— 3,6	+ 1,5
Liège	— 5,6	+ 9,7	+ 5,9	— 5,8	+ 11,0	+ 4,0	— 6,7	— 3,9	+ 1,1
Limbourg	— 5,6	+ 6,7	+ 6,2	— 5,5	+ 12,7	+ 6,5	— 2,3	— 3,9	+ 1,9
Luxembourg	— 4,2	+ 10,9	+ 1,5	+ 1,9	+ 11,4	+ 2,5	— 4,9	— 0,2	+ 2,0
Namur	— 6,0	+ 10,1	+ 6,1	— 4,6	+ 13,6	+ 5,1	— 5,4	+ 1,9	+ 2,6
<i>Le Royaume :</i>	— 7,3	+ 12,6	+ 5,5	— 7,1	+ 14,5	+ 5,5	— 4,2	— 1,6	+ 2,2
Région flamande	— 6,9	+ 13,5	+ 5,5	— 7,3	+ 15,4	+ 7,2	— 2,7	— 1,3	+ 2,9
Région wallonne	— 7,4	+ 11,6	+ 5,5	— 6,2	+ 13,3	+ 3,2	— 5,7	— 2,0	+ 1,5
Arr. de Bruxelles	— 10,3	+ 11,5	+ 6,5	— 12,0	+ 14,0	+ 5,8	— 8,7	— 1,5	+ 0,7
INDUSTRIES EXTRACTIVES.									
Anvers	+ 27,9	— 1,8	+ 13,0	+ 11,5	+ 7,4	+ 13,7	+ 19,3	+ 9,1	+ 12,5
Brabant	+ 8,9	+ 6,5	— 10,7	+ 2,3	— 5,0	+ 7,6	+ 11,5	+ 10,8	+ 4,0
Flandre occidentale	+ 50,0	0,0	0,0	0,0	+ 133,3	— 28,6	— 40,0	+ 66,7	+ 22,7
Flandre orientale	+ 66,7	+ 60,0	+ 37,5	+ 9,1	— 8,3	+ 27,3	0,0	— 14,3	+ 22,3
Hainaut	— 0,1	+ 2,9	— 16,2	— 20,6	— 3,6	+ 3,5	— 6,7	+ 1,1	— 5,7
Liège	0,0	+ 3,2	— 16,7	— 4,9	+ 2,4	— 15,1	+ 5,8	+ 5,9	— 2,4
Limbourg	+ 1,2	— 6,7	— 19,2	— 17,6	+ 12,6	+ 10,2	+ 4,3	+ 8,3	— 0,9
Luxembourg	+ 4,3	+ 3,0	+ 15,9	— 1,3	— 2,5	+ 2,6	+ 31,6	— 7,7	+ 4,7
Namur	+ 3,8	— 3,9	— 11,9	+ 1,7	+ 10,7	— 7,6	— 3,0	+ 10,2	0,0
<i>Le Royaume :</i>	+ 0,6	— 2,9	— 16,6	— 15,5	+ 2,7	+ 1,1	— 0,3	+ 4,9	— 3,3
Région flamande	+ 1,6	— 6,7	— 18,8	— 17,1	+ 12,6	+ 10,2	+ 4,6	+ 8,2	— 0,7
Région wallonne	+ 0,1	— 1,3	— 15,8	— 15,0	— 0,9	— 2,7	— 2,7	+ 3,2	— 4,4
Arr. de Bruxelles	+ 13,1	— 5,8	— 16,9	0,0	— 16,7	0,0	+ 11,1	+ 16,0	+ 0,1
DENRÉES ALIMENTAIRES, BOISSONS ET TABAC.									
Anvers	+ 4,9	+ 2,3	+ 0,2	+ 2,1	+ 2,6	+ 2,1	+ 3,5	+ 1,8	+ 2,4
Brabant	+ 2,8	+ 1,8	+ 1,5	— 1,1	+ 3,8	+ 5,3	+ 2,2	+ 3,3	+ 2,5
Flandre occidentale	+ 3,1	+ 2,4	0,0	+ 1,6	+ 7,8	+ 0,6	+ 7,4	— 0,9	+ 2,8
Flandre orientale	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,7	+ 4,1	+ 3,8	+ 0,2	+ 0,8	+ 1,8
Hainaut	+ 3,1	+ 1,8	— 1,2	+ 1,2	+ 2,5	+ 5,1	+ 2,6	+ 6,0	+ 1,4
Liège	+ 0,4	+ 1,9	+ 3,4	+ 0,7	+ 2,7	+ 2,0	+ 10,5	+ 0,8	+ 2,7
Limbourg	+ 4,8	+ 2,7	+ 4,9	+ 1,6	+ 3,7	— 1,4	+ 8,2	+ 4,9	+ 3,7
Luxembourg	+ 2,0	+ 1,4	+ 0,6	+ 1,1	+ 3,3	+ 0,8	+ 5,0	— 4,5	+ 1,2
Namur	+ 4,0	+ 1,8	— 1,5	+ 2,1	+ 0,8	+ 1,1	+ 5,6	+ 0,2	+ 1,8
<i>Le Royaume :</i>	+ 3,0	+ 1,8	+ 0,9	+ 0,8	+ 3,7	+ 2,2	+ 4,0	+ 2,1	+ 2,3
Région flamande	+ 3,2	+ 2,1	+ 0,9	+ 0,3	+ 4,9	+ 2,3	+ 3,4	+ 2,3	+ 2,4
Région wallonne	+ 1,7	+ 1,6	+ 0,7	+ 0,9	+ 2,1	+ 0,2	+ 6,0	+ 2,2	+ 1,9
Arr. de Bruxelles	+ 4,2	+ 1,1	+ 1,4	+ 2,2	+ 2,3	+ 4,7	+ 2,7	+ 1,3	+ 2,5
TEXTILES.									
Anvers	+ 12,5	+ 5,9	— 11,5	+ 7,0	+ 1,4	+ 22,9	— 18,3	+ 14,3	+ 4,3
Brabant	+ 9,6	— 15,3	— 20,3	+ 16,7	— 2,7	+ 7,1	+ 4,3	— 1,2	— 0,2
Flandre occidentale	+ 26,9	+ 7,5	— 19,5	+ 20,8	+ 3,0	+ 5,1	+ 7,5	+ 3,4	+ 6,9
Flandre orientale	+ 4,6	+ 1,8	— 13,2	+ 12,9	+ 4,5	+ 0,6	+ 2,0	+ 6,5	+ 2,5
Hainaut	+ 22,0	— 0,9	— 11,5	+ 25,9	— 4,5	+ 4,4	+ 18,3	+ 6,6	+ 7,5
Liège	+ 13,7	— 5,0	— 21,3	+ 15,0	+ 7,4	— 9,6	— 7,9	+ 1,9	— 0,7
Limbourg, Luxembourg et Namur	+ 8,3	+ 8,8	— 12,1	— 10,3	+ 23,1	+ 27,1	— 9,8	— 2,7	+ 4,1
<i>Le Royaume :</i>	+ 12,6	+ 1,0	— 16,4	+ 16,0	+ 3,4	+ 2,0	+ 3,1	+ 4,6	+ 3,3
Région flamande	+ 12,3	+ 3,8	— 15,6	+ 15,6	+ 3,9	+ 2,9	+ 3,6	+ 5,3	+ 4,0
Région wallonne	+ 15,4	— 8,3	— 17,7	+ 17,1	+ 0,4	— 2,3	— 0,6	+ 2,6	+ 0,8
Arr. de Bruxelles	+ 5,6	— 2,6	— 24,1	+ 18,2	+ 8,4	+ 3,7	+ 8,5	— 0,6	+ 2,1

Tableau II - 1 (suite).

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
VÊTEMENTS ET CHAUSSURES.									
Anvers	667	764	832	820	933	967	1 013	1 140	1 208
Brabant	2 149	2 257	2 447	2 253	2 508	2 826	2 905	3 073	3 258
Flandre occidentale	736	785	973	985	1 070	1 342	1 342	1 598	1 772
Flandre orientale	1 072	1 164	1 396	1 379	1 647	1 895	2 062	2 143	2 401
Hainaut	591	612	677	603	640	674	743	735	803
Liège	334	297	318	291	323	350	362	365	391
Limbourg, Luxembourg et Namur	168	181	193	195	217	259	261	321	396
<i>Le Royaume :</i>	5 717	6 060	6 836	6 526	7 338	8 313	8 688	9 375	10 229
Région flamande	2 702	2 961	3 462	3 442	3 950	4 541	4 771	5 319	5 911
Région wallonne	1 027	1 016	1 105	994	1 083	1 186	1 260	1 272	1 391
Arr. de Bruxelles	1 988	2 083	2 269	2 090	2 305	2 586	2 657	2 784	2 927

BOIS ET MEUBLES.									
Anvers	907	970	995	999	1 028	1 213	1 253	1 439	1 633
Brabant	1 022	1 079	1 055	1 178	1 100	1 190	1 244	1 328	1 444
Flandre occidentale	873	895	936	1 007	1 121	1 327	1 431	1 684	2 014
Flandre orientale	540	587	719	779	860	948	1 021	1 132	1 296
Hainaut	180	190	231	237	267	306	303	313	389
Liège	229	235	264	277	248	287	319	333	383
Limbourg et Luxembourg	244	243	257	284	263	284	319	366	432
Namur	144	161	146	175	192	219	194	248	270
<i>Le Royaume :</i>	4 139	4 360	4 603	4 936	5 079	5 774	6 084	6 843	7 861
Région flamande	2 543	2 675	2 883	3 045	3 256	3 748	4 022	4 622	5 424
Région wallonne	677	720	797	864	869	996	1 017	1 101	1 249
Arr. de Bruxelles	919	965	923	1 027	954	1 030	1 045	1 120	1 188

PAPIER, IMPRESSION, ÉDITION.									
Anvers	1 179	1 198	1 281	1 231	1 337	1 463	1 595	1 628	1 890
Brabant	2 647	2 607	2 836	2 872	2 922	3 220	3 410	3 322	3 524
Flandre occidentale	263	246	271	267	281	302	337	366	388
Flandre orientale	438	441	523	508	545	568	533	599	561
Hainaut	409	403	408	391	413	396	483	565	640
Liège	450	422	433	459	495	540	573	638	659
Limbourg et Luxembourg	38	42	58	48	60	65	73	71	86
Namur	199	207	238	233	241	240	276	272	317
<i>Le Royaume :</i>	5 623	5 566	6 048	6 009	6 294	6 794	7 280	7 461	8 065
Région flamande	1 974	1 978	2 186	2 112	2 286	2 462	2 623	2 766	3 036
Région wallonne	1 505	1 507	1 583	1 603	1 677	1 768	1 942	2 101	2 340
Arr. de Bruxelles	2 144	2 081	2 279	2 294	2 331	2 564	2 715	2 594	2 689

INDUSTRIE CHIMIQUE ET ACTIVITÉS CONNEXES.									
Anvers	2 412	2 388	2 383	2 574	3 246	3 585	3 976	4 581	5 025
Brabant	3 066	3 136	3 130	2 931	3 200	3 486	3 549	3 477	3 825
Flandre occidentale	279	338	335	328	316	283	271	373	557
Flandre orientale	1 361	1 502	1 515	1 396	1 561	1 945	1 670	1 794	1 760
Hainaut	1 699	1 690	1 605	1 457	1 607	1 748	2 124	1 919	2 132
Liège	1 643	1 542	1 501	1 395	1 516	1 687	1 528	1 388	1 182
Limbourg	553	463	505	436	581	657	608	680	523
Luxembourg	61	31	37	63	87	50	42	33	20
Namur	325	276	208	147	277	439	330	458	391
<i>Le Royaume :</i>	11 399	11 366	11 219	10 727	12 391	13 880	14 098	14 703	15 415
Région flamande	4 766	4 826	4 856	4 881	5 897	6 695	6 795	7 672	8 103
Région wallonne	3 864	3 706	3 501	3 229	3 706	4 175	4 185	3 928	3 871
Arr. de Bruxelles	2 769	2 834	2 862	2 617	2 788	3 010	3 118	3 103	3 441

Tableau II - 2 (suite).

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcentage moyen
---------------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------------------

VÊTEMENTS ET CHAUSSURES.

Anvers	+ 14,5	+ 8,9	- 1,4	+ 13,8	+ 3,6	+ 4,8	+ 12,5	+ 6,0	+ 7,8
Brabant	+ 5,0	+ 8,4	- 7,9	+ 11,3	+ 12,7	+ 2,8	+ 5,8	+ 6,0	+ 5,5
Flandre occidentale	+ 6,7	+ 23,9	+ 1,2	+ 8,6	+ 25,4	+ 0,0	+ 19,1	+ 10,9	+ 11,9
Flandre orientale	+ 8,6	+ 19,9	- 1,2	+ 19,4	+ 15,1	+ 8,8	+ 3,9	+ 12,0	+ 10,8
Hainaut	+ 3,6	+ 10,6	- 10,9	+ 6,1	+ 5,3	+ 10,2	- 1,1	+ 9,3	+ 4,1
Liège	+ 11,1	+ 7,1	- 8,5	+ 11,0	+ 8,4	+ 3,4	+ 0,8	+ 7,1	+ 2,3
Limbourg, Luxembourg et Namur	+ 7,7	+ 6,6	+ 1,0	+ 11,3	+ 19,4	+ 0,8	+ 23,0	+ 23,4	+ 11,7
<i>Le Royaume :</i>	+ 6,0	+ 12,8	- 4,5	+ 12,4	+ 13,3	+ 4,5	+ 7,9	+ 9,1	+ 7,7
Région flamande	+ 9,6	+ 16,9	- 0,6	+ 14,8	+ 15,0	+ 5,1	+ 11,5	+ 11,1	+ 10,4
Région wallonne	- 1,1	+ 8,8	- 10,0	+ 9,0	+ 9,5	+ 6,2	+ 1,0	+ 9,4	+ 4,1
Arr. de Bruxelles	+ 4,8	+ 8,9	- 7,9	+ 10,3	+ 12,2	+ 2,7	+ 4,8	+ 5,1	+ 5,1

BOIS ET MEUBLES.

Anvers	+ 6,9	+ 2,5	+ 0,4	+ 2,9	+ 18,0	+ 3,3	+ 14,8	+ 13,5	+ 7,8
Brabant	+ 5,6	- 2,2	+ 11,7	- 6,8	+ 8,1	+ 4,5	+ 6,8	+ 8,7	+ 4,6
Flandre occidentale	+ 2,5	+ 4,6	+ 7,6	+ 11,3	+ 18,3	+ 7,8	+ 17,7	+ 19,6	+ 11,2
Flandre orientale	+ 8,7	+ 22,5	+ 8,3	+ 10,4	+ 10,2	+ 7,7	+ 10,9	+ 14,5	+ 11,7
Hainaut	+ 5,6	+ 21,6	+ 2,6	+ 11,3	+ 14,6	- 0,8	+ 3,3	+ 24,3	+ 10,3
Liège	+ 2,6	+ 12,3	+ 4,9	- 10,5	+ 15,7	+ 11,2	+ 4,4	+ 15,0	+ 7,0
Limbourg et Luxembourg	+ 0,4	+ 5,8	+ 10,5	- 7,4	+ 8,0	+ 12,3	+ 14,7	+ 18,0	+ 7,7
Namur	+ 11,8	- 9,3	+ 20,9	+ 9,7	+ 14,1	- 11,5	+ 27,8	+ 8,9	+ 9,1
<i>Le Royaume :</i>	+ 5,3	+ 5,6	+ 7,2	+ 2,9	+ 13,7	+ 5,4	+ 12,5	+ 14,9	+ 8,4
Région flamande	+ 5,2	+ 7,8	+ 5,6	+ 6,9	+ 15,1	+ 7,3	+ 14,9	+ 17,4	+ 10,0
Région wallonne	+ 6,4	+ 10,7	+ 8,4	+ 0,6	+ 14,6	+ 2,0	+ 8,3	+ 13,4	+ 8,1
Arr. de Bruxelles	+ 5,0	- 4,4	+ 11,3	- 7,2	+ 7,9	+ 1,4	+ 7,2	+ 6,1	+ 3,4

PAPIER, IMPRESSION, ÉDITION.

Anvers	+ 1,6	+ 6,9	- 3,9	+ 8,6	+ 9,4	+ 9,0	+ 2,1	+ 16,1	+ 6,2
Brabant	- 1,5	+ 8,8	+ 1,3	+ 1,7	+ 10,2	+ 5,9	- 2,6	+ 6,1	+ 3,7
Flandre occidentale	- 6,5	+ 10,2	- 1,5	+ 5,2	+ 7,5	+ 11,6	+ 8,6	+ 6,0	+ 5,1
Flandre orientale	+ 0,7	+ 18,6	- 2,9	+ 7,3	+ 4,2	- 6,2	+ 12,4	- 6,3	+ 3,4
Hainaut	+ 1,5	+ 1,2	- 4,2	+ 5,6	- 4,1	+ 22,0	+ 17,0	+ 13,3	+ 6,2
Liège	- 6,3	+ 2,6	+ 6,0	+ 7,8	+ 9,1	+ 6,1	+ 11,3	+ 3,3	+ 5,0
Limbourg et Luxembourg	+ 10,5	+ 38,1	- 17,2	+ 25,0	+ 8,3	+ 12,3	- 2,7	+ 21,1	+ 11,9
Namur	+ 4,0	+ 15,0	- 2,1	+ 3,4	- 0,4	+ 15,0	- 1,4	+ 16,5	+ 6,3
<i>Le Royaume :</i>	- 1,0	+ 8,7	- 0,6	+ 4,7	+ 7,9	+ 7,2	+ 2,5	+ 8,1	+ 4,7
Région flamande	+ 0,2	+ 10,5	- 3,4	+ 8,2	+ 7,7	+ 6,5	+ 5,5	+ 9,8	+ 5,6
Région wallonne	+ 0,1	+ 5,0	+ 1,3	+ 4,6	+ 5,4	+ 9,8	+ 8,2	+ 11,4	+ 5,7
Arr. de Bruxelles	- 2,9	+ 9,5	+ 0,7	+ 1,6	+ 10,0	+ 5,9	- 4,5	+ 3,7	+ 3,0

INDUSTRIE CHIMIQUE ET ACTIVITÉS CONNEXES.

Anvers	- 1,0	- 0,2	+ 8,0	+ 26,1	+ 10,4	+ 10,9	+ 15,2	+ 9,7	+ 9,9
Brabant	+ 2,3	- 0,2	- 6,4	+ 9,2	+ 8,9	+ 1,8	- 2,0	+ 10,0	+ 3,0
Flandre occidentale	+ 21,1	- 0,9	- 2,1	- 3,7	- 10,4	- 4,2	+ 37,6	+ 49,3	+ 10,8
Flandre orientale	+ 10,4	+ 0,9	- 7,9	+ 11,8	+ 24,6	- 14,1	+ 7,4	- 1,9	+ 3,9
Hainaut	- 0,5	- 5,0	- 9,2	+ 10,3	+ 8,8	+ 21,5	- 9,7	+ 11,1	+ 3,4
Liège	- 6,1	- 2,7	- 7,1	+ 8,7	+ 11,3	- 9,4	- 9,2	- 14,8	- 3,7
Limbourg	+ 16,3	+ 9,1	- 13,7	+ 33,3	+ 13,1	- 7,5	+ 11,8	- 23,1	+ 0,8
Luxembourg	- 49,2	+ 19,4	+ 70,3	+ 38,1	- 42,5	- 16,0	- 21,4	- 39,4	- 5,1
Namur	- 15,1	- 24,6	- 29,3	+ 88,4	+ 58,5	+ 24,8	+ 38,8	- 14,6	+ 9,7
<i>Le Royaume :</i>	- 0,3	- 1,3	- 4,4	+ 15,5	+ 12,0	+ 1,6	+ 4,3	+ 4,8	+ 4,0
Région flamande	+ 1,3	+ 0,6	+ 0,5	+ 20,8	+ 13,5	+ 1,5	+ 12,9	+ 5,6	+ 7,1
Région wallonne	- 4,1	- 5,5	- 7,8	+ 14,8	+ 12,7	+ 0,2	- 6,1	- 1,5	+ 0,3
Arr. de Bruxelles	+ 2,3	+ 1,0	- 8,6	+ 6,5	+ 8,0	+ 3,6	- 0,5	+ 10,9	+ 2,9

Tableau II - 1 (suite).

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
TERRE CUITE, CÉRAMIQUE, VERRE ET CIMENT.									
Anvers	1 276	1 222	1 214	1 162	1 375	1 571	1 882	1 920	1 846
Brabant	741	834	785	737	822	977	1 023	982	1 005
Flandre occidentale	626	716	701	693	871	1 030	951	1 098	1 129
Flandre orientale	238	271	284	277	296	322	371	418	400
Hainaut	2 317	2 526	2 417	2 192	2 418	2 669	2 869	2 954	3 004
Liège	622	618	620	587	641	650	703	707	709
Limbourg	80	96	85	89	100	114	118	148	170
Luxembourg	15	16	19	19	20	24	24	26	19
Namur	797	855	772	679	935	1 038	1 122	1 172	1 136
<i>Le Royaume :</i>	6 712	7 154	6 897	6 435	7 478	8 395	9 063	9 425	9 418
Région flamande	2 299	2 383	2 364	2 285	2 684	3 086	3 374	3 640	3 599
Région wallonne	3 832	4 107	3 911	3 547	4 082	4 453	4 801	4 941	4 945
Arr. de Bruxelles	581	664	622	603	712	856	888	844	874
SIDÉRURGIE.									
Anvers, Flandre occidentale, Flandre orientale et Limbourg	140	154	159	167	156	154	208	183	226
Brabant, Luxembourg et Namur	1 471	1 674	1 884	1 339	1 671	1 466	1 303	1 695	1 866
Hainaut	3 936	4 142	4 660	3 679	4 351	4 024	4 166	5 093	5 078
Liège	4 749	5 015	4 240	5 240	4 985	5 133	4 812	5 352	5 472
<i>Le Royaume :</i>	10 296	10 985	10 943	10 425	11 163	10 777	10 489	12 323	12 642
Région flamande	140	154	159	167	156	154	208	183	226
Région wallonne et arr. de Bruxelles	10 156	10 831	10 784	10 258	11 007	10 623	10 281	12 140	12 416
MÉTAUX NON FERREUX.									
Anvers, Flandre occidentale et Flandre orientale	1 296	1 225	1 287	1 195	1 936	2 222	2 128	2 419	2 659
Brabant, Luxembourg et Namur	369	366	364	376	463	344	449	451	554
Hainaut, Liège et Limbourg	1 377	1 205	1 299	1 072	1 368	1 382	1 518	1 349	1 444
<i>Le Royaume :</i>	3 042	2 796	2 950	2 643	3 767	3 948	4 095	4 219	4 657
Région flamande	1 730	1 555	1 708	1 529	2 382	2 616	2 637	2 942	3 158
Région wallonne et arr. de Bruxelles	1 312	1 241	1 242	1 114	1 385	1 332	1 458	1 277	1 499
FABRICATIONS MÉTALLIQUES (y compris constructions navales).									
Anvers	7 162	7 056	7 400	6 382	5 946	8 010	9 331	9 717	11 132
Brabant	8 520	8 257	7 926	7 667	8 492	10 473	11 041	13 095	14 138
Flandre occidentale	1 671	1 566	1 787	1 750	2 190	2 494	2 921	4 010	4 797
Flandre orientale	1 989	2 081	1 820	1 987	1 914	2 636	2 666	3 155	3 719
Hainaut	6 091	6 102	6 242	5 766	5 780	5 709	6 228	6 272	7 312
Liège	5 983	5 946	6 911	6 081	6 511	6 505	8 005	8 477	9 399
Limbourg	222	304	305	299	330	473	582	691	740
Luxembourg	129	117	113	79	99	144	115	79	100
Namur	1 160	1 143	1 202	1 100	1 096	1 322	1 165	1 440	1 495
<i>Le Royaume :</i>	32 927	32 572	33 706	31 111	32 358	37 766	42 054	46 936	52 832
Région flamande	11 603	11 735	11 937	10 992	11 052	14 268	16 223	18 455	21 175
Région wallonne	13 614	13 794	14 912	13 402	14 019	14 037	15 821	17 031	19 067
Arr. de Bruxelles	7 710	7 043	6 857	6 717	7 287	9 461	10 010	11 450	12 590
GARAGES.									
Anvers et Limbourg	613	645	671	702	774	849	905	991	1 125
Brabant, Luxembourg et Namur	1 150	1 197	1 230	1 271	1 376	1 480	1 558	1 682	1 853
Flandre occidentale et Flandre orientale	718	755	781	811	884	955	1 012	1 102	1 243
Hainaut et Liège	922	946	968	988	1 060	1 135	1 190	1 279	1 377
<i>Le Royaume :</i>	3 403	3 543	3 650	3 772	4 094	4 419	4 665	5 054	5 598
Région flamande	1 433	1 510	1 565	1 633	1 789	1 945	2 071	2 265	2 558
Région wallonne	1 252	1 286	1 318	1 347	1 449	1 550	1 628	1 748	1 886
Arr. de Bruxelles	718	747	767	792	856	924	966	1 041	1 154

Tableau II - 2 (suite).

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcentage moyen
TERRE CUITE, CÉRAMIQUE, VERRE ET CIMENT.									
Anvers	— 4,2	— 0,7	— 4,3	+ 18,3	+ 14,3	+ 19,8	+ 2,0	— 3,9	+ 5,2
Brabant	+ 12,6	— 5,9	+ 6,1	+ 11,5	+ 18,9	+ 4,7	— 4,0	+ 2,3	+ 4,3
Flandre occidentale	+ 14,4	— 2,1	— 1,2	+ 25,7	+ 18,3	— 7,7	+ 15,5	+ 2,8	+ 8,2
Flandre orientale	+ 13,9	+ 4,8	— 2,5	+ 6,9	+ 8,8	+ 15,2	+ 12,7	— 4,3	+ 6,9
Hainaut	+ 9,0	— 4,3	— 9,3	+ 10,3	+ 10,4	+ 7,5	+ 3,0	+ 1,7	+ 3,5
Liège	— 0,7	+ 0,3	— 5,3	+ 9,2	+ 1,4	+ 8,2	+ 0,6	+ 0,3	+ 1,8
Limbourg	+ 20,0	— 11,5	+ 4,7	+ 12,4	+ 14,0	+ 3,5	+ 25,4	+ 14,9	+ 10,4
Luxembourg	+ 6,7	+ 18,8	0,0	+ 5,3	+ 20,0	0,0	+ 8,3	— 26,9	+ 4,0
Namur	+ 7,3	— 9,7	— 12,1	+ 37,7	+ 11,0	+ 8,1	+ 4,5	— 3,1	+ 5,5
<i>Le Royaume :</i>	+ 6,6	— 3,6	— 6,7	+ 16,2	+ 12,3	+ 8,0	+ 4,0	— 0,1	+ 4,6
Région flamande	+ 3,7	— 0,8	— 3,4	+ 17,5	+ 15,0	+ 9,3	+ 7,9	— 1,1	+ 6,0
Région wallonne	+ 7,2	— 4,8	— 9,3	+ 15,1	+ 9,1	+ 7,8	+ 2,9	+ 0,1	+ 3,5
Arr. de Bruxelles	+ 14,3	— 6,3	— 3,1	+ 18,1	+ 20,2	+ 3,7	— 5,0	+ 3,6	+ 5,7
SIDÉRURGIE.									
Anvers, Flandre occidentale, Flandre orientale et Limbourg	+ 10,0	+ 3,2	+ 5,0	— 6,6	— 1,3	+ 35,1	— 12,0	+ 23,5	+ 7,1
Brabant, Luxembourg et Namur	+ 13,8	+ 12,5	— 28,9	+ 24,8	— 12,3	— 11,1	— 30,1	+ 10,1	+ 4,9
Hainaut	+ 5,2	+ 12,5	— 21,1	+ 18,3	— 7,5	+ 3,5	+ 22,3	— 0,3	+ 4,1
Liège	+ 5,6	— 15,5	+ 23,6	— 4,9	+ 3,0	— 6,3	+ 11,2	+ 2,2	+ 2,4
<i>Le Royaume :</i>	+ 6,7	— 0,4	— 4,7	+ 7,1	— 3,5	— 2,7	+ 17,5	+ 2,6	+ 2,8
Région flamande	+ 10,0	+ 3,2	+ 5,0	— 6,6	— 1,3	+ 35,1	— 12,0	+ 23,5	+ 7,1
Région wallonne et arr. de Bruxelles	+ 6,6	— 0,4	— 4,9	+ 7,3	— 3,5	— 3,2	+ 18,1	+ 2,3	+ 2,8
MÉTAUX NON FERREUX.									
Anvers, Flandre occidentale et Flandre orientale	— 5,5	+ 5,1	— 7,2	+ 62,0	+ 14,8	— 4,2	+ 13,7	+ 9,9	+ 11,1
Brabant, Luxembourg et Namur	— 0,8	— 0,5	+ 3,3	+ 23,1	— 25,7	+ 30,5	+ 0,4	+ 22,8	+ 6,6
Hainaut, Liège et Limbourg	— 12,5	+ 7,8	— 17,5	+ 27,6	+ 1,0	+ 9,8	— 11,1	+ 7,0	+ 1,5
<i>Le Royaume :</i>	— 8,1	+ 5,5	— 10,4	+ 42,5	+ 4,8	+ 3,7	+ 3,0	+ 10,4	+ 6,4
Région flamande	— 10,1	+ 9,9	— 10,5	+ 55,8	+ 9,8	+ 0,8	+ 11,6	+ 7,3	+ 9,3
Région wallonne et arr. de Bruxelles	— 5,4	+ 0,1	— 10,3	+ 24,3	— 3,8	+ 9,5	— 12,4	+ 17,4	+ 2,4
FABRICATIONS MÉTALLIQUES (y compris constructions navales).									
Anvers	— 1,5	+ 4,9	— 13,8	— 6,8	+ 34,7	+ 16,5	+ 4,1	+ 14,6	+ 6,6
Brabant	— 3,1	— 4,0	— 3,3	+ 10,8	+ 23,3	+ 5,4	+ 18,6	+ 8,0	+ 7,0
Flandre occidentale	— 6,3	+ 14,1	— 2,1	+ 25,1	+ 13,9	+ 17,1	+ 37,3	+ 19,6	+ 14,8
Flandre orientale	+ 4,6	— 12,5	+ 9,2	— 3,7	+ 37,7	— 1,1	+ 18,3	+ 17,9	+ 8,8
Hainaut	+ 0,2	+ 2,3	+ 7,6	+ 0,2	— 1,2	+ 9,1	+ 0,7	+ 16,6	+ 2,5
Liège	— 0,6	+ 16,2	— 12,0	+ 7,1	— 0,1	+ 23,1	+ 5,9	+ 10,9	+ 6,3
Limbourg	+ 36,9	+ 0,3	— 2,0	+ 10,4	+ 43,3	+ 23,0	+ 18,7	+ 7,0	+ 17,3
Luxembourg	— 9,3	— 3,4	— 30,1	+ 25,3	+ 45,5	— 20,1	— 31,3	+ 26,6	+ 0,4
Namur	— 1,5	+ 5,2	— 8,5	— 0,4	+ 20,6	— 11,9	+ 23,6	+ 3,8	+ 3,9
<i>Le Royaume :</i>	— 1,1	+ 3,5	— 7,7	+ 4,0	+ 16,7	+ 11,4	+ 11,6	+ 12,6	+ 6,4
Région flamande	+ 1,1	+ 1,7	— 7,9	+ 0,5	+ 29,1	+ 13,7	+ 13,8	+ 14,7	+ 8,3
Région wallonne	+ 1,3	+ 8,1	— 10,1	+ 4,6	+ 0,1	+ 12,7	+ 7,6	+ 12,0	+ 4,5
Arr. de Bruxelles	— 8,7	— 2,6	— 2,0	+ 8,5	+ 29,8	+ 5,8	+ 14,4	+ 10,0	+ 6,9
GARAGES.									
Anvers et Limbourg	+ 5,2	+ 4,0	+ 4,6	+ 10,3	+ 9,7	+ 6,6	+ 9,5	+ 13,5	+ 7,9
Brabant, Luxembourg et Namur	+ 4,1	+ 2,8	+ 3,3	+ 8,3	+ 7,6	+ 5,3	+ 8,0	+ 10,2	+ 6,2
Flandre occidentale et Flandre orientale	+ 5,2	+ 3,4	+ 3,8	+ 9,0	+ 8,0	+ 6,0	+ 8,9	— 12,8	+ 7,1
Hainaut et Liège	+ 2,6	+ 2,3	+ 2,1	+ 7,3	+ 7,1	+ 4,8	+ 7,5	+ 7,7	+ 5,2
<i>Le Royaume :</i>	+ 4,1	+ 3,0	+ 3,3	+ 8,5	+ 7,9	+ 5,6	+ 8,3	+ 10,8	+ 6,4
Région flamande	+ 5,4	+ 3,6	+ 4,3	+ 9,6	+ 8,7	+ 6,5	+ 9,4	+ 13,0	+ 7,6
Région wallonne	+ 2,7	+ 2,5	+ 2,2	+ 7,6	+ 7,0	+ 5,0	+ 7,4	+ 7,9	+ 5,3
Arr. de Bruxelles	+ 4,0	+ 2,7	+ 3,3	+ 8,1	+ 7,9	+ 4,5	+ 7,8	+ 10,8	+ 6,1

Tableau II - 1 (suite).

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES.									
Anvers	1 420	1 462	1 359	1 409	1 592	1 797	1 800	1 924	2 067
Brabant	1 233	1 289	1 257	1 181	1 307	1 329	1 328	1 322	1 350
Flandre occidentale	305	280	269	259	317	328	335	461	461
Flandre orientale	613	542	559	532	665	732	679	831	996
Hainaut	385	392	372	337	393	413	378	382	380
Liège	255	294	294	243	312	344	316	378	421
Limbourg	31	32	32	27	38	40	40	49	59
Luxembourg	17	24	19	20	22	22	23	21	24
Namur	35	63	63	66	79	81	78	78	83
<i>Le Royaume :</i>	4 294	4 378	4 224	4 074	4 725	5 085	4 977	5 446	5 841
Région flamande	2 406	2 349	2 256	2 258	2 642	2 953	2 906	3 312	3 650
Région wallonne	713	790	763	675	819	896	825	874	927
Arr. de Bruxelles	1 175	1 239	1 205	1 141	1 264	1 236	1 246	1 260	1 264

CONSTRUCTION.

Anvers	3 413	3 714	3 635	3 489	3 560	3 982	4 089	4 262	4 310
Brabant	7 286	7 778	8 321	6 955	6 566	7 218	7 939	8 580	8 731
Flandre occidentale	2 960	3 159	2 878	2 764	2 790	3 197	3 291	3 459	3 549
Flandre orientale	2 901	3 028	2 843	2 725	2 817	3 084	3 089	3 210	3 324
Hainaut	2 145	2 332	2 265	2 141	2 078	2 133	2 200	2 297	2 366
Liège	2 523	2 692	2 701	2 419	2 384	2 685	2 890	3 017	2 902
Limbourg	1 015	1 138	1 210	1 158	1 189	1 364	1 392	1 439	1 550
Luxembourg	553	530	532	498	506	522	519	581	591
Namur	824	861	838	825	797	786	815	830	845
<i>Le Royaume :</i>	23 620	25 232	25 223	22 974	22 687	24 971	26 224	27 675	28 168
Région flamande	11 066	11 854	11 311	10 827	11 070	12 422	12 618	13 145	13 493
Région wallonne	6 574	6 982	6 867	6 389	6 289	6 737	7 020	7 306	7 267
Arr. de Bruxelles	5 980	6 396	7 045	5 758	5 328	5 812	6 586	7 224	7 408

ÉLECTRICITÉ, GAZ ET EAU.

Anvers	1 358	1 536	1 583	1 656	1 670	1 697	1 807	2 008	2 474
Brabant	1 825	2 019	1 976	2 102	2 082	2 324	2 364	2 735	2 945
Flandre occidentale	513	627	630	608	618	743	707	762	793
Flandre orientale	1 097	1 205	1 223	1 336	1 602	1 699	1 965	2 072	2 155
Hainaut	1 793	1 715	1 685	1 612	1 627	1 872	2 095	2 530	2 746
Liège	1 294	1 256	1 226	1 251	1 255	1 290	1 279	1 469	1 789
Limbourg	116	172	176	181	191	247	235	244	253
Luxembourg	53	71	68	68	68	88	80	81	84
Namur	274	283	299	349	370	373	374	436	548
<i>Le Royaume :</i>	8 323	8 884	8 866	9 163	9 483	10 333	10 906	12 337	13 787
Région flamande	3 220	3 734	3 802	3 976	4 274	4 642	4 943	5 324	5 924
Région wallonne	3 503	3 447	3 399	3 402	3 443	3 780	3 970	4 664	5 325
Arr. de Bruxelles	1 600	1 703	1 665	1 785	1 766	1 911	1 993	2 349	2 538

COMMERCE.

Anvers	8 215	8 488	8 803	8 938	9 172	9 852	10 224	10 767	11 577
Brabant	16 735	17 415	18 244	18 314	18 641	20 019	21 176	23 010	24 724
Flandre occidentale	4 299	4 366	4 430	4 290	4 315	4 577	4 702	4 875	5 111
Flandre orientale	4 639	4 720	4 863	4 787	4 894	5 174	5 361	5 465	5 876
Hainaut	4 764	4 896	4 973	4 922	4 951	5 197	5 219	5 396	5 651
Liège	5 106	5 203	5 432	5 330	5 365	5 585	5 738	5 844	6 034
Limbourg	1 569	1 611	1 718	1 654	1 780	1 888	1 962	2 004	2 065
Luxembourg	651	669	646	641	651	641	667	697	738
Namur	1 350	1 388	1 438	1 376	1 400	1 485	1 543	1 563	1 713
<i>Le Royaume :</i>	47 328	48 756	50 547	50 252	51 169	54 418	56 592	59 621	63 489
Région flamande	20 235	20 690	21 326	21 165	21 632	23 053	23 820	24 757	26 254
Région wallonne	12 569	12 825	13 183	12 956	13 066	13 601	13 885	14 254	14 993
Arr. de Bruxelles	14 524	15 241	16 038	16 131	16 471	17 764	18 887	20 610	22 242

Tableau II - 2 (suite).

SPECIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcentage moyen
AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES.									
Anvers	+ 3,0	- 7,0	+ 3,7	+ 13,0	+ 12,9	+ 0,2	+ 6,9	+ 7,4	+ 5,0
Brabant	+ 4,5	- 2,5	- 6,0	+ 10,7	+ 1,7	- 0,1	- 0,5	+ 2,1	+ 1,2
Flandre occidentale	- 8,2	- 3,9	- 3,7	+ 22,4	+ 3,5	+ 2,1	+ 37,6	0,0	+ 6,2
Flandre orientale	- 11,6	+ 3,1	- 4,8	+ 25,0	+ 10,1	- 7,2	+ 22,4	+ 19,9	+ 7,1
Hainaut	+ 1,8	- 5,1	- 9,4	+ 16,6	+ 5,1	- 8,5	+ 1,1	- 0,5	+ 0,1
Liège	+ 15,3	0,0	- 17,3	+ 28,4	+ 9,9	- 7,9	+ 19,6	+ 11,4	+ 7,4
Limbourg	+ 3,2	0,0	- 15,6	+ 40,7	+ 5,3	0,0	+ 22,5	+ 20,4	+ 9,6
Luxembourg	+ 41,2	- 20,8	+ 5,3	+ 10,0	0,0	+ 4,5	- 8,7	+ 14,3	+ 5,7
Namur	+ 80,0	0,0	+ 4,8	+ 19,7	+ 2,5	- 3,7	0,0	+ 6,4	+ 13,7
<i>Le Royaume :</i>	+ 2,0	- 3,5	- 3,6	+ 16,0	+ 7,6	- 2,1	+ 9,4	+ 7,3	+ 4,1
Région flamande	- 2,4	- 4,0	+ 0,1	+ 17,0	+ 11,8	- 1,6	+ 14,0	+ 10,2	+ 5,6
Région wallonne	+ 10,8	- 3,4	- 11,5	+ 21,3	+ 9,4	- 7,9	+ 5,9	+ 6,1	+ 3,8
Arr. de Bruxelles	+ 5,4	- 2,7	- 5,3	+ 10,8	- 2,2	+ 0,8	+ 1,1	+ 0,3	+ 1,0
CONSTRUCTION.									
Anvers	+ 8,8	- 2,1	- 4,0	+ 2,0	+ 11,9	+ 2,7	+ 4,2	+ 1,1	+ 3,1
Brabant	+ 6,8	+ 7,0	- 16,4	- 5,6	+ 9,9	+ 10,0	+ 8,1	+ 1,8	+ 2,7
Flandre occidentale	+ 6,7	- 8,9	- 4,0	+ 0,9	+ 14,6	+ 2,9	+ 5,1	+ 2,6	+ 2,5
Flandre orientale	+ 4,4	- 6,1	- 4,2	+ 3,4	+ 9,5	+ 0,2	+ 3,9	+ 3,6	+ 1,8
Hainaut	+ 8,7	- 2,9	- 5,5	- 2,9	+ 2,6	+ 3,1	+ 4,4	+ 3,0	+ 1,3
Liège	+ 6,7	+ 0,3	- 10,4	+ 1,4	+ 12,6	+ 7,6	+ 4,4	- 3,8	+ 2,0
Limbourg	+ 12,1	+ 6,3	- 4,3	+ 2,7	+ 14,7	+ 2,1	+ 3,4	+ 7,7	+ 5,6
Luxembourg	- 4,2	+ 0,4	- 6,4	+ 1,6	+ 3,2	- 0,6	+ 11,9	+ 1,7	+ 1,0
Namur	+ 4,5	- 2,7	- 1,6	- 3,4	- 1,4	+ 3,7	+ 1,8	+ 1,8	+ 0,3
<i>Le Royaume :</i>	+ 6,8	0,0	- 8,9	- 1,2	+ 10,1	+ 5,0	+ 5,5	+ 1,8	+ 2,4
Région flamande	+ 7,1	- 4,6	- 4,3	+ 2,2	+ 12,2	+ 1,6	+ 4,2	+ 2,6	+ 2,6
Région wallonne	+ 6,2	- 1,6	- 7,0	- 1,6	+ 7,1	+ 4,2	+ 4,1	- 0,5	+ 1,4
Arr. de Bruxelles	+ 7,0	+ 10,1	- 18,3	- 7,5	+ 9,1	+ 13,3	+ 9,7	+ 2,5	+ 3,2
ÉLECTRICITÉ, GAZ ET EAU.									
Anvers	+ 13,1	+ 3,1	+ 4,6	+ 0,8	+ 1,6	+ 6,5	+ 11,1	+ 23,2	+ 8,0
Brabant	+ 10,6	- 2,1	+ 6,4	- 1,0	+ 11,6	+ 1,7	+ 15,7	+ 7,7	+ 6,3
Flandre occidentale	+ 22,2	+ 0,5	- 3,5	+ 1,6	+ 20,2	- 4,9	+ 7,8	+ 4,1	+ 6,0
Flandre orientale	+ 9,8	+ 1,5	+ 9,2	+ 19,9	+ 6,1	+ 15,7	+ 5,4	+ 4,0	+ 9,0
Hainaut	- 4,4	+ 1,8	- 4,3	+ 0,9	+ 15,1	+ 11,9	+ 20,8	+ 8,5	+ 5,8
Liège	- 2,9	- 2,4	+ 2,0	+ 0,3	+ 2,8	- 0,9	+ 14,9	+ 21,8	+ 4,4
Limbourg	+ 48,3	+ 2,3	+ 2,8	+ 5,5	+ 29,3	- 4,9	+ 3,8	+ 3,7	+ 11,4
Luxembourg	+ 34,0	- 4,2	0,0	0,0	+ 29,4	- 9,1	+ 1,3	+ 3,7	+ 6,9
Namur	+ 3,3	+ 5,7	+ 16,7	+ 6,0	+ 0,8	+ 0,3	+ 16,6	+ 25,7	+ 9,4
<i>Le Royaume :</i>	+ 6,7	- 0,2	+ 3,3	+ 3,5	+ 9,0	+ 5,5	+ 13,1	+ 11,8	+ 6,6
Région flamande	+ 16,0	+ 1,8	+ 4,6	+ 7,5	+ 8,6	+ 6,5	+ 7,7	+ 11,1	+ 8,0
Région wallonne	- 1,6	- 1,4	+ 0,1	+ 1,2	+ 9,8	+ 5,0	+ 17,5	+ 14,2	+ 5,6
Arr. de Bruxelles	+ 6,4	- 2,2	+ 7,2	- 1,1	+ 8,2	+ 4,3	+ 17,9	+ 8,0	+ 6,1
COMMERCE.									
Anvers	+ 3,3	+ 3,7	+ 1,5	+ 2,6	+ 7,4	+ 3,8	+ 5,3	+ 7,5	+ 4,4
Brabant	+ 4,1	+ 4,8	+ 0,4	+ 1,8	+ 7,4	+ 5,8	+ 8,7	+ 7,4	+ 5,1
Flandre occidentale	+ 1,6	+ 1,5	- 3,2	+ 0,6	+ 6,1	+ 2,7	+ 3,7	+ 4,8	+ 2,2
Flandre orientale	+ 1,7	+ 3,0	- 1,6	+ 2,2	+ 5,7	+ 3,6	+ 1,9	+ 7,5	+ 3,0
Hainaut	+ 2,8	+ 1,6	- 1,0	+ 0,6	+ 5,0	+ 0,4	+ 3,4	+ 4,7	+ 2,2
Liège	+ 1,9	+ 4,4	- 1,9	+ 0,7	+ 4,1	+ 2,7	+ 1,8	+ 3,3	+ 2,1
Limbourg	+ 2,7	+ 6,6	- 3,7	+ 7,6	+ 6,1	+ 3,9	+ 2,1	+ 3,0	+ 3,5
Luxembourg	+ 2,8	- 3,4	- 0,8	+ 1,6	- 1,5	+ 4,1	+ 4,5	+ 5,9	+ 1,7
Namur	+ 2,8	+ 3,6	- 4,3	+ 1,7	+ 6,1	+ 3,9	+ 1,3	+ 9,6	+ 3,1
<i>Le Royaume :</i>	+ 3,0	+ 3,7	- 0,6	+ 1,8	+ 6,3	+ 4,0	+ 5,4	+ 6,5	+ 3,8
Région flamande	+ 2,3	+ 3,1	- 0,8	+ 2,2	+ 6,6	+ 3,3	+ 3,9	+ 6,0	+ 3,3
Région wallonne	+ 2,0	+ 2,8	- 1,7	+ 0,8	+ 4,1	+ 2,1	+ 2,7	+ 5,2	+ 2,3
Arr. de Bruxelles	+ 4,9	+ 5,2	+ 0,6	+ 2,1	+ 7,9	+ 6,3	+ 9,1	+ 7,9	+ 5,5

Tableau II - 1 (suite).

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
---------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

SERVICES FINANCIERS ET ASSURANCES.

Anvers	1 563	1 608	1 679	1 691	1 844	1 942	2 113	2 283	2 435
Brabant	7 186	7 495	7 957	8 154	9 091	9 400	10 069	10 732	11 702
Flandre occidentale	459	477	510	502	557	651	691	815	929
Flandre orientale	506	523	553	547	600	636	690	797	909
Hainaut	515	546	593	579	639	672	756	837	922
Liège	711	725	759	763	841	770	828	972	1 064
Limbourg	117	120	130	128	135	175	192	224	280
Luxembourg	43	53	61	56	51	58	64	79	86
Namur	125	138	155	156	177	197	223	249	279
<i>Le Royaume :</i>	11 225,	11 685	12 397	12 576	13 935	14 501	15 626	16 988	18 606
Région flamande	2 965	3 064	3 233	3 230	3 535	3 814	4 135	4 624	5 119
Région wallonne	1 407	1 474	1 582	1 568	1 723	1 708	1 878	2 183	2 399
Arr. de Bruxelles	6 853	7 147	7 582	7 778	8 677	8 979	9 613	10 181	11 088

IMMEUBLES D'HABITATION.

Anvers	5 514	5 587	5 660	5 738	5 753	5 831	5 905	5 948	6 006
Brabant	10 270	10 381	10 487	10 605	10 605	10 720	10 831	10 915	10 940
Flandre occidentale	3 016	3 050	3 084	3 121	3 124	3 160	3 195	3 224	3 275
Flandre orientale	3 424	3 449	3 474	3 502	3 491	3 518	3 543	3 554	3 569
Hainaut	4 170	4 179	4 185	4 196	4 160	4 170	4 177	4 159	4 125
Liège	4 037	4 066	4 093	4 125	4 111	4 142	4 170	4 173	4 184
Limbourg	1 022	1 052	1 082	1 114	1 133	1 164	1 195	1 211	1 246
Luxembourg	552	555	558	561	559	562	565	565	562
Namur	1 180	1 186	1 190	1 197	1 189	1 195	1 200	1 200	1 194
<i>Le Royaume :</i>	33 185	33 505	33 813	34 159	34 125	34 462	34 781	34 949	35 101
Région flamande	14 085	14 262	14 438	14 629	14 658	14 845	15 025	15 138	15 338
Région wallonne	10 530	10 581	10 625	10 682	10 620	10 674	10 721	10 708	10 676
Arr. de Bruxelles	8 570	8 662	8 750	8 848	8 847	8 943	9 035	9 103	9 087

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS.

Anvers	7 764	8 715	8 592	8 065	8 379	8 593	8 327	8 876	9 199
Brabant	7 692	8 146	8 420	8 698	8 714	9 686	9 209	9 614	10 357
Flandre occidentale	1 798	1 919	1 949	1 950	2 035	2 152	2 186	2 280	2 505
Flandre orientale	2 984	3 072	3 099	2 947	3 122	3 244	3 333	3 394	3 567
Hainaut	3 459	3 656	3 635	3 503	3 660	3 688	3 772	3 865	4 050
Liège	2 723	2 837	2 836	2 760	2 882	2 991	3 064	3 216	3 421
Limbourg	699	739	751	740	800	846	911	985	1 077
Luxembourg	669	688	658	619	625	634	645	653	692
Namur	1 453	1 556	1 538	1 478	1 556	1 547	1 527	1 529	1 590
<i>Le Royaume :</i>	29 241	31 328	31 478	30 760	31 773	33 381	32 974	34 412	36 458
Région flamande	13 876	15 093	15 030	14 313	14 942	15 467	15 399	16 200	17 081
Région wallonne	8 618	9 057	8 981	8 662	9 039	9 191	9 347	9 616	10 123
Arr. de Bruxelles	6 747	7 178	7 467	7 785	7 792	8 723	8 228	8 596	9 254

SERVICES.

Anvers	12 706	12 812	13 198	13 674	13 992	14 873	15 209	15 848	16 630
Brabant	23 732	24 383	24 990	26 914	27 016	28 227	29 138	31 200	33 077
Flandre occidentale	10 505	10 693	11 202	11 315	11 830	12 294	12 650	13 234	13 883
Flandre orientale	9 573	9 551	9 708	10 063	10 206	10 508	10 774	10 900	11 482
Hainaut	9 235	9 278	9 559	9 902	10 210	10 581	10 786	11 164	11 793
Liège	9 391	9 640	9 973	10 329	10 705	10 900	11 399	11 867	12 656
Limbourg	4 039	4 032	4 183	4 357	4 315	4 631	4 766	5 191	5 806
Luxembourg	1 878	1 899	1 956	1 973	2 070	2 099	2 190	2 282	2 446
Namur	3 463	3 516	3 599	3 655	3 789	4 023	4 141	4 374	4 706
<i>Le Royaume :</i>	84 522	85 804	88 368	92 182	94 133	98 136	101 053	106 060	112 479
Région flamande	39 546	39 835	41 132	42 373	43 533	45 654	46 891	48 851	51 534
Région wallonne	25 377	25 758	26 547	27 380	28 301	29 240	30 223	31 511	33 536
Arr. de Bruxelles	19 599	20 211	20 689	22 429	22 299	23 242	23 939	25 698	27 409

Tableau II - 2 (suite).

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcentage moyen
SERVICES FINANCIERS ET ASSURANCES.									
Anvers	+ 2,9	+ 4,4	+ 0,7	+ 9,0	+ 5,3	+ 8,8	+ 8,0	+ 6,7	+ 5,7
Brabant	+ 4,3	+ 6,2	+ 2,5	+ 11,5	+ 3,4	+ 7,1	+ 6,6	+ 9,0	+ 6,3
Flandre occidentale	+ 3,9	+ 6,9	— 1,6	+ 11,0	+ 16,9	+ 6,1	+ 17,9	+ 14,0	+ 9,4
Flandre orientale	+ 3,4	+ 5,7	— 1,1	+ 9,7	+ 6,0	+ 8,5	+ 15,5	+ 14,1	+ 7,7
Hainaut	+ 6,0	+ 8,6	— 2,4	+ 10,4	+ 5,2	+ 12,5	+ 10,7	+ 10,2	+ 7,7
Liège	+ 2,0	+ 4,7	+ 0,5	+ 10,2	— 8,5	+ 7,5	+ 17,4	+ 9,5	+ 5,4
Limbourg	+ 2,6	+ 8,3	— 1,5	+ 5,5	+ 29,6	+ 9,7	+ 16,7	+ 25,0	+ 12,0
Luxembourg	+ 23,3	+ 15,1	— 8,2	— 8,9	+ 13,7	+ 10,3	+ 23,4	+ 8,9	+ 9,7
Namur	+ 10,4	+ 12,3	+ 0,6	+ 13,5	+ 11,3	+ 13,2	+ 11,7	+ 12,0	+ 10,6
<i>Le Royaume :</i>	+ 4,1	+ 6,1	+ 1,4	+ 10,8	+ 4,1	+ 7,8	+ 8,7	+ 9,5	+ 6,6
Région flamande	+ 3,3	+ 5,5	— 0,1	+ 9,4	+ 7,9	+ 8,4	+ 11,8	+ 10,7	+ 7,1
Région wallonne	+ 4,8	+ 7,3	— 0,9	+ 9,9	— 0,9	+ 10,0	+ 16,2	+ 9,9	+ 7,0
Arr. de Bruxelles	+ 4,3	+ 6,1	+ 2,6	+ 11,6	+ 3,5	+ 7,1	+ 5,9	+ 8,9	+ 6,3
IMMEUBLES D'HABITATION.									
Anvers	+ 1,3	+ 1,3	+ 1,4	+ 0,3	+ 1,4	+ 1,3	+ 0,7	+ 1,0	+ 1,1
Brabant	+ 1,1	+ 1,0	+ 1,1	+ 0,0	+ 1,1	+ 1,0	+ 0,8	+ 0,2	+ 0,8
Flandre occidentale	+ 1,1	+ 1,1	+ 1,2	+ 0,1	+ 1,2	+ 1,1	+ 0,9	+ 1,6	+ 1,0
Flandre orientale	+ 0,7	+ 0,7	+ 0,8	— 0,3	+ 0,8	+ 0,7	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,5
Hainaut	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,3	— 0,9	+ 0,2	+ 0,2	— 0,4	— 0,8	— 0,1
Liège	+ 0,7	+ 0,7	+ 0,8	— 0,3	+ 0,8	+ 0,7	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,5
Limbourg	+ 2,9	+ 2,9	+ 3,0	+ 1,7	+ 2,7	+ 2,7	+ 1,3	+ 2,9	+ 2,5
Luxembourg	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,5	— 0,4	+ 0,5	+ 0,5	0,0	— 0,5	+ 0,2
Namur	+ 0,5	+ 0,3	+ 0,6	— 0,7	+ 0,5	+ 0,4	0,0	— 0,5	+ 0,1
<i>Le Royaume :</i>	+ 1,0	+ 0,9	+ 1,0	— 0,1	+ 1,0	+ 0,9	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,7
Région flamande	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,3	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,2	+ 0,8	+ 1,3	+ 1,1
Région wallonne	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,5	— 0,6	+ 0,5	+ 0,4	— 0,1	— 0,3	+ 0,2
Arr. de Bruxelles	+ 1,1	+ 1,0	+ 1,1	0,0	+ 1,1	+ 1,0	+ 0,8	— 0,2	+ 0,7
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS.									
Anvers	+ 12,2	— 1,4	— 6,1	+ 3,9	+ 2,6	— 3,1	+ 6,6	+ 3,6	+ 2,3
Brabant	+ 5,9	+ 3,4	+ 3,3	+ 0,2	+ 11,2	— 4,9	+ 4,4	+ 7,7	+ 3,9
Flandre occidentale	+ 6,7	+ 1,6	0,0	+ 4,4	+ 5,7	+ 1,6	+ 4,3	+ 9,9	+ 4,3
Flandre orientale	+ 2,9	+ 0,9	— 4,9	+ 5,9	+ 3,9	+ 2,7	+ 1,8	+ 5,1	+ 2,3
Hainaut	+ 5,7	— 0,6	— 3,6	+ 4,5	+ 0,8	+ 2,3	+ 2,5	+ 4,8	+ 2,1
Liège	+ 4,2	0,0	— 2,7	+ 4,4	+ 3,8	+ 2,4	+ 5,0	+ 6,4	+ 2,9
Limbourg	+ 5,7	+ 1,6	— 1,5	+ 8,1	+ 5,8	+ 7,7	+ 8,1	+ 9,3	+ 5,6
Luxembourg	+ 2,8	— 4,4	— 5,9	+ 1,0	+ 1,4	+ 1,7	+ 1,2	+ 6,0	+ 0,5
Namur	+ 7,1	— 1,2	— 3,9	+ 5,3	— 0,6	— 1,3	+ 0,1	+ 4,0	+ 1,2
<i>Le Royaume :</i>	+ 7,1	+ 0,5	— 2,3	+ 3,3	+ 5,1	— 1,2	+ 4,4	+ 5,9	+ 2,9
Région flamande	+ 8,8	— 0,4	— 4,8	+ 4,4	+ 3,5	— 0,4	+ 5,2	+ 5,4	+ 2,7
Région wallonne	+ 5,1	— 0,8	— 3,6	+ 4,4	+ 1,7	+ 1,7	+ 2,9	+ 5,3	+ 2,1
Arr. de Bruxelles	+ 6,4	+ 4,0	+ 4,3	+ 0,1	+ 11,9	— 5,7	+ 4,5	+ 7,7	+ 4,2
SERVICES.									
Anvers	+ 0,8	+ 3,0	+ 3,6	+ 2,3	+ 6,3	+ 2,3	+ 4,2	+ 4,9	+ 3,4
Brabant	+ 2,7	+ 2,5	+ 7,7	+ 0,4	+ 4,5	+ 3,2	+ 7,1	+ 6,0	+ 4,3
Flandre occidentale	+ 1,8	+ 4,8	+ 1,0	+ 4,6	+ 3,9	+ 2,9	+ 4,6	+ 4,9	+ 3,6
Flandre orientale	— 0,2	+ 1,6	+ 3,7	+ 1,4	+ 3,0	+ 2,5	+ 1,2	+ 5,3	+ 2,3
Hainaut	+ 0,5	+ 3,0	+ 3,6	+ 3,1	+ 3,6	+ 1,9	+ 3,5	+ 5,6	+ 3,1
Liège	+ 2,7	+ 3,5	+ 3,6	+ 3,6	+ 1,8	+ 4,6	+ 4,1	+ 6,6	+ 3,8
Limbourg	— 0,2	+ 3,7	+ 4,2	— 1,0	+ 7,3	+ 2,9	+ 8,9	+ 11,8	+ 4,7
Luxembourg	+ 1,1	+ 3,0	+ 0,9	+ 4,9	+ 1,4	+ 4,3	+ 4,2	+ 7,1	+ 3,4
Namur	+ 1,5	+ 2,4	+ 1,6	+ 3,7	+ 6,2	+ 2,9	+ 5,6	+ 7,6	+ 3,9
<i>Le Royaume :</i>	+ 1,5	+ 3,0	+ 4,3	+ 2,1	+ 4,3	+ 3,0	+ 5,0	+ 6,1	+ 3,7
Région flamande	+ 0,7	+ 3,3	+ 3,0	+ 2,7	+ 4,9	+ 2,7	+ 4,2	+ 5,5	+ 3,4
Région wallonne	+ 1,5	+ 3,1	+ 3,1	+ 3,4	+ 3,3	+ 3,4	+ 4,3	+ 6,4	+ 3,6
Arr. de Bruxelles	+ 3,1	+ 2,4	+ 8,4	— 0,6	+ 4,2	+ 3,0	+ 7,3	+ 6,7	+ 4,3

**Tableau III - 3. — STRUCTURE ÉCONOMIQUE DES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES
SUR BASE DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS À PRIX COURANTS.**

FLANDRE ORIENTALE.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
CHIFFRES ABSOLUS EN MILLIONS DE F.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	4 915	4 836	5 465	5 315	5 521	5 513	6 275	6 140	6 726
2. Industries extractives	3	5	9	12	13	12	15	16	14
3. Industries manufacturières	(15 608)	(16 716)	(17 819)	(16 970)	(17 701)	(19 927)	(20 413)	(22 102)	(24 707)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	3 402	3 573	3 642	3 791	3 930	4 080	4 303	4 577	4 655
b) Textiles	5 826	6 106	6 654	5 488	5 955	6 668	6 871	7 003	8 059
c) Vêtements et chaussures	1 062	1 120	1 329	1 289	1 419	1 541	1 720	1 850	2 162
d) Bois et meubles	585	624	771	809	863	1 020	1 045	1 174	1 336
e) Papier, impression, édition	475	495	578	575	611	639	589	683	650
f) Ind. chimique et activités connexes	1 374	1 638	1 678	1 614	1 580	1 878	1 597	1 721	1 724
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	244	285	317	316	330	360	419	504	524
h) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	391	434	468	481	525	588	624	671	765
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	1 661	1 896	1 791	2 029	1 843	2 417	2 549	3 076	3 809
j) Industries non dénommées ailleurs..	588	545	591	578	640	736	696	843	1 023
4. Construction	2 848	3 067	3 255	3 390	3 533	3 766	3 951	4 446	5 099
5. Électricité, gaz et eau	1 098	1 183	1 267	1 420	1 642	1 663	1 900	1 937	1 943
6. Commerce, banque, assurances, im- meubles d'habitation	(8 936)	(9 252)	(9 660)	(9 648)	(9 969)	(10 345)	(10 742)	(11 104)	(11 985)
a) Commerce	4 605	4 831	5 113	5 040	5 234	5 489	5 762	5 998	6 662
b) Services financiers et assurances ...	525	546	587	599	658	726	797	904	1 086
c) Immeubles d'habitation	3 806	3 875	3 960	4 009	4 077	4 130	4 183	4 202	4 237
7. Transports et communications	3 073	3 190	3 377	3 302	3 560	3 756	3 806	3 995	4 322
8. Services	9 729	9 998	10 565	11 358	11 748	12 320	12 744	13 184	14 222
Ajustement statistique	— 2	260	— 362	122	134	— 261	131	302	— 388
<i>Produit intérieur brut :</i>	46 208	48 507	51 055	51 537	53 821	57 041	59 977	63 226	68 630

IMPORTANCE RELATIVE.

1. Agriculture, sylviculture et pêche	10,6	10,0	10,7	10,3	10,3	9,7	10,5	9,7	9,8
2. Industries extractives	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Industries manufacturières	(33,8)	(34,5)	(34,9)	(32,9)	(32,9)	(34,9)	(34,0)	(35,0)	(36,0)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	7,4	7,4	7,2	7,4	7,3	7,2	7,2	7,2	6,8
b) Textiles	12,6	12,6	13,0	10,7	11,1	11,7	11,4	11,1	11,7
c) Vêtements et chaussures	2,3	2,3	2,6	2,5	2,6	2,7	2,9	2,9	3,2
d) Bois et meubles	1,3	1,3	1,5	1,6	1,6	1,8	1,7	1,9	1,9
e) Papier, impression, édition	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,1	0,9
f) Ind. chimique et activités connexes	3,0	3,4	3,3	3,1	3,0	3,3	2,7	2,7	2,5
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8	0,8
h) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	3,6	3,9	3,5	3,9	3,4	4,2	4,2	4,9	5,6
j) Industries non dénommées ailleurs..	1,3	1,1	1,2	1,1	1,2	1,3	1,2	1,3	1,5
4. Construction	6,2	6,3	6,4	6,6	6,6	6,6	6,6	7,0	7,4
5. Électricité, gaz et eau	2,4	2,4	2,5	2,8	3,1	2,9	3,2	3,0	2,8
6. Commerce, banque, assurances, im- meubles d'habitation	(19,3)	(19,1)	(18,9)	(18,8)	(18,5)	(18,1)	(17,9)	(17,6)	(17,5)
a) Commerce	10,0	10,0	10,0	9,8	9,7	9,6	9,6	9,5	9,7
b) Services financiers et assurances ...	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,3	1,3	1,4	1,6
c) Immeubles d'habitation	8,2	8,0	7,8	7,8	7,6	7,2	7,0	6,7	6,2
7. Transports et communications	6,7	6,6	6,6	6,4	6,6	6,6	6,4	6,3	6,3
8. Services	21,0	20,6	20,7	22,0	21,8	21,6	21,2	20,9	20,7
Ajustement statistique	—	0,5	— 0,7	0,2	0,2	— 0,4	0,2	0,5	— 0,5
<i>Produit intérieur brut :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	110,0	100,0	100,0

Tableau IV - 1. — STRUCTURE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUES DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES SUR BASE DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS, EN PRIX DE 1953.

ANVERS.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
CHIFFRES ABSOLUS EN MILLIONS DE F.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	2 865	2 659	3 012	3 208	3 034	3 460	3 903	3 668	3 784
2. Industries extractives	43	55	54	61	68	73	83	99	108
3. Industries manufacturières	(21 558)	(21 805)	(22 390)	(21 403)	(23 206)	(26 840)	(29 230)	(31 195)	(34 135)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	4 399	4 613	4 721	4 729	4 828	4 952	5 058	5 237	5 331
b) Textiles	256	288	305	270	289	293	360	294	336
c) Vêtements et chaussures	667	764	832	820	933	967	1 013	1 140	1 208
d) Bois et meubles	907	970	995	999	1 028	1 213	1 253	1 439	1 633
e) Papier, impression, édition	1 179	1 198	1 281	1 231	1 337	1 463	1 595	1 628	1 890
f) Ind. chimique et activités connexes.	2 412	2 388	2 383	2 574	3 246	3 585	3 976	4 581	5 025
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	1 276	1 222	1 214	1 162	1 375	1 571	1 882	1 920	1 846
h) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	1 880	1 844	1 900	1 827	2 632	2 989	2 962	3 315	3 667
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	7 162	7 056	7 400	6 382	5 946	8 010	9 331	9 717	11 132
j) Industries non dénommées ailleurs..	1 420	1 462	1 359	1 409	1 592	1 797	1 800	1 924	2 067
4. Construction	3 413	3 714	3 635	3 489	3 560	3 982	4 089	4 262	4 310
5. Électricité, gaz et eau	1 358	1 536	1 583	1 656	1 670	1 697	1 807	2 008	2 474
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(15 292)	(15 683)	(16 142)	(16 367)	(16 769)	(17 625)	(18 242)	(18 998)	(20 018)
a) Commerce	8 215	8 488	8 803	8 938	9 172	9 852	10 224	10 767	11 577
b) Services financiers et assurances....	1 563	1 608	1 679	1 691	1 844	1 942	2 113	2 283	2 435
c) Immeubles d'habitation	5 514	5 587	5 660	5 738	5 753	5 831	5 905	5 948	6 006
7. Transports et communications	7 764	8 715	8 592	8 065	8 379	8 593	8 327	8 876	9 199
8. Services	12 706	12 812	13 198	13 674	13 992	14 873	15 209	15 848	16 630
Ajustement statistique	- 1 093	- 1 036	- 1 360	- 813	- 580	- 1 505	- 498	- 484	- 677
Produit intérieur brut :	63 906	65 943	67 246	67 110	70 098	75 638	80 392	84 470	89 981
Population moyenne (× 1 000)	1 357,3	1 369,1	1 382,6	1 396,1	1 409,3	1 422,5	1 436,3	1 449,5	1 462,0
Produit intérieur brut par habitant (× 1 000 F)	47,1	48,2	48,6	48,1	49,7	53,2	56,0	58,3	61,5

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcent. moyen 1955-1963
POURCENTAGES D'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	- 7,2	+13,3	+ 6,5	- 5,4	+14,0	+12,8	- 6,0	+ 3,2	+ 3,9
2. Industries extractives	+27,9	- 1,8	+13,0	+11,5	+ 7,4	+13,7	+19,3	+ 9,1	+12,5
3. Industries manufacturières	(+ 1,1)	(+ 2,7)	(- 4,4)	(+ 8,4)	(+15,7)	(+ 8,9)	(+ 6,7)	(+ 9,4)	(+ 6,1)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	+ 4,9	+ 2,3	+ 0,2	+ 2,1	+ 2,6	+ 2,1	+ 3,5	+ 1,8	+ 2,4
b) Textiles	+12,5	+ 5,9	-11,5	+ 7,0	+ 1,4	+22,9	-18,3	+14,3	+ 4,3
c) Vêtements et chaussures	+14,5	+ 3,9	- 1,4	+13,8	+ 3,6	+ 4,8	+12,5	+ 6,0	+ 7,8
d) Bois et meubles	+ 6,9	+ 2,5	+ 0,4	+ 2,9	+ 3,0	+ 3,3	+14,8	+13,5	+ 7,8
e) Papier, impression, édition	+ 1,6	+ 6,9	- 3,9	+ 8,6	+ 9,4	+ 9,0	+ 2,1	+16,1	+ 6,2
f) Ind. chimique et activités connexes.	- 1,0	- 0,2	+ 8,0	+26,1	+10,4	+10,9	+15,2	+ 9,7	+ 9,9
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	- 4,2	- 0,7	- 4,3	+18,3	+14,3	+19,8	+ 2,0	- 3,9	+ 5,2
h) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	- 1,9	+ 3,0	- 3,8	+44,1	+13,6	- 0,9	+11,9	+10,6	+ 9,6
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	- 1,5	+ 4,9	-13,8	- 6,8	+34,7	+16,5	+ 4,1	+14,6	+ 6,6
j) Industries non dénommées ailleurs..	+ 3,0	- 7,0	+ 3,7	+13,0	+12,9	+ 0,2	+ 6,9	+ 7,4	+ 5,0
4. Construction	+ 8,8	- 2,1	- 4,0	+ 2,0	+11,9	+ 2,7	+ 4,2	+ 1,1	+ 3,1
5. Électricité, gaz et eau	+13,1	+ 3,1	+ 4,6	+ 0,8	+ 1,6	+ 6,5	+11,1	+23,2	+ 8,0
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(+ 2,6)	(+ 2,9)	(+ 1,4)	(+ 2,5)	(+ 5,1)	(+ 3,5)	(+ 4,1)	(+ 5,4)	(+ 3,4)
a) Commerce	+ 3,3	+ 3,7	+ 1,5	+ 2,6	+ 7,4	+ 3,8	+ 5,3	+ 7,5	+ 4,4
b) Services financiers et assurances....	+ 2,9	+ 4,4	+ 0,7	+ 9,0	+ 5,3	+ 8,8	+ 8,0	+ 6,7	+ 5,7
c) Immeubles d'habitation	+ 1,3	+ 1,3	+ 1,4	+ 0,3	+ 1,4	+ 1,3	+ 0,7	+ 1,0	+ 1,1
7. Transports et communications	+12,2	- 1,4	- 6,1	+ 3,9	+ 2,6	- 3,1	+ 6,6	+ 3,6	+ 2,3
8. Services	+ 0,8	+ 3,0	+ 3,6	+ 2,3	+ 6,3	+ 2,3	+ 4,2	+ 4,9	+ 3,4
Produit intérieur brut :	+ 3,2	+ 2,0	- 0,2	+ 4,5	+ 7,9	+ 6,3	+ 5,1	+ 6,5	+ 4,4
Population moyenne	+ 0,9	+ 1,0	+ 1,0	+ 0,9	+ 0,9	+ 1,0	+ 0,9	+ 0,9	+ 0,9
Produit intérieur brut par habitant	+ 2,3	+ 0,8	- 1,0	+ 3,3	+ 7,0	+ 5,3	+ 4,1	+ 5,5	+ 3,4

Tableau IV - 2. — STRUCTURE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUES DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES SUR BASE DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS, EN PRIX DE 1953.

LIMBOURG.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
CHIFFRES ABSOLUS EN MILLIONS DE F.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	2 134	2 015	2 149	2 282	2 156	2 430	2 589	2 530	2 431
2. Industries extractives	5 246	5 310	4 956	4 005	3 300	3 716	4 096	4 273	4 627
3. Industries manufacturières	(2 604)	(2 572)	(2 755)	(2 653)	(3 007)	(3 269)	(3 500)	(3 914)	(4 062)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	886	927	952	999	1 015	1 053	1 038	1 123	1 178
b)-c) Textiles, vêtements et chaussures.	116	130	140	137	151	168	181	225	297
d)-e) Bois, meubles et papier, impres- sion, édition	165	163	179	188	186	191	229	272	349
f) Ind. chimique et activités connexes.	553	463	505	436	581	657	608	680	523
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	80	96	85	89	100	114	118	148	170
h) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	551	457	557	478	606	573	704	726	746
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	222	304	305	299	330	473	582	691	740
j) Industries non dénommées ailleurs..	31	32	32	27	38	40	40	49	59
4. Construction	1 015	1 138	1 210	1 158	1 189	1 364	1 392	1 439	1 550
5. Électricité, gaz et eau	116	172	176	181	191	247	235	244	253
6. Commerce, banque, assurances, im- meubles d'habitation	(2 708)	(2 783)	(2 930)	(2 896)	(3 048)	(3 227)	(3 349)	(3 439)	(3 591)
a) Commerce	1 569	1 611	1 718	1 654	1 780	1 888	1 962	2 004	2 065
b) Services financiers et assurances....	117	120	130	128	135	175	192	224	280
c) Immeubles d'habitation	1 022	1 052	1 082	1 114	1 133	1 164	1 195	1 211	1 246
7. Transports et communications.....	699	739	751	740	800	846	911	985	1 077
8. Services	4 039	4 032	4 183	4 357	4 315	4 631	4 766	5 191	5 806
Ajustement statistique	312	290	379	219	148	385	128	125	175
Produit intérieur brut :	18 249	18 471	18 731	18 053	17 858	19 345	20 710	21 890	23 222
Population moyenne (× 1 000)	520,5	529,3	538,4	547,6	555,6	563,8	571,1	580,4	593,5
Produit intérieur brut par habitant (× 1 000 F)	35,1	34,9	34,8	33,0	32,1	34,3	36,3	37,7	39,1

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcent. moyen 1955-1963
---------------	------	------	------	------	------	------	------	------	---------------------------------

POURCENTAGES D'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.

1. Agriculture, sylviculture et pêche	- 5,6	+ 6,7	+ 6,2	- 5,5	+ 12,7	+ 6,5	- 2,3	- 3,9	+ 1,9
2. Industries extractives	+ 1,2	- 6,7	- 19,2	- 17,6	+ 12,6	+ 10,2	+ 4,3	+ 8,3	- 0,9
3. Industries manufacturières	(- 1,2)	(+ 7,1)	(- 3,7)	(+ 13,3)	(+ 8,7)	(+ 7,1)	(+ 11,8)	(+ 3,8)	(+ 5,9)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	+ 4,8	+ 2,7)	+ 4,9	+ 1,6	+ 3,7	- 1,4	+ 8,2	+ 4,9	+ 3,7
b)-c) Textiles, vêtements et chaussures.	+ 12,1	+ 7,7	- 2,1	+ 10,2	+ 11,3	+ 7,7	+ 24,3	+ 32,0	+ 12,9
d)-e) Bois, meubles et papier, impres- sion, édition	- 1,2	+ 9,8	+ 5,0	- 1,1	+ 2,7	+ 19,9	+ 18,8	+ 28,3	+ 10,3
f) Ind. chimique et activités connexes.	- 16,3	+ 9,1	- 13,7	+ 33,3	+ 13,1	- 7,5	+ 11,8	- 23,1	+ 0,8
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	+ 20,0	- 11,5	+ 4,7	+ 12,4	+ 14,0	+ 3,5	+ 25,4	+ 14,9	+ 10,4
h) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	- 17,1	+ 21,9	- 14,2	+ 26,8	- 5,4	+ 22,9	+ 3,1	+ 2,8	+ 5,1
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	+ 36,9	+ 0,3	- 2,0	+ 10,4	+ 43,3	+ 23,0	+ 18,7	+ 7,0	+ 17,3
j) Industries non dénommées ailleurs..	+ 3,2	0,0	- 15,6	+ 40,7	+ 5,3	0,0	+ 22,5	+ 20,4	+ 9,6
4. Construction	+ 12,1	+ 6,3	- 4,3	+ 2,7	+ 14,7	+ 2,1	+ 3,4	+ 7,7	+ 5,6
5. Électricité, gaz et eau	+ 48,3	+ 2,3	+ 2,8	+ 5,5	+ 29,3	- 4,9	+ 3,8	+ 3,7	+ 11,4
6. Commerce, banque, assurances, im- meubles d'habitation	(+ 2,8)	(+ 5,3)	(- 1,2)	(+ 5,2)	(+ 5,9)	(+ 3,8)	(+ 2,7)	(+ 4,4)	(+ 3,6)
a) Commerce	+ 2,7	+ 6,6	- 3,7	+ 7,6	+ 6,1	+ 3,9	+ 2,1	+ 3,0	+ 3,5
b) Services financiers et assurances....	+ 2,6	+ 8,3	- 1,5	+ 5,5	+ 29,6	+ 9,7	+ 16,7	+ 25,0	+ 12,0
c) Immeubles d'habitation	+ 2,9	+ 2,9	+ 3,0	+ 1,7	+ 2,7	+ 2,7	+ 1,3	+ 2,9	+ 2,5
7. Transports et communications.....	+ 5,7	+ 1,6	- 1,5	+ 8,1	+ 5,8	+ 7,7	+ 8,1	+ 9,3	+ 5,6
8. Services	- 0,2	+ 3,7	+ 4,2	- 1,0	+ 7,3	+ 2,9	+ 8,9	+ 11,8	+ 4,7
Produit intérieur brut :	+ 1,2	+ 1,4	- 3,6	- 1,1	+ 8,3	+ 7,1	+ 5,7	+ 6,1	+ 3,1
Population moyenne	+ 1,7	+ 1,7	+ 1,7	+ 1,5	+ 1,5	+ 1,3	+ 1,6	+ 2,2	+ 1,7
Produit intérieur brut par habitant	- 0,6	- 0,3	- 5,2	- 2,7	+ 6,9	+ 5,8	+ 3,9	+ 3,7	+ 1,4

Tableau IV - 3. — STRUCTURE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUES DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES SUR BASE DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS, EN PRIX DE 1953.

FLANDRE ORIENTALE.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
CHIFFRES ABSOLUS EN MILLIONS DE F.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	5 054	4 678	5 413	5 600	5 198	5 938	6 374	6 338	6 163
2. Industries extractives	3	5	8	11	12	11	14	14	12
3. Industries manufacturières	(16 535)	(17 284)	(17 651)	(16 822)	(18 324)	(20 375)	(20 547)	(21 812)	(23 459)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	3 438	3 536	3 541	3 560	3 622	3 772	3 916	3 923	3 953
b) Textiles	6 453	6 747	6 867	5 961	6 730	7 035	7 074	7 215	7 684
c) Vêtements et chaussures	1 072	1 164	1 396	1 379	1 647	1 895	2 062	2 143	2 401
d) Bois et meubles	540	587	719	779	860	948	1 021	1 132	1 296
e) Papier, impression, édition	438	441	523	508	545	568	533	599	561
f) Ind. chimique et activités connexes.	1 361	1 502	1 515	1 396	1 561	1 945	1 670	1 794	1 760
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	238	271	284	277	296	322	371	418	400
h) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	393	413	427	443	484	522	555	602	689
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	1 989	2 081	1 820	1 987	1 914	2 636	2 666	3 155	3 719
j) Industries non dénommées ailleurs..	613	542	559	532	665	732	679	831	996
4. Construction	2 901	3 028	2 843	2 725	2 817	3 084	3 089	3 210	3 324
5. Électricité, gaz et eau	1 097	1 205	1 223	1 336	1 602	1 699	1 965	2 072	2 155
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(8 569)	(8 692)	(8 890)	(8 836)	(8 985)	(9 328)	(9 594)	(9 816)	(10 354)
a) Commerce	4 639	4 720	4 863	4 787	4 894	5 174	5 361	5 465	5 876
b) Services financiers et assurances . . .	506	523	553	547	600	636	690	797	909
c) Immeubles d'habitation	3 424	3 449	3 474	3 502	3 491	3 518	3 543	3 554	3 569
7. Transports et communications	2 984	3 072	3 099	2 947	3 122	3 244	3 333	3 394	3 567
8. Services	9 573	9 551	9 708	10 063	10 206	10 508	10 774	10 900	11 482
Ajustement statistique	786	735	968	578	412	1 057	343	328	452
Produit intérieur brut :	45 930	46 780	47 867	47 762	49 854	53 130	55 347	57 228	60 064
Population moyenne (× 1 000)	1 245,0	1 248,2	1 251,6	1 255,4	1 260,5	1 265,5	1 269,7	1 274,4	1 279,3
Produit intérieur brut par habitant (× 1 000 F)	36,9	37,5	38,2	38,0	39,6	42,0	43,6	44,9	47,0

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcent. moyen 1955-1963
POURCENTAGES D'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	- 7,4	+15,7	+ 3,5	- 7,2	+14,2	+ 7,3	- 0,6	- 2,8	+ 2,8
2. Industries extractives	+66,7	+60,0	+37,5	+ 9,1	- 8,3	+27,3	0,0	-14,3	+22,3
3. Industries manufacturières	(+ 4,5)	(+ 2,1)	(- 4,7)	(+ 8,9)	(+11,2)	(+ 0,8)	(+ 6,2)	(+ 7,6)	(+ 4,6)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,7	+ 4,1	+ 3,8	+ 0,2	+ 0,8	+ 1,8
b) Textiles	+ 4,6	+ 1,8	-13,2	+12,9	+ 4,5	+ 0,6	+ 2,0	+ 6,5	+ 2,5
c) Vêtements et chaussures	+ 8,6	+19,9	- 1,2	+19,4	+15,1	+ 8,8	+ 3,9	+12,0	+10,8
d) Bois et meubles	+ 8,7	+22,5	+ 8,3	+10,4	+10,2	+ 7,7	+10,9	+14,5	+11,7
e) Papier, impression, édition	+ 0,7	+18,6	- 2,9	+ 7,3	+ 4,2	- 6,2	+12,4	- 6,3	+ 3,4
f) Ind. chimique et activités connexes.	+10,4	+ 0,9	- 7,9	+11,8	+24,6	-14,1	+ 7,4	- 1,9	+ 3,9
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	+13,9	+ 4,8	- 2,5	+ 6,9	+ 8,8	+15,2	+12,7	- 4,3	+ 6,9
h) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	+ 5,1	+ 3,4	+ 3,7	+ 9,3	+ 7,9	+ 6,3	+ 8,5	+14,5	+ 7,3
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	+ 4,6	-12,5	+ 9,2	- 3,7	+37,7	- 1,1	+18,3	+17,9	+ 8,8
j) Industries non dénommées ailleurs..	-11,6	+ 3,1	- 4,8	+25,0	+10,1	- 7,2	+22,4	+19,9	+ 7,1
4. Construction	+ 4,4	- 6,1	- 4,2	+ 3,4	+ 9,5	+ 0,2	+ 3,9	+ 3,6	+ 1,8
5. Électricité, gaz et eau	+ 9,8	+ 1,5	+ 9,2	+19,9	+ 6,1	+15,7	+ 5,4	+ 4,0	+ 9,0
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(+ 1,4)	(+ 2,3)	(- 0,6)	(+ 1,7)	(+ 3,8)	(+ 2,9)	(+ 2,3)	(+ 5,5)	(+ 2,4)
a) Commerce	+ 1,7	+ 3,0	- 1,6	+ 2,2	+ 5,7	+ 3,6	+ 1,9	+ 7,5	+ 3,0
b) Services financiers et assurances . . .	+ 3,4	+ 5,7	- 1,1	+ 9,7	+ 6,0	+ 8,5	+15,5	+14,1	+ 7,7
c) Immeubles d'habitation	+ 0,7	+ 0,7	+ 0,8	- 0,3	+ 0,8	+ 0,7	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,5
7. Transports et communications	+ 2,9	+ 0,9	- 4,9	+ 5,9	+ 3,9	+ 2,7	+ 1,8	+ 5,1	+ 2,3
8. Services	- 0,2	+ 1,6	+ 3,7	+ 1,4	+ 3,0	+ 2,5	+ 1,2	+ 5,3	+ 2,3
Produit intérieur brut :	+ 1,9	+ 2,3	- 0,2	+ 4,4	+ 6,6	+ 4,2	+ 3,4	+ 5,0	+ 3,5
Population moyenne	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,4
Produit intérieur brut par habitant	+ 1,6	+ 1,9	- 0,5	+ 4,2	+ 6,1	+ 3,8	+ 3,0	+ 4,7	+ 3,1

Tableau IV - 4. — STRUCTURE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUES DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES SUR BASE DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS, EN PRIX DE 1953.

FLANDRE OCCIDENTALE.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
CHIFFRES ABSOLUS EN MILLIONS DE F.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	5 864	5 523	6 338	6 743	6 214	7 358	7 730	7 601	7 491
2. Industries extractives	2	3	3	3	3	7	5	3	5
3. Industries manufacturières	(10 985)	(12 070)	(12 945)	(12 079)	(13 792)	(15 089)	(15 879)	(18 478)	(20 244)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	2 448	2 523	2 583	2 584	2 626	2 830	2 847	3 057	3 028
b) Textiles	3 416	4 334	4 661	3 752	4 534	4 670	4 909	5 276	5 453
c) Vêtements et chaussures	736	785	973	985	1 070	1 342	1 342	1 598	1 772
d) Bois et meubles	873	895	936	1 007	1 121	1 327	1 431	1 684	2 014
e) Papier, impression, édition	263	246	271	267	281	302	337	366	388
f) Ind. chimique et activités connexes.	279	338	335	328	316	283	271	373	557
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	626	716	701	693	871	1 030	951	1 098	1 129
h) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	368	387	429	454	466	483	535	555	645
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	1 671	1 566	1 787	1 750	2 190	2 494	2 921	4 010	4 797
j) Industries non dénommées ailleurs..	305	280	269	259	317	328	335	461	461
4. Construction	2 960	3 159	2 878	2 764	2 790	3 197	3 291	3 459	3 549
5. Électricité, gaz et eau	513	627	630	608	618	743	707	762	793
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(7 774)	(7 893)	(8 024)	(7 913)	(7 996)	(8 388)	(8 588)	(8 914)	(9 315)
a) Commerce	4 299	4 366	4 430	4 290	4 315	4 577	4 702	4 875	5 111
b) Services financiers et assurances	459	477	510	502	557	651	691	815	929
c) Immeubles d'habitation	3 016	3 050	3 084	3 121	3 124	3 160	3 195	3 224	3 275
7. Transports et communications	1 798	1 919	1 949	1 950	2 035	2 152	2 186	2 280	2 505
8. Services	10 505	10 693	11 202	11 315	11 830	12 294	12 650	13 234	13 883
Ajustement statistique	— 680	— 648	— 872	— 519	— 372	— 960	— 314	— 312	— 431
Produit intérieur brut :	39 721	41 239	43 097	42 856	44 906	48 268	50 722	54 419	57 354
Population moyenne (× 1 000)	1 027,9	1 032,9	1 038,8	1 045,1	1 052,0	1 059,0	1 065,6	1 072,5	1 079,9
Produit intérieur brut par habitant (× 1 000 F)	38,6	39,9	41,5	41,0	42,7	45,6	47,6	50,7	53,1

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcent. moyen 1955-1963
POURCENTAGES D'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	— 5,8	+14,8	+ 6,4	— 7,8	+18,4	+ 5,1	— 1,7	— 1,4	+ 3,5
2. Industries extractives	+50,0	0,0	0,0	0,0	+133,3	—28,6	—40,0	+66,7	+22,7
3. Industries manufacturières	(+ 9,9)	(+ 7,2)	(— 6,7)	(+14,2)	(+ 9,4)	(+ 5,2)	(+16,4)	(+ 9,6)	(+ 8,2)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	+ 3,1	+ 2,4	0,0	+ 1,6	+ 7,8	+ 0,6	+ 7,4	— 0,9	+ 2,8
b) Textiles	+26,9	+ 7,5	—19,5	+20,8	+ 3,0	+ 5,1	+ 7,5	+ 3,4	+ 6,9
c) Vêtements et chaussures	+ 6,7	+23,9	+ 1,2	+ 8,6	+25,4	0,0	+19,1	+10,9	+11,9
d) Bois et meubles	+ 2,5	+ 4,6	+ 7,6	+11,3	+18,3	+ 7,8	+17,7	+19,6	+11,2
e) Papier, impression, édition	— 6,5	+10,2	— 1,5	+ 5,2	+ 7,5	+11,6	+ 8,6	+ 6,0	+ 5,1
f) Ind. chimique et activités connexes.	+21,1	— 0,9	— 2,1	— 3,7	—10,4	— 4,2	+37,6	+49,3	+10,8
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	+14,4	— 2,1	— 1,2	+25,7	+18,3	— 7,7	+15,5	+ 2,8	+ 8,2
h) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	+ 5,2	+10,9	+ 5,8	+ 2,6	+ 3,6	+10,8	+ 3,7	+16,2	+ 7,4
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	— 6,3	+14,1	— 2,1	+25,1	+13,9	+17,1	+37,3	+19,6	+14,8
j) Industries non dénommées ailleurs..	— 8,2	— 3,9	— 3,7	+22,4	+ 3,5	+ 2,1	+37,6	0,0	+ 6,2
4. Construction	+ 6,7	— 8,9	— 4,0	+ 0,9	+14,6	+ 2,9	+ 5,1	+ 2,6	+ 2,5
5. Électricité, gaz et eau	+22,2	+ 0,5	— 3,5	+ 1,6	+20,2	— 4,9	+ 7,8	+ 4,1	+ 6,0
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(+ 1,5)	(+ 1,7)	(— 1,4)	(+ 1,0)	(+ 4,9)	(+ 2,4)	(+ 3,8)	(+ 4,5)	(+ 2,3)
a) Commerce	+ 1,6	+ 1,5	— 3,2	+ 0,6	+ 6,1	+ 2,7	+ 3,7	+ 4,8	+ 2,2
b) Services financiers et assurances	+ 3,9	+ 6,9	— 1,6	+11,0	+16,9	+ 6,1	+17,9	+14,0	+ 9,4
c) Immeubles d'habitation	+ 1,1	+ 1,1	+ 1,2	+ 0,1	+ 1,2	+ 1,1	+ 0,9	+ 1,6	+ 1,0
7. Transports et communications	+ 6,7	+ 1,6	0,0	+ 4,4	+ 5,7	+ 1,6	+ 4,3	+ 9,9	+ 4,3
8. Services	+ 1,8	+ 4,8	+ 1,0	+ 4,6	+ 3,9	+ 2,9	+ 4,6	+ 4,9	+ 3,6
Produit intérieur brut :	+ 3,8	+ 4,5	— 0,6	+ 4,8	+ 7,5	+ 5,1	+ 7,3	+ 5,4	+ 4,7
Population moyenne	+ 0,5	+ 0,6	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,7	+ 0,6	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,6
Produit intérieur brut par habitant	+ 3,4	+ 4,0	— 1,2	+ 4,1	+ 6,8	+ 4,4	+ 6,5	+ 4,7	+ 4,1

Tableau IV - 5. — STRUCTURE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUES DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES SUR BASE DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS, EN PRIX DE 1953.

HAINAUT.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
CHIFFRES ABSOLUS EN MILLIONS DE F.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	3 808	3 378	3 902	4 227	3 796	4 432	4 470	4 267	4 115
2. Industries extractives	8 939	8 926	8 665	7 264	5 765	5 557	5 751	5 365	5 424
3. Industries manufacturières	(19 311)	(19 986)	(20 597)	(18 533)	(19 964)	(20 105)	(21 381)	(22 546)	(24 344)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	2 664	2 747	2 796	2 763	2 796	2 865	2 718	2 790	2 958
b) Textiles	545	665	659	583	734	701	732	866	923
c) Vêtements et chaussures	591	612	677	603	640	674	743	735	803
d) Bois et meubles	180	190	231	237	267	306	303	313	389
e) Papier, impression, édition	409	403	408	391	413	396	483	565	640
f) Ind. chimique et activités connexes.	1 699	1 690	1 605	1 457	1 607	1 748	2 124	1 919	2 132
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	2 317	2 526	2 417	2 192	2 418	2 669	2 869	2 954	3 004
h) Sidérurgie	3 936	4 142	4 660	3 679	4 351	4 024	4 166	5 093	5 078
i) Métaux non ferreux et garages	494	517	530	525	565	600	637	657	725
j) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	6 091	6 102	6 242	5 766	5 780	5 709	6 228	6 272	7 312
k) Industries non dénommées ailleurs..	385	392	372	337	393	413	378	382	380
4. Constructions	2 145	2 332	2 265	2 141	2 078	2 133	2 200	2 297	2 366
5. Électricité, gaz et eau	1 793	1 715	1 685	1 612	1 627	1 872	2 095	2 530	2 746
6. Commerce, banque, assurances, im- meubles d'habitation	(9 449)	(9 621)	(9 751)	(9 697)	(9 750)	(10 039)	(10 152)	(10 392)	(10 698)
a) Commerce	4 764	4 896	4 973	4 922	4 951	5 197	5 219	5 396	5 651
b) Services financiers et assurances ...	515	546	593	579	639	672	756	837	922
c) Immeubles d'habitation	4 170	4 179	4 185	4 196	4 160	4 170	4 177	4 159	4 125
7. Transports et communications.....	3 459	3 656	3 635	3 503	3 660	3 688	3 772	3 865	4 050
8. Services	9 235	9 278	9 559	9 902	10 210	10 581	10 786	11 164	11 793
Ajustement statistique	— 978	— 911	— 1 190	— 681	— 466	— 1 139	— 373	— 356	— 489
Produit intérieur brut :	57 161	57 981	58 869	56 198	56 384	57 268	60 234	62 070	65 047
Population moyenne (× 1 000)	1 251,3	1 256,6	1 264,8	1 269,3	1 264,9	1 258,0	1 251,4	1 249,2	1 251,3
Produit intérieur brut par habitant (× 1 000 F)	45,7	46,1	46,5	44,3	44,6	45,5	48,1	49,7	52,0

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcent. moyen 1955-1963
POURCENTAGES D'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	—11,3	+15,5	+ 8,3	—10,2	+16,8	+ 0,9	— 4,5	— 3,6	+ 1,5
2. Industries extractives	— 0,1	— 2,9	—16,2	—20,6	— 3,6	+ 3,5	— 6,7	+ 1,1	— 5,7
3. Industries manufacturières	(+ 3,5)	(+ 3,1)	(—10,0)	(+ 7,7)	(+0,7)	(+ 6,3)	(+ 5,4)	(+ 8,0)	(+ 3,1)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	+ 3,1	+ 1,8	— 1,2	+ 1,2	+ 2,5	— 5,1	+ 2,6	+ 6,0	+ 1,4
b) Textiles	+22,0	— 0,9	—11,5	+25,9	— 4,5	+ 4,4	+18,3	+ 6,6	+ 7,5
c) Vêtements et chaussures	+ 3,6	+10,6	—10,9	+ 6,1	+ 5,3	+10,2	— 1,1	+ 9,3	+ 4,1
d) Bois et meubles	+ 5,6	+21,6	+ 2,6	+11,3	+14,6	— 0,8	+ 3,3	+24,3	+10,3
e) Papier, impression, édition	— 1,5	+ 1,2	— 4,2	+ 5,6	— 4,1	+22,0	+17,0	+13,3	+ 6,2
f) Ind. chimique et activités connexes.	— 0,5	— 5,0	— 9,2	+10,3	+ 8,8	+21,5	— 9,7	+11,1	+ 3,4
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	+ 9,0	— 4,3	— 9,3	+10,3	+10,4	+ 7,5	+ 3,0	+ 1,7	+ 3,5
h) Sidérurgie	+ 5,2	+12,5	—21,1	+18,3	— 7,5	+ 3,5	+22,3	— 0,3	+ 4,1
i) Métaux non ferreux et garages	+ 4,7	+ 2,5	— 0,9	+ 7,6	+ 6,2	+ 6,2	+ 3,1	+10,4	+ 5,0
j) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	+ 0,2	+ 2,3	— 7,6	+ 0,2	— 1,2	+ 9,1	+ 0,7	+16,6	+ 2,5
k) Industries non dénommées ailleurs..	+ 1,8	— 5,1	— 9,4	+16,6	+ 5,1	— 8,5	+ 1,1	— 0,5	+ 0,1
4. Constructions	+ 8,7	— 2,9	— 5,5	— 2,9	+ 2,6	+ 3,1	+ 4,4	+ 3,0	+ 1,3
5. Électricité, gaz et eau	— 4,4	— 1,8	— 4,3	+ 0,9	+15,1	+11,9	+20,8	+ 8,5	+ 5,8
6. Commerce, banque, assurances, im- meubles d'habitation	(+ 1,8)	(+ 1,4)	(— 0,6)	(+ 0,5)	(+ 3,0)	(+ 1,1)	(+ 2,4)	(+ 2,9)	(+ 1,6)
a) Commerce	+ 2,8	+ 1,6	— 1,0	+ 0,6	+ 5,0	+ 0,4	+ 3,4	+ 4,7	+ 2,2
b) Services financiers et assurances ...	+ 6,0	+ 8,6	— 2,4	+10,4	+ 5,2	+12,5	+10,7	+10,2	+ 7,7
c) Immeubles d'habitation	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,3	— 0,9	+ 0,2	+ 0,2	— 0,4	— 0,8	— 0,1
7. Transports et communications.....	+ 5,7	— 0,6	— 3,6	+ 4,5	+ 0,8	+ 2,3	+ 2,5	+ 4,8	+ 2,1
8. Services	+ 0,5	+ 3,0	+ 3,6	+ 3,1	+ 3,6	+ 1,9	+ 3,5	+ 5,6	+ 3,1
Produit intérieur brut :	+ 1,4	+ 1,5	— 4,5	+ 0,3	+ 1,6	+ 5,2	+ 3,0	+ 4,8	+ 1,7
Population moyenne	+ 0,4	+ 0,6	+ 0,4	— 0,4	— 0,6	— 0,5	— 0,2	+ 0,2	0,0
Produit intérieur brut par habitant.....	+ 0,9	+ 0,9	— 4,7	+ 0,7	+ 2,0	+ 5,7	+ 3,3	+ 4,6	+ 1,7

Tableau IV - 6. — STRUCTURE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUES DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES SUR BASE DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS, EN PRIX DE 1953.

LIÈGE.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
CHIFFRES ABSOLUS EN MILLIONS DE F.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	4 165	3 932	4 313	4 567	4 303	4 775	4 965	4 630	4 448
2. Industries extractives	3 149	3 150	3 251	2 709	2 576	2 638	2 239	2 368	2 508
3. Industries manufacturières	(19 827)	(20 073)	(20 254)	(19 854)	(20 751)	(21 510)	(22 565)	(23 668)	(24 832)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	2 589	2 580	2 630	2 719	2 738	2 813	2 868	3 170	3 196
b) Textiles	1 593	1 812	1 721	1 354	1 557	1 672	1 511	1 392	1 418
c) Vêtements et chaussures	334	297	318	291	323	350	362	365	391
d) Bois et meubles	229	235	264	277	248	287	319	333	383
e) Papier, impression, édition	450	422	433	459	495	540	573	638	659
f) Ind. chimique et activités connexes.	1 643	1 542	1 501	1 395	1 516	1 687	1 528	1 388	1 182
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	622	618	620	587	641	650	703	707	709
h) Sidérurgie	4 749	5 015	4 240	5 240	4 985	5 133	4 812	5 352	5 472
i) Métaux non ferreux et garages	1 380	1 312	1 322	1 208	1 425	1 530	1 568	1 468	1 602
j) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	5 983	5 946	6 911	6 081	6 511	6 505	8 005	8 477	9 399
k) Industries non dénommées ailleurs..	255	294	294	243	312	343	316	378	421
4. Construction	2 523	2 692	2 701	2 419	2 384	2 685	2 890	3 017	2 902
5. Électricité, gaz et eau	1 294	1 256	1 226	1 251	1 255	1 290	1 279	1 469	1 789
6. Commerce, banque, assurances, im- meubles d'habitation	(9 854)	(9 994)	(10 284)	(10 218)	(10 317)	(10 497)	(10 736)	(10 989)	(11 282)
a) Commerce	5 106	5 203	5 432	5 330	5 365	5 585	5 738	5 844	6 034
b) Services financiers et assurances ...	711	725	759	763	841	770	828	972	1 064
c) Immeubles d'habitation	4 037	4 066	4 093	4 125	4 111	4 142	4 170	4 173	4 184
7. Transports et communications.....	2 723	2 837	2 836	2 760	2 882	2 991	3 064	3 216	3 421
8. Services	9 391	9 640	9 973	10 329	10 705	10 900	11 399	11 867	12 656
Ajustement statistique	— 890	— 828	— 1 087	— 647	— 453	— 1 118	— 364	— 349	— 477
Produit intérieur brut :	52 036	52 746	53 751	53 460	54 720	56 168	58 773	60 875	63 361
Population moyenne (× 1 000)	987,7	991,5	996,8	1 001,2	1 003,0	1 003,5	1 003,3	1 005,5	1 011,3
Produit intérieur brut par habitant (× 1 000 F)	52,7	53,2	53,9	53,4	54,6	56,0	58,6	60,5	62,7

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcent. moyen 1955-1963
POURCENTAGES D'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	— 5,6	+ 9,7	+ 5,9	— 5,8	+11,0	+ 4,0	— 6,7	— 3,9	+ 1,1
2. Industries extractives	0,0	+ 3,2	—16,7	— 4,9	+ 2,4	—15,1	+ 5,8	+ 5,9	— 2,4
3. Industries manufacturières	(+ 1,2)	(+ 0,9)	(— 2,0)	(+ 4,5)	(+ 3,7)	(+ 4,9)	(+ 4,9)	(+ 4,9)	(+ 2,9)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	— 0,4	+ 1,9	+ 3,4	+ 0,7	+ 2,7	+ 2,0	+10,5	+ 0,8	+ 2,7
b) Textiles	+13,7	— 5,0	—21,3	+15,0	+ 7,4	— 9,6	— 7,9	+ 1,9	— 0,7
c) Vêtements et chaussures	—11,1	+ 7,1	— 8,5	+11,0	+ 8,4	+ 3,4	+ 0,8	+ 7,1	+ 2,3
d) Bois et meubles	+ 2,6	+12,3	+ 4,9	+10,5	+15,7	+11,2	+ 4,4	+15,0	+ 7,0
e) Papier, impression, édition	— 6,3	+ 2,6	+ 6,0	+ 7,8	+ 9,1	+ 6,1	+11,3	+ 3,3	+ 5,0
f) Ind. chimique et activités connexes.	— 6,1	— 2,7	— 7,1	+ 8,7	+11,3	— 9,4	— 9,2	—14,8	— 3,7
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	— 0,7	+ 0,3	— 5,3	+ 9,2	+ 1,4	+ 8,2	+ 0,6	+ 0,3	+ 1,8
h) Sidérurgie	+ 5,6	—15,5	+23,6	— 4,9	+ 3,0	— 6,3	+11,2	+ 2,2	+ 2,4
i) Métaux non ferreux et garages	— 4,9	+ 0,8	— 8,6	+18,0	+ 7,4	+ 2,5	— 6,4	+ 9,1	+ 2,2
j) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	— 0,6	+16,2	—12,0	+ 7,1	— 0,1	+23,1	+ 5,9	+10,9	+ 6,3
k) Industries non dénommées ailleurs..	+15,3	0,0	—17,3	+28,4	+ 9,9	— 7,9	+19,6	+11,4	+ 7,4
4. Construction	+ 6,7	+ 0,3	—10,4	— 1,4	+12,6	+ 7,6	+ 4,4	— 3,8	+ 2,0
5. Électricité, gaz et eau	— 2,9	— 2,4	+ 2,0	+ 0,3	+ 2,8	— 0,9	+14,9	+21,8	+ 4,4
6. Commerce, banque, assurances, im- meubles d'habitation	(+ 1,4)	(+ 2,9)	(— 0,6)	(+ 1,0)	(+ 1,7)	(+ 2,3)	(+ 2,4)	(+ 2,7)	(+ 1,7)
a) Commerce	+ 1,9	+ 4,4	— 1,9	+ 0,7	+ 4,1	+ 2,7	+ 1,8	+ 3,3	+ 2,1
b) Services financiers et assurances ...	+ 2,0	+ 4,7	+ 0,5	+10,2	— 8,5	+ 7,5	+17,4	+ 9,5	+ 5,4
c) Immeubles d'habitation	+ 0,7	+ 0,7	+ 0,8	— 0,3	+ 0,8	+ 0,7	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,5
7. Transports et communications.....	+ 4,2	0,0	— 2,7	+ 4,4	+ 3,8	+ 2,4	+ 5,0	+ 6,4	+ 2,9
8. Services	+ 2,7	+ 3,5	+ 3,6	+ 3,6	+ 1,8	+ 4,6	+ 4,1	+ 6,6	+ 3,8
Produit intérieur brut :	+ 1,4	+ 1,9	— 0,5	+ 2,4	+ 2,6	+ 4,6	+ 3,6	+ 4,1	+ 2,5
Population moyenne	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,1	0,0	+ 0,2	+ 0,6	+ 0,3
Produit intérieur brut par habitant	+ 0,9	+ 1,3	— 0,9	+ 2,2	+ 2,6	+ 4,6	+ 3,2	+ 3,6	+ 2,2

Tableau IV - 7. — STRUCTURE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUES DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES SUR BASE DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS, EN PRIX DE 1953.

LUXEMBOURG.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
CHIFFRES ABSOLUS EN MILLIONS DE F.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	2 136	2 047	2 270	2 237	2 279	2 538	2 602	2 475	2 471
2. Industries extractives	70	67	69	80	79	77	79	104	96
3. Industries manufacturières	(1 427)	(1 381)	(1 241)	(1 051)	(1 304)	(1 308)	(1 298)	(1 425)	(1 400)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	350	357	362	364	368	380	383	402	384
b) Textiles	48	36	29	27	24	33	49	36	28
c) Vêtements et chaussures	23	24	26	24	31	32	33	31	34
d)-e) Bois et meubles et papier, impression, édition	117	122	136	144	137	158	163	165	169
f) Ind. chimique et activités connexes.	61	31	37	63	87	50	42	33	20
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	15	16	19	19	20	24	24	26	19
h) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	667	654	500	311	516	465	466	632	622
i) Constructions métalliques (y compris constructions navales)	129	117	113	79	99	144	115	79	100
j) Industries non dénommées ailleurs..	17	24	19	20	22	22	23	21	24
4. Construction	553	530	532	498	506	522	519	581	591
5. Électricité, gaz et eau	53	71	68	68	68	88	80	81	84
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(1 246)	(1 277)	(1 265)	(1 258)	(1 261)	(1 261)	(1 296)	(1 341)	(1 386)
a) Commerce	651	669	646	641	651	641	667	697	738
b) Services financiers et assurances	43	53	61	56	51	58	64	79	86
c) Immeubles d'habitation	552	555	558	561	559	562	565	565	562
7. Transports et communications.	669	688	658	619	625	634	645	653	692
8. Services	1 878	1 899	1 956	1 973	2 070	2 099	2 190	2 282	2 446
Ajustement statistique	— 135	— 123	— 160	— 93	— 67	— 166	— 54	— 51	— 68
Produit intérieur brut :	7 897	7 837	7 899	7 691	8 125	8 361	8 655	8 891	9 098
Population moyenne (× 1 000 F)	215,2	214,9	214,8	215,1	215,9	216,5	216,8	216,9	217,1
Produit intérieur brut par habitant (× 1 000 F)	36,7	36,5	36,8	35,7	37,6	38,6	39,9	41,0	41,9

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcent. moyen 1955-1963
POURCENTAGES D'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	— 4,2	+10,9	— 1,5	+ 1,9	+11,4	+ 2,5	— 4,9	— 0,2	+ 2,0
2. Industries extractives	— 4,3	+ 3,0	+15,9	— 1,3	— 2,5	+ 2,6	+31,6	— 7,7	+ 4,7
3. Industries manufacturières	(— 3,2)	(—10,1)	(—15,3)	(+24,1)	(+ 0,3)	(— 0,8)	(+ 9,8)	(— 1,8)	(+ 0,4)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	+ 2,0	+ 1,4	+ 0,6	+ 1,1	+ 3,3	+ 0,8	+ 5,0	— 4,5	+ 1,2
b) Textiles	—25,0	—19,4	— 6,9	—11,1	+37,5	+48,5	—26,5	—22,2	— 3,1
c) Vêtements et chaussures	+ 4,3	+ 8,3	— 7,7	+29,2	+ 3,2	+ 3,1	— 6,1	+ 9,7	+ 5,5
d)-e) Bois et meubles et papier, impression, édition	+ 4,3	+11,5	+ 5,9	— 4,9	+15,3	+ 3,2	+ 1,2	+ 2,4	+ 4,9
f) Ind. chimique et activités connexes.	—49,2	+19,4	+70,3	+38,1	—42,5	—16,0	—21,4	—39,4	— 5,1
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	+ 6,7	+18,8	0,0	+ 5,3	+20,0	0,0	+ 8,3	—26,9	+ 4,0
h) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	— 1,9	—23,5	—37,8	+65,9	— 9,9	+ 0,2	+35,6	— 1,6	+ 3,4
i) Constructions métalliques (y compris constructions navales)	— 9,3	— 3,4	—30,1	+25,3	+45,5	—20,1	—31,3	+26,6	+ 0,4
j) Industries non dénommées ailleurs..	+41,2	—20,8	+ 5,3	+10,0	0,0	+ 4,5	— 8,7	+14,3	+ 5,7
4. Construction	— 4,2	+ 0,4	— 6,4	+ 1,6	+ 3,2	— 0,6	+11,9	+ 1,7	+ 1,0
5. Électricité, gaz et eau	+34,0	— 4,2	0,0	0,0	+29,4	— 9,1	+ 1,3	+ 3,7	+ 6,9
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(+ 2,5)	(— 0,9)	(— 0,6)	(+ 0,2)	(0,0)	(+ 2,8)	(+ 3,5)	(+ 3,4)	(+ 1,4)
a) Commerce	+ 2,8	— 3,4	— 0,8	+ 1,6	— 1,5	+ 4,1	+ 4,5	+ 5,9	+ 1,7
b) Services financiers et assurances	+23,3	+15,1	— 8,2	— 8,9	+13,7	+10,3	+23,4	+ 8,9	+ 9,7
c) Immeubles d'habitation	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,5	— 0,4	+ 0,5	+ 0,5	0,0	— 0,5	+ 0,2
7. Transports et communications.	+ 2,8	— 4,4	— 5,9	+ 1,0	+ 1,4	+ 1,7	+ 1,2	+ 6,0	+ 0,5
8. Services	+ 1,1	+ 3,0	+ 0,9	+ 4,9	+ 1,4	+ 4,3	+ 4,2	+ 7,1	+ 3,4
Produit intérieur brut :	— 0,8	+ 0,8	— 2,6	+ 5,6	+ 2,9	+ 3,5	+ 2,7	+ 2,3	+ 1,8
Population moyenne	— 0,1	— 0,1	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1
Produit intérieur brut par habitant.	— 0,5	+ 0,8	— 3,0	+ 5,3	+ 2,7	+ 3,4	+ 2,8	+ 2,2	+ 1,7

Tableau IV - 8. — STRUCTURE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUES DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES SUR BASE DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS, EN PRIX DE 1953.

NAMUR.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
CHIFFRES ABSOLUS EN MILLIONS DE F.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	2 343	2 203	2 425	2 573	2 454	2 788	2 931	2 772	2 825
2. Industries extractives	718	745	716	631	642	711	657	637	702
3. Industries manufacturières	(3 739)	(3 870)	(3 794)	(3 539)	(4 008)	(4 517)	(4 398)	(5 016)	(5 060)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	734	763	777	765	781	787	796	841	843
b)-c) Textiles, vêtements et chaussures.	65	82	97	94	89	122	120	139	144
d) Bois et meubles	144	161	146	175	192	219	194	248	270
e) Papier, impression, édition	199	207	238	233	241	240	276	272	317
f) Ind. chimique et activités connexes .	325	276	208	147	277	439	330	458	391
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	797	855	772	679	935	1 038	1 122	1 172	1 136
h) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	280	320	291	280	318	269	317	368	381
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	1 160	1 143	1 202	1 100	1 096	1 322	1 165	1 440	1 495
j) Industries non dénommées ailleurs..	35	63	63	66	79	81	78	78	83
4. Construction	824	861	838	825	797	786	815	830	845
5. Électricité, gaz et eau	274	283	299	349	370	373	374	436	548
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(2 655)	(2 712)	(2 783)	(2 729)	(2 766)	(2 877)	(2 966)	(3 012)	(3 186)
a) Commerce	1 350	1 388	1 438	1 376	1 400	1 485	1 543	1 563	1 713
b) Services financiers et assurances	125	138	155	156	177	197	223	249	279
c) Immeubles d'habitation	1 180	1 186	1 190	1 197	1 189	1 195	1 200	1 200	1 194
7. Transports et communications	1 453	1 556	1 538	1 478	1 556	1 547	1 527	1 529	1 590
8. Services	3 463	3 516	3 599	3 655	3 789	4 023	4 141	4 374	4 706
Ajustement statistique	— 260	— 243	— 317	— 189	— 134	— 344	— 110	— 106	— 145
Produit intérieur brut :	15 209	15 503	15 675	15 590	16 248	17 278	17 699	18 500	19 317
Population moyenne (× 1 000)	362,0	362,9	364,3	365,6	366,9	368,0	368,9	370,2	371,7
Produit intérieur brut par habitant (× 1 000 F)	42,0	42,7	43,0	42,6	44,3	47,0	48,0	50,0	52,0

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcent. moyen 1955-1963
POURCENTAGES D'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	— 6,0	+10,1	+ 6,1	— 4,6	+13,6	+ 5,1	— 5,4	+ 1,9	+ 2,6
2. Industries extractives	+ 3,8	— 3,9	—11,9	+ 1,7	+10,7	— 7,6	— 3,0	+10,2	0,0
3. Industries manufacturières	(+ 3,5)	(— 2,0)	(— 6,7)	(+13,3)	(+12,7)	(— 2,6)	(+14,1)	(+ 0,9)	(+ 4,2)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	+ 4,0	+ 1,8	— 1,5	+ 2,1	+ 0,8	+ 1,1	+ 5,6	+ 0,2	+ 1,8
b)-c) Textiles, vêtements et chaussures.	+26,2	+18,3	— 3,1	— 5,3	+37,1	— 1,6	+15,8	+ 3,6	+11,4
d) Bois et meubles	+11,8	— 9,3	+20,9	+ 9,7	+14,1	—11,5	+27,8	+ 8,9	+ 9,1
e) Papier, impression, édition	+ 4,0	+15,0	— 2,1	+ 3,4	— 0,4	+15,0	— 1,4	+16,5	+ 6,3
f) Ind. chimique et activités connexes .	—15,1	—24,6	—29,3	+88,4	+58,5	—24,8	+38,8	—14,6	+ 9,7
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	+ 7,3	— 9,7	—12,1	+37,7	+11,0	+ 8,1	+ 4,5	— 3,1	+ 5,5
h) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	+14,3	— 9,1	— 3,8	+13,6	—15,4	+17,8	+16,1	+ 3,5	+ 4,6
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	— 1,5	+ 5,2	— 8,5	— 0,4	+20,6	—11,9	+23,6	+ 3,8	+ 3,9
j) Industries non dénommées ailleurs..	+80,0	0,0	+ 4,8	+19,7	+ 2,5	— 3,7	0,0	+ 6,4	+13,7
4. Construction	+ 4,5	— 2,7	— 1,6	— 3,4	— 1,4	+ 3,7	+ 1,8	+ 1,8	+ 0,3
5. Électricité, gaz et eau	+ 3,3	+ 5,7	+16,7	+ 6,0	+ 0,8	+ 0,3	+16,6	+25,7	+ 9,4
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(+ 2,1)	(+ 2,6)	(— 1,9)	(+ 1,4)	(+4,0)	(+ 3,1)	(+ 1,6)	(+ 5,8)	(+ 2,3)
a) Commerce	+ 2,8	+ 3,6	— 4,3	+ 1,7	+ 6,1	+ 3,9	+ 1,3	+ 9,6	+ 3,1
b) Services financiers et assurances	+10,4	+12,3	+ 0,6	+13,5	+11,3	+13,2	+11,7	+12,0	+10,6
c) Immeubles d'habitation	+ 0,5	+ 0,3	+ 0,6	— 0,7	+ 0,5	+ 0,4	0,0	— 0,5	+ 0,1
7. Transports et communications	+ 7,1	— 1,2	— 3,9	+ 5,3	— 0,6	— 1,3	+ 0,1	+ 4,0	+ 1,2
8. Services	+ 1,5	+ 2,4	+ 1,6	+ 3,7	+ 6,2	+ 2,9	+ 5,6	+ 7,6	+ 3,9
Produit intérieur brut :	+ 1,9	+ 1,1	— 0,5	+ 4,2	+ 6,3	+ 2,4	+ 4,5	+ 4,4	+ 3,0
Population moyenne	+ 0,2	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,3
Produit intérieur brut par habitant	+ 1,7	+ 0,7	— 0,9	+ 4,0	+ 6,1	+ 2,1	+ 4,2	+ 4,0	+ 2,7

Tableau IV - 9. — STRUCTURE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUES DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES SUR BASE DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS, EN PRIX DE 1953.

BRABANT.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
CHIFFRES ABSOLUS EN MILLIONS DE F.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	4 590	4 121	4 592	4 882	4 301	4 904	5 181	4 739	4 666
2. Industries extractives	169	184	196	175	179	170	183	204	226
3. Industries manufacturières	(29 917)	(30 541)	(30 862)	(29 825)	(31 715)	(35 006)	(36 471)	(39 107)	(41 757)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	7 209	7 408	7 544	7 659	7 577	7 868	8 286	8 472	8 750
b) Textiles	1 287	1 411	1 195	952	1 111	1 081	1 158	1 208	1 193
c) Vêtements et chaussures	2 149	2 257	2 447	2 253	2 508	2 826	2 905	3 073	3 258
d) Bois et meubles	1 022	1 079	1 055	1 178	1 100	1 190	1 244	1 328	1 444
e) Papier, impression, édition	2 647	2 607	2 836	2 872	2 922	3 220	3 410	3 322	3 524
f) Ind. chimique et activités connexes.	3 066	3 136	3 130	2 931	3 200	3 486	3 549	3 477	3 825
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	741	834	785	737	822	977	1 023	982	1 005
h) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	2 043	2 263	2 687	2 395	2 676	2 556	2 527	2 828	3 270
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	8 520	8 257	7 926	7 667	8 492	10 473	11 041	13 095	14 138
j) Industries non dénommées ailleurs..	1 233	1 289	1 257	1 181	1 307	1 329	1 328	1 322	1 350
4. Construction	7 286	7 778	8 321	6 955	6 566	7 218	7 939	8 580	8 731
5. Électricité, gaz et eau	1 825	2 019	1 976	2 102	2 082	2 324	2 364	2 735	2 945
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(34 191)	(35 291)	(36 688)	(37 073)	(38 337)	(40 139)	(42 076)	(44 657)	(47 366)
a) Commerce	16 735	17 415	18 244	18 314	18 641	20 019	21 176	23 010	24 724
b) Services financiers et assurances . . .	7 186	7 495	7 957	8 154	9 091	9 400	10 069	10 732	11 702
c) Immeubles d'habitation	10 270	10 381	10 487	10 605	10 605	10 720	10 831	10 915	10 940
7. Transports et communications.	7 692	8 146	8 420	8 698	8 714	9 686	9 209	9 614	10 357
8. Services	23 732	24 383	24 990	26 914	27 016	28 227	29 138	31 200	33 077
Ajustement statistique	- 1 840	- 1 739	- 2 300	- 1 395	- 975	- 2 491	- 817	- 803	- 1 113
Produit intérieur brut :	107 562	110 724	113 745	115 229	117 935	125 183	131 744	140 033	148 012
Population moyenne (× 1 000)	1 880,8	1 894,6	1 910,6	1 928,2	1 943,7	1 962,0	1 982,8	2 002,0	2 023,8
Produit intérieur brut par habitant (× 1 000 F)	57,2	58,4	59,5	59,8	60,7	63,8	66,4	69,9	73,1

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcent. moyen 1955-1963
POURCENTAGES D'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	-10,2	+11,4	+ 6,3	-11,9	+14,0	+ 5,6	- 8,5	- 1,5	+ 0,7
2. Industries extractives	+ 8,9	+ 6,5	-10,7	+ 2,3	- 5,0	+ 7,6	+11,5	+10,8	+ 4,0
3. Industries manufacturières	(+ 2,1)	(+ 1,1)	(- 3,4)	(+ 6,3)	(+10,4)	(+ 4,2)	(+ 7,2)	(+ 6,8)	(+ 4,3)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	+ 2,8	+ 1,8	+ 1,5	- 1,1	+ 3,8	+ 5,3	+ 2,2	+ 3,3	+ 2,5
b) Textiles	+ 9,6	-15,3	-20,3	+16,7	- 2,7	+ 7,1	+ 4,3	- 1,2	- 0,2
c) Vêtements et chaussures	+ 5,0	+ 8,4	- 7,9	+11,3	+12,7	+ 2,8	+ 5,8	+ 6,0	+ 5,5
d) Bois et meubles	+ 5,6	- 2,2	+11,7	- 6,8	+ 8,1	+ 4,5	+ 6,8	+ 8,7	+ 4,6
e) Papier, impression, édition	- 1,5	+ 8,8	+ 1,3	+ 1,7	+10,2	+ 5,9	- 2,6	+ 6,1	+ 3,7
f) Ind. chimique et activités connexes.	+ 2,3	- 0,2	- 6,4	+ 9,2	+ 8,9	+ 1,8	- 2,0	+10,0	+ 3,0
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	+12,6	- 5,9	- 6,1	+11,5	+18,9	+ 4,7	- 4,0	+ 2,3	+ 4,3
h) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	+10,8	+18,7	-10,9	+11,7	- 4,5	- 1,1	+11,9	+15,6	+ 6,5
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	- 3,1	- 4,0	- 3,3	+10,8	+23,3	+ 5,4	+18,6	+ 8,0	+ 7,0
j) Industries non dénommées ailleurs..	+ 4,5	- 2,5	- 6,0	+10,7	+ 1,7	- 0,1	- 0,5	+ 2,1	+ 1,2
4. Construction	+ 6,8	+ 7,0	-16,4	- 5,6	+ 9,9	+10,0	+ 8,1	+ 1,8	+ 2,7
Électricité, gaz et eau	+10,6	- 2,1	+ 6,4	- 1,0	+11,6	+ 1,7	+15,7	+ 7,7	+ 6,3
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(+ 3,2)	(+ 4,0)	(+ 1,0)	(+ 3,4)	(+ 4,7)	(+ 4,8)	(+ 6,1)	(+ 6,1)	(+ 4,2)
a) Commerce	+ 4,1	+ 4,8	+ 0,4	+ 1,8	+ 7,4	+ 5,8	+ 8,7	+ 7,4	+ 5,1
b) Services financiers et assurances . . .	+ 4,3	+ 6,2	+ 2,5	+11,5	+ 3,4	+ 7,1	+ 6,6	+ 9,0	+ 6,3
c) Immeubles d'habitation	+ 1,1	+ 1,0	+ 1,1	0,0	+ 1,1	+ 1,0	+ 0,8	+ 0,2	+ 0,8
7. Transports et communications.	+ 5,9	+ 3,4	+ 3,3	+ 0,2	+11,2	- 4,9	+ 4,4	+ 7,7	+ 3,9
8. Services	+ 2,7	+ 2,5	+ 7,7	+ 0,4	+ 4,5	+ 3,2	+ 7,1	+ 6,0	+ 4,3
Produit intérieur brut :	+ 2,9	+ 2,7	+ 1,3	+ 2,3	+ 6,1	+ 5,2	+ 6,3	+ 5,7	+ 4,1
Population moyenne	+ 0,7	+ 0,8	+ 0,9	+ 0,8	+ 0,9	+ 1,1	+ 1,0	+ 1,1	+ 0,9
Produit intérieur brut par habitant.	+ 2,1	+ 1,9	+ 0,5	+ 1,5	+ 5,1	+ 4,1	+ 5,3	+ 4,6	+ 3,1

Tableau IV - 10. — STRUCTURE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUES DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES SUR BASE DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS, EN PRIX DE 1953.

RÉGION FLAMANDE.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
CHIFFRES ABSOLUS EN MILLIONS DE F.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	17 468	16 269	18 466	19 482	18 057	20 846	22 348	21 740	21 448
2. Industries extractives	5 297	5 384	5 023	4 081	3 385	3 813	4 203	4 395	4 755
3. Industries manufacturières	(55 324)	(57 549)	(59 527)	(56 763)	(62 122)	(69 654)	(73 514)	(80 033)	(86 748)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	13 527	13 966	14 256	14 384	14 425	15 135	15 478	16 004	16 368
b) Textiles	10 201	11 457	11 895	10 035	11 603	12 051	12 406	12 853	13 540
c) Vêtements et chaussures	2 702	2 961	3 462	3 442	3 950	4 541	4 771	5 319	5 911
d) Bois et meubles	2 543	2 675	2 883	3 045	3 256	3 748	4 022	4 622	5 424
e) Papier, impression, édition	1 974	1 978	2 186	2 112	2 286	2 462	2 623	2 766	3 036
f) Ind. chimique et activités connexes.	4 766	4 826	4 856	4 881	5 897	6 695	6 795	7 672	8 103
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	2 299	2 383	2 364	2 285	2 684	3 086	3 374	3 640	3 599
h) Sidérurgie	140	154	159	167	156	154	208	183	226
i) Métaux non ferreux	1 730	1 555	1 708	1 529	2 382	2 616	2 637	2 942	3 158
j) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	11 603	11 735	11 937	10 992	11 052	14 268	16 223	18 455	21 175
k) Garages	1 433	1 510	1 565	1 633	1 789	1 945	2 071	2 265	2 558
l) Industries non dénommées ailleurs..	2 406	2 349	2 256	2 258	2 642	2 953	2 906	3 312	3 650
4. Construction	11 066	11 854	11 311	10 827	11 070	12 422	12 618	13 145	13 493
5. Électricité, gaz et eau	3 220	3 734	3 802	3 976	4 274	4 642	4 943	5 324	5 924
6. Commerce, banque, assurances, im- meubles d'habitation	(37 285)	(38 016)	(38 997)	(39 024)	(39 825)	(41 712)	(42 980)	(44 519)	(46 711)
a) Commerce	20 235	20 690	21 326	21 165	21 632	23 053	23 820	24 757	26 254
b) Services financiers et assurances . . .	2 965	3 064	3 233	3 230	3 535	3 814	4 135	4 624	5 119
c) Immeubles d'habitation	14 085	14 262	14 438	14 629	14 658	14 845	15 025	15 138	15 338
7. Transports et communications.	13 876	15 093	15 030	14 313	14 942	15 467	15 399	16 200	17 081
8. Services	39 546	39 835	41 132	42 373	43 533	45 654	46 891	48 851	51 534
Ajustement statistique	- 3 079	- 2 903	- 3 832	- 2 283	- 1 618	- 4 179	- 1 373	- 1 335	- 1 849
Produit intérieur brut :	180 003	184 831	189 456	188 556	195 590	210 031	221 523	232 872	245 845
Population moyenne (× 1 000)	4 484,5	4 515,7	4 549,9	4 585,7	4 622,2	4 658,5	4 693,5	4 730,7	4 771,7
Produit intérieur brut par habitant (× 1 000 F)	40,1	40,9	41,6	41,1	42,3	45,1	47,2	49,2	51,5

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcent. moyen 1955-1963
---------------	------	------	------	------	------	------	------	------	---------------------------------

POURCENTAGES D'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.

1. Agriculture, sylviculture et pêche	- 6,9	+13,5	+ 5,5	- 7,3	+15,4	+ 7,2	- 2,7	- 1,3	+ 2,9
2. Industries extractives	+ 1,6	- 6,7	-18,8	-17,1	+12,6	+10,2	+ 4,6	+ 8,2	- 0,7
3. Industries manufacturières	(+ 4,0)	(+ 3,4)	(- 4,6)	(+ 9,4)	(+12,1)	(+ 5,5)	(+ 8,9)	(+ 8,4)	(+ 5,9)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	+ 3,2	+ 2,1	+ 0,9	+ 0,3	+ 4,9	+ 2,3	+ 3,4	+ 2,3	+ 2,4
b) Textiles	+12,3	+ 3,8	-15,6	+15,6	+ 3,9	+ 2,9	+ 3,6	+ 5,3	+ 4,0
c) Vêtements et chaussures	+ 9,6	+16,9	- 0,6	+14,8	+15,0	+ 5,1	+11,5	+11,1	+10,4
d) Bois et meubles	+ 5,2	+ 7,8	+ 5,6	+ 6,9	+15,1	+ 7,3	+14,9	+17,4	+10,0
e) Papier, impression, édition	+ 0,2	+10,5	- 3,4	+ 8,2	+ 7,7	+ 6,5	+ 5,5	+ 9,8	+ 5,6
f) Ind. chimique et activités connexes.	+ 1,3	+ 0,6	+ 0,5	+20,8	+13,5	+ 1,5	+12,9	+ 5,6	+ 7,1
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	+ 3,7	- 0,8	- 3,4	+17,5	+15,0	+ 9,3	+ 7,9	- 1,1	+ 6,0
h) Sidérurgie	+10,0	+ 3,2	+ 5,0	- 6,6	- 1,3	+35,1	-12,0	+23,5	+ 7,1
i) Métaux non ferreux	-10,1	+ 9,9	-10,5	+55,8	+ 9,8	+ 0,8	+11,6	+ 7,3	+ 9,3
j) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	+ 1,1	+ 1,7	- 7,9	+ 0,5	+29,1	+13,7	+13,8	+14,7	+ 8,3
k) Garages	+ 5,4	+ 3,6	+ 4,3	+ 9,6	+ 8,7	+ 6,5	+ 9,4	+13,0	+ 7,6
l) Industries non dénommées ailleurs..	- 2,4	- 4,0	+ 0,1	+17,0	+11,8	- 1,6	+14,0	+10,2	+ 5,6
4. Construction	+ 7,1	- 4,6	- 4,3	+ 2,2	+12,2	+ 1,6	+ 4,2	+ 2,6	+ 2,6
5. Électricité, gaz et eau	+16,0	+ 1,8	+ 4,6	+ 7,5	+ 8,6	+ 6,5	+ 7,7	+11,1	+ 8,0
6. Commerce, banque, assurances, im- meubles d'habitation	(+ 2,0)	(+ 2,6)	(+ 0,1)	(+ 2,1)	(+ 4,7)	(+ 3,0)	(+ 3,6)	(+ 4,9)	(+ 2,9)
a) Commerce	+ 2,3	+ 3,1	- 0,8	+ 2,2	+ 6,6	+ 3,3	+ 3,9	+ 6,0	+ 3,3
b) Services financiers et assurances . . .	+ 3,3	+ 5,5	- 0,1	+ 9,4	+ 7,9	+ 8,4	+11,8	+10,7	+ 7,1
c) Immeubles d'habitation	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,3	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,2	+ 0,8	+ 1,3	+ 1,1
7. Transports et communications.	+ 8,8	- 0,4	- 4,8	+ 4,4	+ 3,5	- 0,4	+ 5,2	+ 5,4	+ 2,7
8. Services	+ 0,7	+ 3,3	+ 3,0	+ 2,7	+ 4,9	+ 2,7	+ 4,2	+ 5,5	+ 3,4
Produit intérieur brut :	+ 2,7	+ 2,5	- 0,5	+ 3,7	+ 7,4	+ 5,5	+ 5,1	+ 5,6	+ 4,0
Population moyenne	+ 0,7	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,9	+ 0,8
Produit intérieur brut par habitant.	+ 2,0	+ 1,7	- 1,2	+ 2,9	+ 6,6	+ 4,7	+ 4,2	+ 4,7	+ 3,2

Tableau IV - 11. — STRUCTURE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUES DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES SUR BASE DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS, EN PRIX DE 1953.

RÉGION WALLONNE.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
CHIFFRES ABSOLUS EN MILLIONS DE F.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	13 691	12 672	14 148	14 920	13 991	15 853	16 362	15 423	15 116
2. Industries extractives	12 981	12 992	12 830	10 804	9 185	9 102	8 859	8 622	8 895
3. Industries manufacturières	(47 084)	(48 772)	(49 554)	(46 190)	(49 646)	(50 827)	(52 895)	(56 455)	(59 780)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	6 844	6 960	7 073	7 119	7 186	7 335	7 352	7 795	7 967
b) Textiles	2 707	3 124	2 865	2 357	2 760	2 771	2 707	2 691	2 762
c) Vêtements et chaussures	1 027	1 016	1 105	994	1 083	1 186	1 260	1 272	1 391
d) Bois et meubles	677	720	797	864	869	996	1 017	1 101	1 249
e) Papier, impression, édition	1 505	1 507	1 583	1 603	1 677	1 768	1 942	2 101	2 340
f) Ind. chimiques et activités connexes	3 864	3 706	3 501	3 229	3 706	4 175	4 185	3 928	3 871
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	3 832	4 107	3 911	3 547	4 082	4 453	4 801	4 941	4 945
h) Sidérurgie et métaux non ferreux	11 049	11 762	11 726	11 053	11 996	11 660	11 357	12 973	13 375
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	13 614	13 794	14 912	13 402	14 019	14 037	15 821	17 031	19 067
j) Garages	1 252	1 286	1 318	1 347	1 449	1 550	1 628	1 748	1 886
k) Industries non dénommées ailleurs	713	790	763	675	819	896	825	874	927
4. Construction	6 574	6 982	6 867	6 389	6 289	6 737	7 020	7 306	7 267
5. Électricité, gaz et eau	3 503	3 447	3 399	3 402	3 443	3 780	3 970	4 664	5 325
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(24 506)	(24 880)	(25 390)	(25 206)	(25 409)	(25 983)	(26 484)	(27 145)	(28 068)
a) Commerce	12 569	12 825	13 183	12 956	13 066	13 601	13 885	14 254	14 993
b) Services financiers et assurances	1 407	1 474	1 582	1 568	1 723	1 708	1 878	2 183	2 399
c) Immeubles d'habitation	10 530	10 581	10 625	10 682	10 620	10 674	10 721	10 708	10 676
7. Transports et communications	8 618	9 057	8 981	8 662	9 039	9 191	9 347	9 616	10 123
8. Services	25 377	25 758	26 547	27 380	28 301	29 240	30 223	31 511	33 536
Ajustement statistique	- 2 394	- 2 235	- 2 928	- 1 711	- 1 192	- 2 940	- 955	- 916	- 1 255
Produit intérieur brut :	139 940	142 325	144 788	141 242	144 111	147 773	154 205	159 826	166 855
Population moyenne (× 1 000)	3 005,0	3 016,4	3 032,7	3 044,3	3 045,0	3 042,5	3 039,5	3 043,3	3 055,5
Produit intérieur brut par habitant (× 1 000 F)	46,6	47,2	47,7	46,4	47,3	48,6	50,7	52,5	54,6

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcent. moyen 1955-1963
POURCENTAGES D'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	- 7,4	+ 11,6	+ 5,5	- 6,2	+ 13,3	+ 3,2	- 5,7	- 2,0	+ 1,5
2. Industries extractives	+ 0,1	- 1,3	- 15,8	- 15,0	- 0,9	- 2,7	- 2,7	+ 3,2	- 4,4
3. Industries manufacturières	(+ 3,6)	(+ 1,6)	(- 6,8)	(+ 7,5)	(+ 2,4)	(+ 4,1)	(+ 6,7)	(+ 5,9)	(+ 3,1)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	+ 1,7	+ 1,6	+ 0,7	+ 0,9	+ 2,1	+ 0,2	+ 6,0	+ 2,2	+ 1,9
b) Textiles	+ 15,4	- 8,3	- 17,7	+ 17,1	+ 0,4	- 2,3	- 0,6	+ 2,6	+ 0,8
c) Vêtements et chaussures	- 1,1	+ 8,8	- 10,0	+ 9,0	+ 9,5	+ 6,2	+ 1,0	+ 9,4	+ 4,1
d) Bois et meubles	+ 6,4	+ 10,7	+ 8,4	+ 0,6	+ 14,6	+ 2,0	+ 8,3	+ 13,4	+ 8,1
e) Papier, impression, édition	+ 0,1	+ 5,0	+ 1,3	+ 4,6	+ 5,4	+ 9,8	+ 8,2	+ 11,4	+ 5,7
f) Ind. chimiques et activités connexes	- 4,1	- 5,5	- 7,8	+ 14,8	+ 12,7	+ 0,2	- 6,1	- 1,5	+ 0,3
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	+ 7,2	- 4,8	- 9,3	+ 15,1	+ 9,1	+ 7,8	+ 2,9	+ 0,1	+ 3,5
h) Sidérurgie et métaux non ferreux	+ 6,5	- 0,3	- 5,7	+ 8,5	- 2,8	- 2,6	+ 14,2	+ 3,1	+ 2,6
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	+ 1,3	+ 8,1	- 10,1	+ 4,6	+ 0,1	+ 12,7	+ 7,6	+ 12,0	+ 4,5
j) Garages	+ 2,7	+ 2,5	+ 2,2	+ 7,6	+ 7,0	+ 5,0	+ 7,4	+ 7,9	+ 5,3
k) Industries non dénommées ailleurs	+ 10,8	- 3,4	- 11,5	+ 21,3	+ 9,4	- 7,9	+ 5,9	+ 6,1	+ 3,8
4. Construction	+ 6,2	- 1,6	- 7,0	- 1,6	+ 7,1	+ 4,2	+ 4,1	- 0,5	+ 1,4
5. Électricité, gaz et eau	- 1,6	- 1,4	+ 0,1	+ 1,2	+ 9,8	+ 5,0	+ 17,5	+ 14,2	+ 5,6
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(+ 1,5)	(+ 2,0)	(- 0,7)	(+ 0,8)	(+ 2,3)	(+ 1,9)	(+ 2,5)	(+ 3,4)	(+ 1,7)
a) Commerce	+ 2,0	+ 2,8	- 1,7	+ 0,8	+ 4,1	+ 2,1	+ 2,7	+ 5,2	+ 2,3
b) Services financiers et assurances	+ 4,8	+ 7,3	- 0,9	+ 9,9	- 0,9	+ 10,0	+ 16,2	+ 9,9	+ 7,0
c) Immeubles d'habitation	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,5	- 0,6	+ 0,5	+ 0,4	- 0,1	- 0,3	+ 0,2
7. Transports et communications	+ 5,1	- 0,8	- 3,6	+ 4,4	+ 1,7	+ 1,7	+ 2,9	+ 5,3	+ 2,1
8. Services	+ 1,5	+ 3,1	+ 3,1	+ 3,4	+ 3,3	+ 3,4	+ 4,3	+ 6,4	+ 3,6
Produit intérieur brut :	+ 1,7	+ 1,7	- 2,4	+ 2,0	+ 2,5	+ 4,4	+ 3,6	+ 4,4	+ 2,2
Population moyenne	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,4	0,0	- 0,1	- 0,1	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,2
Produit intérieur brut par habitant	+ 1,3	+ 1,1	- 2,7	+ 1,9	+ 2,7	+ 4,3	+ 3,6	+ 4,0	+ 2,0

Tableau IV - 12. — STRUCTURE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUES DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES SUR BASE DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS, EN PRIX DE 1953.

ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
CHIFFRES ABSOLUS EN MILLIONS DE F.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	1 800	1 615	1 800	1 917	1 687	1 924	2 035	1 857	1 830
2. Industries extractives	61	69	65	54	54	45	45	50	58
3. Industries manufacturières	(23 495)	(23 261)	(23 408)	(22 806)	(24 303)	(27 538)	(28 860)	(30 673)	(32 765)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	4 346	4 528	4 577	4 639	4 740	4 850	5 080	5 216	5 286
b) Textiles	726	767	747	567	670	726	753	817	812
c) Vêtements et chaussures	1 988	2 083	2 269	2 090	2 305	2 586	2 657	2 784	2 927
d) Bois et meubles	919	965	923	1 027	954	1 030	1 045	1 120	1 188
e) Papier, impression, édition	2 144	2 081	2 279	2 294	2 331	2 564	2 715	2 594	2 689
f) Ind. chimiques et activités connexes	2 769	2 834	2 862	2 617	2 788	3 010	3 118	3 103	3 441
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	581	664	622	603	712	856	888	844	874
h) Sidérurgie et métaux non ferreux...	419	310	300	319	396	295	382	444	540
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	7 710	7 043	6 857	6 717	7 287	9 461	10 010	11 450	12 590
j) Garages	718	747	767	792	856	924	966	1 041	1 154
k) Industries non dénommées ailleurs..	1 175	1 239	1 205	1 141	1 264	1 236	1 246	1 260	1 264
4. Construction	5 980	6 396	7 045	5 758	5 328	5 812	6 586	7 224	7 408
5. Électricité, gaz et eau	1 600	1 703	1 665	1 785	1 766	1 911	1 993	2 349	2 538
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(29 947)	(31 050)	(32 370)	(32 757)	(33 995)	(35 686)	(37 535)	(39 894)	(42 417)
a) Commerce	14 524	15 241	16 038	16 131	16 471	17 764	18 887	20 610	22 242
b) Services financiers et assurances ...	6 853	7 147	7 582	7 778	8 677	8 979	9 613	10 181	11 088
c) Immeubles d'habitation	8 570	8 662	8 750	8 848	8 847	8 943	9 035	9 103	9 087
7. Transports et communications	6 747	7 178	7 467	7 785	7 792	8 723	8 228	8 596	9 254
8. Services	19 599	20 211	20 689	22 429	22 299	23 242	23 939	25 698	27 409
Ajustement statistique	- 1 501	- 1 415	- 1 873	- 1 140	- 797	- 2 046	- 673	- 663	- 923
Produit intérieur brut :	87 728	90 068	92 636	94 151	96 427	102 835	108 548	115 678	122 756
Population moyenne (× 1 000)	1 358,1	1 368,1	1 380,0	1 393,4	1 404,5	1 417,7	1 432,9	1 446,6	1 462,6
Produit intérieur brut par habitant (× 1 000 F)	64,6	65,8	67,1	67,6	68,7	72,5	75,8	80,0	83,9

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcent. moyen 1955-1963
POURCENTAGES D'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	-10,3	+11,5	+ 6,5	-12,0	+14,0	+ 5,8	- 8,7	- 1,5	+ 0,7
2. Industries extractives	+13,1	- 5,8	-16,9	0,0	-16,7	0,0	+11,1	+16,0	+ 0,1
3. Industries manufacturières	(- 1,0)	(+ 0,6)	(- 2,6)	(+ 6,6)	(+13,3)	(+ 4,8)	(+ 6,3)	(+ 6,8)	(+ 4,4)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	+ 4,2	+ 1,1	+ 1,4	+ 2,2	+ 2,3	+ 4,7	+ 2,7	+ 1,3	+ 2,5
b) Textiles	+ 5,6	- 2,6	-24,1	+18,2	+ 8,4	+ 3,7	+ 8,5	- 0,6	+ 2,1
c) Vêtements et chaussures	+ 4,8	+ 8,9	- 7,9	+10,3	+12,2	+ 2,7	+ 4,8	+ 5,1	+ 5,1
d) Bois et meubles	+ 5,0	- 4,4	+11,3	- 7,2	+ 7,9	+ 1,4	+ 7,2	+ 6,1	+ 3,4
e) Papier, impression, édition	- 2,9	+ 9,5	+ 0,7	+ 1,6	+10,0	+ 5,9	- 4,5	+ 3,7	+ 3,0
f) Ind. chimiques et activités connexes	+ 2,3	+ 1,0	- 8,6	+ 6,5	+ 8,0	+ 3,6	- 0,5	+10,9	+ 2,9
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	+14,3	- 6,3	- 3,1	+18,1	+20,2	+ 3,7	- 5,0	+ 3,6	+ 5,7
h) Sidérurgie et métaux non ferreux...	-26,0	- 3,2	+ 6,3	+24,1	-25,5	+29,5	+16,2	+21,6	+ 5,4
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	- 8,7	- 2,6	- 2,0	+ 8,5	+29,8	+ 5,8	+14,4	+10,0	+ 6,9
j) Garages	+ 4,0	+ 2,7	+ 3,3	+ 8,1	+ 7,9	+ 4,5	+ 7,8	+10,9	+ 6,2
k) Industries non dénommées ailleurs..	+ 5,4	- 2,7	- 5,3	+10,8	- 2,2	+ 0,8	+ 1,1	+ 0,3	+ 1,0
4. Construction	+ 7,0	+10,1	-18,3	- 7,5	+ 9,1	+13,3	+ 9,7	+ 2,5	+ 3,2
5. Électricité, gaz et eau	+ 6,4	- 2,2	+ 7,2	- 1,1	+ 8,2	+ 4,3	+17,9	+ 8,0	+ 6,1
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(+ 3,7)	(+ 4,3)	(+ 1,2)	(+ 3,8)	(+ 5,0)	(+ 5,2)	(+ 6,3)	(+ 6,3)	(+ 4,5)
a) Commerce	+ 4,9	+ 5,2	+ 0,6	+ 2,1	+ 7,9	+ 6,3	+ 9,1	+ 7,9	+ 5,5
b) Services financiers et assurances ...	+ 4,3	+ 6,1	+ 2,6	+11,6	+ 3,5	+ 7,1	+ 5,9	+ 8,9	+ 6,3
c) Immeubles d'habitation	+ 1,1	+ 1,0	+ 1,1	0,0	+ 1,1	+ 1,0	+ 0,8	- 0,2	+ 0,7
7. Transports et communications	+ 6,4	+ 4,0	+ 4,3	+ 0,1	+11,9	- 5,7	+ 4,5	+ 7,7	+ 4,2
8. Services	+ 3,1	+ 2,4	+ 8,4	- 0,6	+ 4,2	+ 3,0	+ 7,3	+ 6,7	+ 4,3
Produit intérieur brut :	+ 2,7	+ 2,9	+ 1,6	+ 2,4	+ 6,6	+ 5,6	+ 6,6	+ 6,1	+ 4,3
Population moyenne	+ 0,7	+ 0,9	+ 1,0	+ 0,8	+ 0,9	+ 1,1	+ 1,0	+ 1,1	+ 0,9
Produit intérieur brut par habitant	+ 1,9	+ 2,0	+ 0,7	+ 1,6	+ 5,5	+ 4,6	+ 5,5	+ 4,9	+ 3,3

Tableau IV - 13. — STRUCTURE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUES DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES SUR BASE DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS, EN PRIX DE 1953.

LE ROYAUME.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
CHIFFRES ABSOLUS EN MILLIONS DE F.									
1. Agriculture, sylviculture et pêche	32 959	30 556	34 414	36 319	33 735	38 623	40 745	39 020	38 394
2. Industries extractives	18 339	18 445	17 918	14 939	12 624	12 960	13 107	13 067	13 708
3. Industries manufacturières (125 903)	(125 903)	(129 582)	(132 489)	(125 759)	(136 071)	(148 019)	(155 269)	(167 161)	(179 293)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	24 717	25 454	25 906	26 142	26 351	27 320	27 910	29 015	29 621
b) Textiles	13 634	15 348	15 507	12 959	15 033	15 548	15 866	16 361	17 114
c) Vêtements et chaussures	5 717	6 060	6 836	6 526	7 338	8 313	8 688	9 375	10 229
d) Bois et meubles	4 139	4 360	4 603	4 936	5 079	5 774	6 084	6 843	7 861
e) Papier, impression, édition	5 623	5 566	6 048	6 009	6 294	6 794	7 280	7 461	8 065
f) Ind. chimique et activités connexes.	11 399	11 366	11 219	10 727	12 391	13 880	14 098	14 703	15 415
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	6 712	7 154	6 897	6 435	7 478	9 000	9 063	9 425	9 418
h) Sidérurgie	10 296	10 985	10 943	10 425	11 163	10 777	10 489	12 323	12 642
i) Métaux non ferreux	3 042	2 796	2 950	2 643	3 767	3 948	4 095	4 219	4 657
j) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	32 927	32 572	33 706	31 111	32 358	37 766	42 054	46 936	52 832
k) Garages	3 403	3 543	3 650	3 772	4 094	4 419	4 665	5 054	5 598
l) Industries non dénommées ailleurs..	4 294	4 378	4 224	4 074	4 725	5 085	4 977	5 446	5 841
4. Construction	23 620	25 232	25 223	22 974	22 687	24 971	26 224	27 675	28 168
5. Électricité, gaz et eau	8 323	8 884	8 866	9 163	9 483	10 333	10 906	12 337	13 787
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(91 738)	(93 946)	(96 757)	(96 987)	(99 229)	(103 381)	(106 999)	(111 558)	(117 196)
a) Commerce	47 328	48 756	50 547	50 252	51 169	54 418	56 592	59 621	63 489
b) Services financiers et assurances . . .	11 225	11 685	12 397	12 576	13 935	14 501	15 626	16 988	18 606
c) Immeubles d'habitation	33 185	33 505	33 813	34 159	34 125	34 462	34 781	34 949	35 101
7. Transports et communications.	29 241	31 328	31 478	30 760	31 773	33 381	32 974	34 412	36 458
8. Services	84 522	85 804	88 368	92 182	94 133	98 136	101 053	106 060	112 479
Ajustement statistique	- 6 974	- 6 553	- 8 633	- 5 134	- 3 607	- 9 165	- 3 001	- 2 914	- 4 027
Produit intérieur brut :	407 671	417 224	426 880	423 949	436 128	460 639	484 276	508 376	535 456
Population moyenne (× 1 000)	8 847,6	8 900,2	8 962,7	9 023,5	9 071,7	9 118,7	9 165,8	9 220,6	9 289,8
Produit intérieur brut par habitant (× 1 000 F)	46,1	46,9	47,6	47,0	48,1	50,5	52,8	55,1	57,6

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcent. moyen 1955-1963
---------------	------	------	------	------	------	------	------	------	---------------------------

POURCENTAGES D'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.

1. Agriculture, sylviculture et pêche	- 7,3	+ 12,6	+ 5,5	- 7,1	+ 14,5	+ 5,5	- 4,2	- 1,6	+ 2,2
2. Industries extractives	+ 0,6	- 2,9	- 16,6	- 15,5	+ 2,7	+ 1,1	- 0,3	+ 4,9	- 3,3
3. Industries manufacturières	(+ 2,9)	(+ 2,9)	(- 5,1)	(+ 8,2)	(+ 8,8)	(+ 4,9)	(+ 7,7)	(+ 7,3)	(+ 4,6)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac	+ 3,0	+ 1,8	+ 0,9	+ 0,8	+ 3,7	+ 2,2	+ 4,0	+ 2,1	+ 2,3
b) Textiles	+ 12,6	+ 1,0	- 16,4	+ 16,0	+ 3,4	+ 2,0	+ 3,1	+ 4,6	+ 3,3
c) Vêtements et chaussures	+ 6,0	+ 12,8	- 4,5	+ 12,4	+ 13,3	+ 4,5	+ 7,9	+ 9,1	+ 7,7
d) Bois et meubles	+ 5,3	+ 5,6	+ 7,2	+ 2,9	+ 13,7	+ 5,4	+ 12,5	+ 14,9	+ 8,4
e) Papier, impression, édition	- 1,0	+ 8,7	- 0,6	+ 4,7	+ 7,9	+ 7,2	+ 2,5	+ 8,1	+ 4,7
f) Ind. chimique et activités connexes.	- 0,3	- 1,3	- 4,4	+ 15,5	+ 12,0	+ 1,6	+ 4,3	+ 4,8	+ 4,0
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	+ 6,6	- 3,6	- 6,7	+ 16,2	+ 12,3	+ 8,0	+ 4,0	- 0,1	+ 4,6
h) Sidérurgie	+ 6,7	- 0,4	- 4,7	+ 7,1	- 3,5	- 2,7	+ 17,5	+ 2,6	+ 2,8
i) Métaux non ferreux	- 8,1	+ 5,5	- 10,4	+ 42,5	+ 4,8	+ 3,7	+ 3,0	+ 10,4	+ 6,4
j) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	- 1,1	+ 3,5	- 7,7	+ 4,0	+ 16,7	+ 11,4	+ 11,6	+ 12,6	+ 6,4
k) Garages	+ 4,1	+ 3,0	+ 3,3	+ 8,5	+ 7,9	+ 5,6	+ 8,3	+ 10,8	+ 6,4
l) Industries non dénommées ailleurs..	+ 2,0	- 3,5	- 3,6	+ 16,0	+ 7,6	- 2,1	+ 9,4	+ 7,3	+ 4,1
4. Construction	+ 6,8	0,0	- 8,9	- 1,2	+ 10,1	+ 5,0	+ 5,5	+ 1,8	+ 2,4
5. Électricité, gaz et eau	+ 6,7	- 0,2	+ 3,3	+ 3,5	+ 9,0	+ 5,5	+ 13,1	+ 11,8	+ 6,6
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(+ 2,4)	(+ 3,0)	(+ 0,2)	(+ 2,3)	(+ 4,2)	(+ 3,5)	(+ 4,3)	(+ 5,1)	(+ 3,1)
a) Commerce	+ 3,0	+ 3,7	- 0,6	+ 1,8	+ 6,3	+ 4,0	+ 5,4	+ 6,5	+ 3,8
b) Services financiers et assurances . . .	+ 4,1	+ 6,1	+ 1,4	+ 10,8	+ 4,1	+ 7,8	+ 8,7	+ 9,5	+ 6,6
c) Immeubles d'habitation	+ 1,0	+ 0,9	+ 1,0	- 0,1	+ 1,0	+ 0,9	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,7
7. Transports et communications.	+ 7,1	+ 0,5	- 2,3	+ 3,3	+ 5,1	- 1,2	+ 4,4	+ 5,9	+ 2,9
8. Services	+ 1,5	+ 3,0	+ 4,3	+ 2,1	+ 4,3	+ 3,0	+ 5,0	+ 6,1	+ 3,7
Produit intérieur brut :	+ 2,3	+ 2,3	- 0,7	+ 2,9	+ 5,6	+ 5,1	+ 5,0	+ 5,3	+ 3,5
Population moyenne	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,7	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,6	+ 0,8	+ 0,6
Produit intérieur brut par habitant.	+ 1,7	+ 1,5	- 1,3	+ 2,3	+ 5,0	+ 4,6	+ 4,4	+ 4,5	+ 2,8

**Tableau V. — PRODUIT INTÉRIEUR BRUT AU COÛT DES FACTEURS
DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES.**

1. — Produit global à prix courants.

CHIFFRES ABSOLUS EN MILLIONS DE F.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Anvers	65 005	69 924	73 387	74 827	77 985	84 051	89 690	96 432	104 835
Limbourg	18 788	19 786	21 174	20 508	20 081	21 271	22 966	24 540	27 058
Flandre orientale.....	46 208	48 507	51 055	51 537	53 821	57 041	59 977	63 226	68 630
Flandre occidentale.....	40 040	42 681	45 750	46 259	48 753	52 069	55 435	60 529	66 012
Hainaut	57 453	60 928	64 660	62 215	61 545	63 285	65 787	68 471	73 074
Liège	52 050	55 083	58 409	58 220	59 010	62 216	64 753	67 615	71 728
Luxembourg	8 094	8 302	8 480	8 306	8 967	9 248	9 617	9 992	10 541
Namur	15 492	16 317	17 023	17 098	18 009	18 993	19 376	20 807	22 161
Brabant	109 330	116 752	123 604	127 777	131 070	139 418	146 760	159 640	172 216
<i>Le Royaume :</i>	412 460	438 280	463 542	466 747	479 241	507 592	534 361	571 252	616 255
Région flamande	182 475	193 965	204 938	207 200	215 132	229 707	243 865	261 624	284 225
Région wallonne	140 848	149 366	157 935	154 768	156 952	163 589	169 337	177 523	188 920
Arr. de Bruxelles	89 137	94 949	100 669	104 779	107 157	114 296	121 159	132 105	143 110

IMPORTANCE RELATIVE.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Anvers	15,8	16,0	15,8	16,0	16,3	16,6	16,8	16,9	17,0
Limbourg	4,5	4,5	4,6	4,4	4,2	4,2	4,3	4,3	4,4
Flandre orientale.....	11,2	11,1	11,0	11,0	11,2	11,2	11,2	11,1	11,1
Flandre occidentale.....	9,7	9,7	9,9	9,9	10,2	10,3	10,4	10,6	10,7
Hainaut	13,9	13,9	13,9	13,3	12,8	12,5	12,3	12,0	11,9
Liège	12,6	12,6	12,6	12,5	12,3	12,2	12,1	11,8	11,6
Luxembourg	2,0	1,9	1,8	1,8	1,9	1,8	1,8	1,8	1,7
Namur	3,8	3,7	3,7	3,7	3,8	3,7	3,6	3,6	3,6
Brabant	26,5	26,6	26,7	27,4	27,3	27,5	27,5	27,9	28,0
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	44,2	44,2	44,2	44,4	44,9	45,3	45,6	45,8	46,1
Région wallonne	34,2	34,1	34,1	33,2	32,7	32,2	31,7	31,1	30,7
Arr. de Bruxelles	21,6	21,7	21,7	22,4	22,4	22,5	22,7	23,1	23,2

**Tableau V. — PRODUIT INTÉRIEUR BRUT AU COÛT DES FACTEURS
DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES (suite).**

2. — Produit par habitant à prix courants (1).

CHIFFRES ABSOLUS EN MILLIERS DE F.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Anvers	47,9	51,1	53,1	53,6	55,3	59,1	62,4	66,5	71,7
Limbourg	36,1	37,4	39,3	37,5	36,1	37,7	40,2	42,3	45,6
Flandre orientale.....	37,1	38,9	40,8	41,1	42,7	45,1	47,2	49,6	53,6
Flandre occidentale.....	39,0	41,3	44,0	44,3	46,3	49,2	52,0	56,4	61,1
Hainaut	45,9	48,5	51,1	49,0	48,7	50,3	52,6	54,8	58,4
Liège	52,7	55,6	58,6	58,2	58,8	62,0	64,5	67,2	70,9
Luxembourg	37,6	38,6	39,5	38,6	41,5	42,7	44,4	46,1	48,6
Namur	42,8	45,0	46,7	46,8	49,1	51,6	52,5	56,2	59,6
Brabant	58,1	61,6	64,7	66,3	67,4	71,1	74,0	79,7	85,1
<i>Le Royaume :</i>	46,6	49,2	51,7	51,7	52,8	55,7	58,3	62,0	66,3
Région flamande	40,7	43,0	45,0	45,2	46,5	49,3	52,0	55,3	59,6
Région wallonne	46,9	49,5	52,1	50,8	51,5	53,8	55,7	58,3	61,8
Arr. de Bruxelles	65,6	69,4	72,9	75,2	76,3	80,6	84,6	91,3	97,8

INDICES PAR RAPPORT AU ROYAUME.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Anvers	102,8	103,9	102,7	103,7	104,7	106,1	107,0	107,3	108,1
Limbourg	77,5	76,0	76,0	72,5	68,4	67,7	69,0	68,2	68,8
Flandre orientale.....	79,6	79,1	78,9	79,5	80,9	81,0	81,0	80,0	80,8
Flandre occidentale.....	83,7	83,9	85,1	85,7	87,7	88,3	89,2	91,0	92,2
Hainaut	98,5	98,6	98,8	94,8	92,2	90,3	90,2	88,4	88,1
Liège	113,1	113,0	113,3	112,6	111,4	111,3	110,6	108,4	106,9
Luxembourg	80,7	78,5	76,4	74,7	78,6	76,7	76,2	74,4	73,3
Namur	91,8	91,5	90,3	90,5	93,0	92,6	90,1	90,6	89,9
Brabant	124,7	125,2	125,1	128,2	127,7	127,6	126,9	128,5	128,4
<i>Le Royaume :</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flamande	87,3	87,4	87,0	87,4	88,1	88,5	89,2	89,2	89,9
Région wallonne	100,6	100,6	100,8	98,3	97,5	96,6	95,5	94,0	93,2
Arr. de Bruxelles	140,8	141,1	141,0	145,5	144,5	144,7	145,1	147,3	147,5

(1) Les chiffres de ce tableau ne doivent évidemment pas être considérés comme exprimant le revenu dont dispose chaque habitant des régions mentionnées. Ils permettent de mesurer le revenu brut créé dans ces régions le quel, après *déduction* de la dépréciation, peut être attribué soit à des personnes qui résident dans la région même, soit à des personnes qui résident dans d'autres régions (par exemple : lorsqu'il s'agit de travailleurs qui exercent leur activité dans une autre région que celle où ils habitent).

**Tableau V. — PRODUIT INTÉRIEUR BRUT AU COÛT DES FACTEURS
DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES (suite).**

3. — Produit global aux prix de 1953.

CHIFFRES ABSOLUS EN MILLIONS DE F.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Anvers	63 906	65 943	67 246	67 110	70 098	75 638	80 392	84 470	89 981
Limbourg	18 249	18 471	18 731	18 053	17 858	19 345	20 710	21 890	23 222
Flandre orientale.....	45 930	46 780	47 867	47 762	49 854	53 130	55 347	57 228	60 064
Flandre occidentale.....	39 721	41 239	43 097	42 856	44 906	48 268	50 722	54 419	57 354
Hainaut	57 161	57 981	58 869	56 198	56 384	57 268	60 234	62 070	65 047
Liège	52 036	52 746	53 751	53 460	54 720	56 168	58 773	60 875	63 361
Luxembourg	7 897	7 837	7 899	7 691	8 125	8 361	8 655	8 891	9 098
Namur	15 209	15 503	15 675	15 590	16 248	17 278	17 699	18 500	19 317
Brabant	107 562	110 724	113 745	115 229	117 935	125 183	131 744	140 033	148 012
<i>Le Royaume :</i>	407 671	417 224	426 880	423 949	436 128	460 639	484 276	508 376	535 456
Région flamande	180 003	184 831	189 456	188 556	195 590	210 031	221 523	232 872	245 845
Région wallonne	139 940	142 325	144 788	141 242	144 111	147 773	154 205	159 826	166 855
Arr. de Bruxelles	87 728	90 068	92 636	94 151	96 427	102 835	108 548	115 678	122 756

POURCENTAGES D'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcent. moyen 1955-1963
Anvers	+ 3,2	+ 2,0	— 0,2	+ 4,5	+ 7,9	+ 6,3	+ 5,1	+ 6,5	+ 4,4
Limbourg	+ 1,2	+ 1,4	— 3,6	— 1,1	+ 8,3	+ 7,1	+ 5,7	+ 6,1	+ 3,1
Flandre orientale.....	+ 1,9	+ 2,3	— 0,2	+ 4,4	+ 6,6	+ 4,2	+ 3,4	+ 5,0	+ 3,5
Flandre occidentale.....	+ 3,8	+ 4,5	— 0,6	+ 4,8	+ 7,5	+ 5,1	+ 7,3	+ 5,4	+ 4,7
Hainaut	+ 1,4	+ 1,5	— 4,5	+ 0,3	+ 1,6	+ 5,2	+ 3,0	+ 4,8	+ 1,7
Liège	+ 1,4	+ 1,9	— 0,5	+ 2,4	+ 2,6	+ 4,6	+ 3,6	+ 4,1	+ 2,5
Luxembourg	— 0,8	+ 0,8	— 2,6	+ 5,6	+ 2,9	+ 3,5	+ 2,7	+ 2,3	+ 1,8
Namur	+ 1,9	+ 1,1	— 0,5	+ 4,2	+ 6,3	+ 2,4	+ 4,5	+ 4,4	+ 3,0
Brabant	+ 2,9	+ 2,7	+ 1,3	+ 2,3	+ 6,1	+ 5,2	+ 6,3	+ 5,7	+ 4,1
<i>Le Royaume :</i>	+ 2,3	+ 2,3	— 0,7	+ 2,9	+ 5,6	+ 5,1	+ 5,0	+ 5,3	+ 3,5
Région flamande	+ 2,7	+ 2,5	— 0,5	+ 3,7	+ 7,4	+ 5,5	+ 5,1	+ 5,6	+ 4,0
Région wallonne	+ 1,7	+ 1,7	— 2,4	+ 2,0	+ 2,5	+ 4,4	+ 3,6	+ 4,4	+ 2,2
Arr. de Bruxelles	+ 2,7	+ 2,9	+ 1,6	+ 2,4	+ 6,6	+ 5,6	+ 6,6	+ 6,1	+ 4,3

Tableau V. — PRODUIT INTÉRIEUR BRUT AU COÛT DES FACTEURS DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET RÉGIONS LINGUISTIQUES (suite).

4. — Produit par habitant aux prix de 1953 (1).

CHIFFRES ABSOLUS EN MILLIONS DE F.

SPÉCIFICATION	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Anvers	47,1	48,2	48,6	48,1	49,7	53,2	56,0	58,3	61,5
Limbourg	35,1	34,9	34,8	33,0	32,1	34,3	36,3	37,7	39,1
Flandre orientale.....	36,9	37,5	38,2	38,0	39,6	42,0	43,6	44,9	47,0
Flandre occidentale.....	38,6	39,9	41,5	41,0	42,7	45,6	47,6	50,7	53,1
Hainaut	45,7	46,1	46,5	44,3	44,6	45,5	48,1	49,7	52,0
Liège	52,7	53,2	53,9	53,4	54,6	56,0	58,6	60,5	62,7
Luxembourg	36,7	36,5	36,8	35,7	37,6	38,6	39,9	41,0	41,9
Namur	42,0	42,7	43,0	42,6	44,3	47,0	48,0	50,0	52,0
Brabant	57,2	58,4	59,5	59,8	60,7	63,8	66,4	69,9	73,1
<i>Le Royaume :</i>	46,1	46,9	47,6	47,0	48,1	50,5	52,8	55,1	57,6
Région flamande	40,1	40,9	41,6	41,1	42,3	45,1	47,2	49,2	51,5
Région wallonne	46,6	47,2	47,7	46,4	47,3	48,6	50,7	52,5	54,6
Arr. de Bruxelles	64,6	65,8	67,1	67,6	68,7	72,5	75,8	80,0	83,9

POURCENTAGES D'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.

SPÉCIFICATION	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Pourcent. moyen 1955-1963
Anvers	+ 2,3	+ 0,8	- 1,0	+ 3,3	+ 7,0	+ 5,3	+ 4,1	+ 5,5	+ 3,4
Limbourg	- 0,6	- 0,3	- 5,2	- 2,7	+ 6,9	+ 5,8	+ 3,9	+ 3,7	+ 1,4
Flandre orientale.....	+ 1,6	+ 1,9	- 0,5	+ 4,2	+ 6,1	+ 3,8	+ 3,0	+ 4,7	+ 3,1
Flandre occidentale.....	+ 3,4	+ 4,0	- 1,2	+ 4,1	+ 6,8	+ 4,4	+ 6,5	+ 4,7	+ 4,1
Hainaut	+ 0,9	+ 0,9	- 4,7	+ 0,7	+ 2,0	+ 5,7	+ 3,3	+ 4,6	+ 1,7
Liège	+ 0,9	+ 1,3	- 0,9	+ 2,2	+ 2,6	+ 4,6	+ 3,2	+ 3,6	+ 2,2
Luxembourg	- 0,5	+ 0,8	- 3,0	+ 5,3	+ 2,7	+ 3,4	+ 2,8	+ 2,2	+ 1,7
Namur	+ 1,7	+ 0,7	- 0,9	+ 4,0	+ 6,1	+ 2,1	+ 4,2	+ 4,0	+ 2,7
Brabant	+ 2,1	+ 1,9	+ 0,5	+ 1,5	+ 5,1	+ 4,1	+ 5,3	+ 4,6	+ 3,1
<i>Le Royaume :</i>	+ 1,7	+ 1,5	- 1,3	+ 2,3	+ 5,0	+ 4,6	+ 4,4	+ 4,5	+ 2,8
Région flamande	+ 2,0	+ 1,7	- 1,2	+ 2,9	+ 6,6	+ 4,7	+ 4,2	+ 4,7	+ 3,2
Région wallonne	+ 1,3	+ 1,1	- 2,7	+ 1,9	+ 2,7	+ 4,3	+ 3,6	+ 4,0	+ 2,0
Arr. de Bruxelles	+ 1,9	+ 2,0	+ 0,7	+ 1,6	+ 5,5	+ 4,6	+ 5,5	+ 4,9	+ 3,3

(1) Les chiffres de ce tableau ne doivent évidemment pas être considérés comme exprimant le revenu dont dispose chaque habitant des régions mentionnées. Ils permettent de mesurer le revenu brut créé dans ces régions lequel, après déduction de la dépréciation, peut être attribué soit à des personnes qui résident dans la région même, soit à des personnes qui résident dans d'autres régions (par exemple : lorsqu'il s'agit de travailleurs qui exercent leur activité dans une autre région que celle où ils habitent).

CRITÈRES DE RÉPARTITION.

1. AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PÊCHE.

a) *Agriculture, horticulture, élevage.*

La valeur ajoutée a été répartie de la même manière que la valeur de la production brute. Celle-ci correspond à la valeur de l'ensemble des produits qui quittent l'entreprise productrice ou qui sont consommés dans le ménage de l'exploitant.

La valeur de la production brute du Royaume a été répartie entre les provinces de la façon suivante. La production animale (viande, produits laitiers, œufs) a été ventilée d'après le nombre d'animaux de chaque espèce déclarés lors du recensement annuel de l'agriculture. La production agricole et horticole a été répartie également sur la base des données fournies par le recensement de l'agriculture. On a toutefois procédé distinctement suivant l'importance des cultures. Pour les produits agricoles de première importance, on a tenu compte des quantités produites (c'est-à-dire de la superficie cultivée multipliée par le rendement); pour les produits moins importants ainsi que pour les produits horticoles, seule la superficie cultivée a été prise en considération.

La part de chacun des arrondissements du Brabant n'a été établie de façon détaillée que pour l'année 1958. Pour les autres années, on a appliqué le pourcentage observé en 1958 au chiffre total du Brabant.

Il va de soi qu'il eût été plus exact de répartir également l'input et de calculer ensuite la valeur ajoutée en calculant la différence entre l'output et l'input. Malheureusement, il n'est pas encore possible d'effectuer une répartition régionale des inputs.

b) *Sylviculture.*

La répartition régionale est basée sur la superficie des forêts dans chaque région, telle qu'elle ressort des résultats des recensements généraux de l'agriculture en 1950 et 1959. Pour les autres années, on a procédé par interpolation ou par extrapolation.

c) *Pêche.*

La valeur ajoutée a été entièrement attribuée à la Flandre occidentale.

2-3. INDUSTRIES EXTRACTIVES ET MANUFACTURIÈRES.

Aux seules fins de ventilation de la valeur ajoutée par région, on a procédé à un dépouil-

lement spécial des statistiques annuelles de la production. Pour chaque branche d'activité, les déclarations ont été classées d'après la situation des établissements. Pour la période 1955-1961, on a calculé par province et, par arrondissement, dans le cas du Brabant, la valeur des livraisons (y compris les cessions) à l'intérieur du pays et à l'étranger ainsi que celle des produits consommés. En outre, il a été tenu compte des recettes pour travaux à façon ainsi que des variations des stocks et des en cours de fabrication dans les branches d'activité où ces postes sont importants.

Sur base des résultats de ce dépouillement spécial, les chiffres (extrapolés si besoin en est), des outputs, des inputs et de la valeur ajoutée du Royaume, ont été ensuite répartis par province et par région linguistique. Pour les outputs, on a appliqué les pourcentages observés en ce qui concerne les livraisons augmentées éventuellement des éléments de production cités ci-dessus; pour les inputs, on a admis les proportions établies pour les biens consommés; la valeur ajoutée enfin a été obtenue en faisant la différence, par région, entre les outputs et les inputs.

Depuis 1962, tous les éléments d'input et d'output des statistiques annuelles de la production sont disponibles par région. A partir de ces données, on a procédé à la ventilation par région des outputs et des inputs relatifs à l'ensemble du Royaume ainsi qu'au calcul, par différence, de la valeur ajoutée. Pour l'année 1962, on a également appliqué la méthode des années précédentes afin d'établir si les deux procédés aboutissent à des résultats identiques. En cas d'écarts inacceptables, les pourcentages 1955-1961 appliqués aux outputs et aux inputs ont été corrigés à la lumière des résultats de 1962.

Ces calculs ont toujours été effectués d'une manière aussi détaillée que possible, c'est-à-dire non pas au niveau des branches d'activité telles qu'elles sont reprises dans les tableaux, mais bien au niveau des diverses subdivisions pour lesquelles des données étaient disponibles.

Cette méthode générale, valable pour l'ensemble des industries extractives et manufacturières a cependant dû être modifiée dans les cas suivants.

Charbonnages, y compris leurs centrales électriques (sous-secteur de l'industrie extractive).

La statistique annuelle de la production dans ce secteur n'existe que depuis 1959 : la méthode générale n'a donc pu être appliquée qu'à partir de cette année.

Les chiffres relatifs aux années 1955 à 1958 ont été obtenus en extrapolant les données recueillies pour l'année 1959 au moyen de renseignements dont dispose l'Administration des Mines. On a traité séparément les outputs et les inputs en multipliant, pour chaque région, les chiffres de 1959, soit par les indices de valeur de la production, soit par ceux des dépenses d'exploitation (abstraction faite des salaires et des charges sociales), tels qu'ils résultent des statistiques de l'Administration des Mines.

La valeur ajoutée est égale à la différence entre les outputs et les inputs, compte tenu des subventions accordées.

Industries des denrées alimentaires (sous-secteur de l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabac).

Pour un certain nombre de secteurs (conserveries de légumes; fabriques de confitures et de sirops; sucreries et raffineries de sucre; fabriques de sucre inverti; fabriques de chicorée; margarineries et industrie des huiles végétales et animales), on disposait de statistiques annuelles de la production pour l'ensemble de la période, ce qui a donc permis d'appliquer la méthode générale.

Dans d'autres cas (fabrication de cacao, chocolat et confiserie; industrie laitière; industrie à base de céréales; industrie des pâtes alimentaires, biscuits, biscottes et pains d'épice; fabrication d'aliments composés pour le bétail; industrie de la crème glacée; préparation de viandes), une statistique annuelle de la production n'est disponible que depuis 1961 voire même depuis 1962 seulement (fabrication de conserves de poissons, y compris les saurseries). La méthode générale a, bien entendu, été appliquée dès que possible mais, pour les années antérieures à l'élaboration de statistiques de production, la répartition a été faite sur base du nombre de travailleurs (source: O.N.S.S.). Les résultats ainsi obtenus ont été quelque peu aménagés à la lumière de ce que donne la méthode générale pour 1961 ou 1962.

En ce qui concerne les *boulangeries*, *l'abatage de bétail* et les *boucheries*, activités qui se caractérisent par une prédominance de l'artisanat, la répartition a été effectuée sur base des chiffres de la population; il a en outre été tenu compte de l'affectation inégale du budget ménager aux dépenses en pain, pâtisserie et viande pour les diverses catégories sociales (ouvriers, employés, indépendants, agriculteurs et personnes non actives) ainsi que de la représentation inégale de ces catégories sociales d'une province à l'autre.

En ce qui concerne l'affectation des dépen-

ses, l'enquête sur les budgets ménagers de 1961 a fourni des renseignements quant au comportement des ménages d'ouvriers, d'employés et de personnes non actives. On a supposé par ailleurs que, pour les biens en question, les dépenses moyennes par personne des agriculteurs sont égales à celles des ouvriers et que les dépenses moyennes des indépendants sont identiques à celles des ménages appartenant au groupe de revenu le plus élevé des employés.

Afin de tenir compte de la représentation inégale des diverses catégories de ménages dans les provinces, on s'est servi de l'enquête sur l'emploi effectuée par la C.E.E. fin 1960, pour ce qui concerne les ouvriers, les employés et les personnes non actives, et du recensement général de l'agriculture de 1959, pour ce qui concerne les agriculteurs. Le nombre des ménages d'indépendants a été déterminé par différence entre le nombre total de ménages et le nombre de ménages d'ouvriers, d'employés, d'agriculteurs et de personnes non actives.

La répartition régionale de la valeur ajoutée des *torréfacteurs de café* et des *autres branches alimentaires* est basée sur le personnel occupé déclaré à l'O.N.S.S.

Boissons (sous-secteur de l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabac).

Les statistiques de la production ont rendu possible l'application de la méthode générale à partir de 1962. Pour les années précédentes, la répartition régionale a été effectuée sur base du nombre de travailleurs (données O.N.S.S.), pondéré par la valeur ajoutée régionale par personne occupée en 1962.

Textiles.

La méthode générale a été appliquée pour les sous-secteurs suivants: filatures de laine peignée, filatures de laine cardée, filatures de coton, fileteries, filatures de jute, industrie du tissage et industrie de la bonneterie.

Pour l'achèvement de produits textiles, la valeur ajoutée a pu être calculée à partir de 1956 en fonction de la répartition des outputs qui se composent en majeure partie de travaux à façon. Etant donné que pour l'année 1955 on ne dispose pas d'une statistique de la production, la valeur ajoutée a été répartie au moyen des pourcentages valables pour 1956. Dans les sous-secteurs ci-après: lavage et carbonisage de la laine, cardage de la laine, filature de fibres dures, rubannerie et tressage, tissage de fibres de coco et autres fibres dures et fabrication d'ouate, on n'a pu appliquer la méthode générale qu'à partir de 1960. Pour la période 1955-1959, on a ventilé la valeur ajoutée sur base des chiffres d'emploi

régionaux que fournit la statistique mensuelle du mois d'octobre tout en aménageant les résultats ainsi obtenus en fonction de la répartition proportionnelle de la valeur ajoutée en 1960.

En ce qui concerne les filatures de lin et de chanvre, aucun chiffre régional mensuel n'est disponible. La répartition pour la période 1955-1959 a été supposée identique à celle de 1960.

On ne dispose pas non plus de chiffres d'emploi régionaux relatifs à la fabrication du feutre pour la période 1955-1959, c'est pourquoi la répartition a été faite en adoptant la moyenne des pourcentages se rapportant à la ventilation de la valeur ajoutée des années 1960, 1961 et 1962. Pour les deux sous-secteurs dont il vient d'être question, on a appliqué la méthode générale à partir de 1960.

Les autres sous-secteurs de l'industrie textile comprennent la préparation de fibres de lin et la fabrication de fibres artificielles et synthétiques. La répartition a été établie en considérant, d'une part, les données régionales du recensement de 1947 et, d'autre part, les résultats du dépouillement par région de la statistique annuelle 1962 relative à la fabrication de fibres synthétiques et artificielles.

Entreprises artisanales de l'habillement (sous-secteur de la branche vêtements et chaussures).

La répartition a été faite en considérant simultanément les données concernant le nombre des indépendants du secteur de l'habillement (source : Office national d'Allocations familiales pour Travailleurs indépendants), celles relatives au nombre d'employeurs de ce même secteur (source : O.N.S.S.) et celles relatives au nombre d'exploitations sans personnel rémunéré d'après le recensement général de 1947.

Scieries (sous-secteur de la branche bois et meubles).

Pour les années 1958 et suivantes, les chiffres sont basés sur la statistique annuelle de la production. Celle-ci n'existant pas pour la période 1955-1957, la répartition a été faite en s'appuyant sur les pourcentages retenus pour 1958.

Imprimerie et édition (sous-secteur de la branche papier, imprimerie, édition).

La méthode générale a été appliquée de 1959 à 1962. Pour les années 1955-1958, la répartition est basée sur les chiffres d'emploi fournis par l'O.N.S.S.; on y a apporté quelques corrections en comparant la répartition basée sur l'em-

ploi en 1959 à celle que donne la méthode générale. Comme la statistique annuelle n'était pas encore disponible, la répartition pour l'année 1963 a également été effectuée compte tenu du nombre de travailleurs assujettis à l'O.N.S.S. et mise en concordance avec les résultats de l'année 1962.

Produits pharmaceutiques (sous-secteur de l'industrie chimique et activités connexes).

La répartition est basée sur le personnel déclaré à l'O.N.S.S.

Raffineries de pétrole (sous-secteur de l'industrie chimique et activités connexes).

A partir de l'année 1959, on a appliqué la méthode générale. Pour les années précédentes, la répartition est faite sur base de l'évolution des quantités produites.

Industrie du ciment (sous-secteur des industries de la terre cuite, de la céramique, du verre et du ciment).

La méthode générale a été appliquée à partir de 1961. Pour les années précédentes, la répartition se base sur les quantités produites; les résultats ainsi obtenus ont été aménagés afin d'assurer la continuité des séries entre la période 1955-1960 et les années 1961 et suivantes pour lesquelles on possède une statistique annuelle de la production.

Garages.

La répartition géographique a été faite en fonction du nombre de véhicules à moteur (non compris les motos et vélomoteurs).

Industrie du diamant (sous-secteur des autres industries manufacturières).

La répartition a été faite sur base des salaires et traitements déclarés à l'O.N.S.S.

Récupération (sous-secteur des autres industries manufacturières).

La répartition est basée sur le nombre d'ouvriers déclarés à l'O.N.S.S. et le nombre d'indépendants affectés à cette branche d'activité, chiffres du recensement général de 1947.

Industries n.d.a. (sous-secteur des autres industries manufacturières).

La valeur ajoutée a été répartie en prenant comme base le nombre de travailleurs et d'employeurs déclarés à l'O.N.S.S.

4. INDUSTRIES DE LA CONSTRUCTION.

Le nombre d'ouvriers déclarés à l'O.N.S.S. a été adopté dans ce cas comme base de répartition.

5. ÉLECTRICITÉ, GAZ ET EAU.

Production, transport et distribution d'électricité.

La méthode générale n'a pu être appliquée étant donné que la statistique annuelle de la production de ce secteur ne fournit pas de ventes pour les producteurs ni d'achats d'électricité pour les distributeurs et que la ventilation géographique de ces deux activités est sensiblement différente. On a donc procédé de la manière suivante.

La valeur ajoutée globale pour le Royaume couvrant l'ensemble du secteur a été scindée en valeur ajoutée des producteurs et des organismes de transport d'une part et des distributeurs d'autre part. Pour faire ce calcul, on a dû déterminer les sorties des producteurs et des organismes de transport, sorties qui sont à peu près identiques aux achats d'électricité faits par les distributeurs. Ce poste a été estimé en multipliant les quantités nettes produites (kWh) par le prix de vente moyen de la production (y compris le grand transport). La répartition de la valeur ajoutée des producteurs et des organismes de transport entre les différentes provinces a ensuite été obtenue sur la base des quantités nettes produites. La ventilation par province de la valeur ajoutée des distributeurs se fonde, elle, sur les quantités distribuées.

Distribution d'eau.

La répartition relative à l'année 1955 est basée sur la population des communes qui, en 1954, étaient reliées au réseau de distribution d'eau. Pour les communes de plus de 5 000 habitants, on a pris en considération la population entière et pour celles de moins de 5 000 habitants on n'a tenu compte que de la moitié de la population. Pour 1962, de nouvelles données, relatives aux communes desservies par la distribution d'eau, sont devenues disponibles; les pourcentages de 1955 ont été adaptés à l'évolution de la population dans les communes desservies en 1954 et en 1962. En ce qui concerne les années intermédiaires, une interpolation linéaire a été effectuée. Pour 1963, il a été tenu compte de l'évolution de la population.

Transport et distribution de gaz de ville.

La répartition est basée sur les données relatives au personnel occupé, relevé dans la statistique mensuelle d'octobre de chaque année.

6. COMMERCE, BANQUES ET ASSURANCES, IMMEUBLES D'HABITATION.

Commerce de gros et de détail.

La valeur ajoutée pour le Royaume a été répartie par province et par région linguistique en combinant les salaires, les traitements et cotisations patronales déclarés à l'O.N.S.S., les revenus professionnels imposables (rectifiés) résultant de la statistique fiscale et les bénéfices (corrigés et majorés des intérêts versés) des sociétés par actions du secteur « Commerce de gros et de détail » empruntés à la statistique du rendement établie par l'Institut national de Statistique. Etant donné que la statistique du rendement n'est établie que pour le Royaume, la répartition géographique des bénéfices a été faite à partir des salaires et traitements déclarés à l'O.N.S.S.

Distribution de produits pétroliers.

La valeur ajoutée de cette branche couvre deux types d'activité : celle des sociétés de distribution d'une part, et celle des pompistes d'autre part. Pour 1958 et 1962, la répartition géographique de la valeur ajoutée des sociétés de distribution est basée sur la combinaison des données afférentes à l'emploi, relevées par l'O.N.S.S. et par l'Institut national de Statistique (moyennant élimination préalable du personnel occupé par les raffineries). Pour les autres années, on a effectué soit une interpolation, soit une extrapolation.

La valeur ajoutée des pompistes a été répartie par région sur la base du nombre de voitures.

Services financiers.

Depuis 1961, la répartition régionale se fait à partir des données relatives au nombre d'employés, fournies par l'O.N.S.S., tout en tenant compte de la disparité des traitements dans les divers arrondissements ou provinces. Ces résultats ont été corrigés pour tenir compte du rapport entre le nombre d'indépendants et le nombre d'employés observé dans cette branche. Comme les fluctuations annuelles dans la répartition entre les provinces sont légères, les pourcentages de 1961 ont également été utilisés pour 1960. La valeur ajoutée relative aux années 1955-1959 a été répartie sur la base des traitements déclarés à l'O.N.S.S. et du nombre d'indépendants. Les résultats cités ci-avant ont toutefois dû être corrigés du fait que le personnel d'une banque exerçant ses activités principalement dans la région linguistique néerlandaise du pays était, jusqu'en 1960, relevé dans l'arrondissement de Bruxelles. La correction apportée

de ce fait aux chiffres de 1955-1959 est basée sur la comparaison, d'une part, des pourcentages enregistrés en 1961 (utilisés pour 1960) en attribuant le personnel de la banque en cause à la circonscription où il travaille effectivement et, d'autre part, des résultats obtenus pour 1960 en affectant ce personnel à l'arrondissement de Bruxelles. Enfin, pour ce qui est de la période 1955-1961, une correction a encore été apportée pour une banque qui, depuis 1962, a établi un siège administratif à Hasselt, mais dont le personnel travaillant dans la province de Limbourg était auparavant, déclaré ailleurs.

Assurances.

La valeur ajoutée pour le Royaume a été répartie par région en fonction des traitements des employés déclarés à l'O.N.S.S. Ces résultats ont été corrigés par le rapport existant, dans cette branche, entre le nombre d'indépendants et le nombre d'employés.

Immeubles d'habitation.

Pour la période 1955-1961, la répartition a été faite à partir d'une interpolation linéaire donnant l'évolution du nombre de logements au cours de la période qui sépare les recensements de la population de 1947 et de 1961. Ces résultats ont été corrigés pour tenir compte des loyers enregistrés, dans les diverses provinces, lors de l'enquête sur les budgets des ménages de 1961. Depuis 1962, l'estimation du nombre de logements de l'année précédente a été augmentée du nombre de logements nouveaux.

7. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS.

Transport par fer.

Pour la S.N.C.B., la répartition entre les diverses régions a été effectuée en fonction du personnel occupé. L'organisation régionale de la S.N.C.B. ne coïncide pas entièrement avec la subdivision administrative; les résultats obtenus sont par conséquent affectés par cette divergence. En ce qui concerne les chemins de fer vicinaux, la répartition par province a été faite sur la base des recettes; la ventilation des chiffres obtenus pour le Brabant entre les trois arrondissements qui composent cette province est fondée sur le chiffre de la population. Pour les tramways urbains, la répartition géographique est basée sur les recettes.

Transports routiers.

La répartition a été faite sur base du nombre d'ouvriers, d'employés et d'indépendants auquel

on aboutit pour chaque région en considérant les données du recensement général de 1947, de l'O.N.S.S. et de l'Office national d'Allocations familiales pour Travailleurs indépendants.

Transports maritimes.

La valeur ajoutée des paquebots de l'Etat Ostende-Douvres a été attribuée à la Flandre occidentale et le reste à la province d'Anvers.

Navigation fluviale.

La ventilation régionale est basée sur le nombre de bateliers et d'exploitants de remorqueurs connu par les statistiques de l'Office national d'Allocations familiales pour Travailleurs indépendants.

Ports.

La répartition a été faite d'après la statistique des chargements et des déchargements.

Postes, télégraphes et téléphones.

On a pris en considération dans ce cas le nombre d'agents pour l'Administration des Postes et le nombre d'abonnés pour la Régie des Télégraphes et Téléphones.

8. SERVICES.

Services administratifs de l'Etat.

En ce qui concerne les ministères et certains corps spéciaux, la répartition régionale est basée sur une ventilation des traitements et salaires d'après le lieu de travail; ces données sont extraites d'une enquête effectuée en 1953. A partir de 1960, toutefois, il a été tenu compte de la statistique du personnel des services publics établie par l'Institut national de Statistique au 31 décembre 1961.

Pour la gendarmerie, on a pris en considération le nombre d'officiers et de gendarmes par région en attribuant toutefois un coefficient de pondération plus élevé aux officiers. A noter encore que la valeur ajoutée de la gendarmerie est comprise dans cette rubrique à concurrence des 2/3 et, pour le tiers restant, dans la rubrique « Forces armées ».

La ventilation régionale des rémunérations du personnel occupé par les administrations provinciales a été effectuée conformément aux informations recueillies dans les comptes budgétaires de chaque province. Pour ce qui est des communes, la répartition est fondée sur les résultats de la statistique annuelle des dépenses com-

municipales établie par province. L'importance relative des rémunérations par rapport aux dépenses a été déterminée régionalement par sondage. Les pourcentages obtenus pour les communes ont également été appliqués aux commissions d'assistance publique. Les salaires payés aux chômeurs mis au travail par les administrations publiques sont connus pour les diverses régions grâce aux statistiques de l'Office national de l'Emploi.

Les organismes parastataux de sécurité sociale ont été répartis en organismes primaires et secondaires. Pour les premiers, les critères de ventilation suivants ont été retenus : 1) dans le secteur de l'assurance-maladie-invalidité : la population; 2) dans le secteur de l'assurance-chômage : le nombre de jours chômés au cours de chaque année; 3) dans le secteur des allocations familiales : les frais d'administration des différentes caisses. Pour les organismes secondaires ou centraux, la répartition s'est faite en fonction du personnel occupé.

En ce qui concerne enfin les autres organismes parastataux, auxquels une tâche d'ordre administratif a été assignée, on a pris en considération les rémunérations portées aux budgets, ces montants étant imputés à la région où se trouve fixé le siège principal des organismes considérés.

Les rémunérations allouées par l'Etat aux ministres du culte sont comprises dans la valeur ajoutée du secteur sous revue. La répartition régionale a été faite au prorata de la population. Pour l'administration des évêchés, on a tenu compte du siège de ceux-ci.

Enseignement (officiel et libre).

Pour l'enseignement primaire officiel, la ventilation a été faite compte tenu du nombre de classes. Pour les autres niveaux d'enseignement organisés par l'Etat, on a pris en considération le nombre d'élèves, sauf pour l'enseignement supérieur où des données concernant les rémunérations par institution sont connues.

La répartition régionale de l'enseignement libre subventionné a été effectuée comme pour l'enseignement de l'Etat, sauf en ce qui concerne les chiffres relatifs aux arrondissements de la province de Brabant. En effet, les données statistiques relatives à l'enseignement libre sont établies par province seulement. La répartition entre les arrondissements des données relatives au Brabant a été faite au prorata de la population, l'enseignement supérieur étant préalablement éliminé.

En ce qui concerne l'enseignement provincial et communal, les rémunérations ont été ventilées

en suivant la méthode utilisée pour la répartition des revenus du travail échéant au personnel administratif.

Forces armées.

La valeur ajoutée a été répartie par région, en se référant au lieu de paiement des rémunérations. De tels états de paiement ont été établis pour les années 1961 et 1963. La répartition de la valeur ajoutée des années 1955 à 1961 a été faite en appliquant les pourcentages observés en 1961; pour 1962, on a adopté la moyenne arithmétique des pourcentages de 1961 et 1963. Comme il a été signalé précédemment, un tiers de la valeur ajoutée du corps de gendarmerie relève conventionnellement de cette rubrique.

Professions médicales.

La ventilation régionale est basée sur les revenus relevés dans la statistique fiscale de l'exercice 1960 et sur l'évolution annuelle du nombre de personnes exerçant ces professions.

Autres services rendus aux entreprises.

La valeur ajoutée du Royaume a été répartie géographiquement sur base du nombre d'entreprises et du personnel occupé.

Autres services rendus aux ménages.

La présente rubrique se rapportant à des activités fort diverses, la valeur ajoutée du Royaume a d'abord été ventilée entre les sous-secteurs suivants : 1) Hôtels (boissons non comprises); 2) Restaurants (boissons non comprises); 3) Cafés (y compris les boissons débitées dans les hôtels et les restaurants); 4) Spectacles et divertissements; 5) Blanchisseries et teintureries; 6) Soins corporels; 7) Hospitalisation et divers (réparations, entreprises de pompes funèbres, etc...). Cette répartition a été faite à partir des dépenses de consommation privée enregistrées chaque année.

La répartition régionale de la valeur ajoutée a été effectuée par sous-secteur en fonction des critères mentionnés ci-dessous; les résultats des sous-secteurs ont été additionnés ensuite.

- 1) Hôtels : le nombre des nuitées (non compris les nuitées dans les villas et appartements) selon la statistique du tourisme;
- 2) Restaurants : la répartition proportionnelle du nombre des nuitées mentionnées ci-avant (coefficient de pondération 0,25) et celle du personnel occupé dans le secteur « Horeca »

- (hôtels, restaurants, cafés) selon les chiffres corrigés de l'O.N.S.S. (coefficient de pondération 0,75);
- 3) Cafés : la moyenne non pondérée des pourcentages retenus pour les hôtels et restaurants, la répartition proportionnelle du personnel occupé dans le secteur « Horeca » selon l'O.N.S.S. majoré du nombre d'indépendants du secteur selon l'Office national d'Allocations familiales pour Travailleurs indépendants et enfin la répartition proportionnelle de la population masculine;
 - 4) Spectacles et divertissements : le personnel occupé dans les entreprises de spectacles selon l'O.N.S.S. et le nombre d'indépendants selon l'Office national d'Allocations familiales pour Travailleurs indépendants;
 - 5) Blanchisseries et teintureries : le nombre de travailleurs affiliés à l'O.N.S.S., figurant sous la rubrique « Entreprises de nettoyage »;

- 6) Soins corporels : le personnel occupé (O.N.S.S.) et le nombre d'indépendants selon les données de l'Office national d'Allocations familiales pour Travailleurs indépendants;
- 7) Hospitalisation, réparations, entreprises de pompes funèbres, etc... : la population.

Domestiques et gens de maison.

La valeur ajoutée de chaque région a été calculée en appliquant, sur le plan régional, la méthode adoptée pour le calcul du revenu national. On a donc calculé par région, pour 1947, le nombre de cas d'emploi de personnel domestique en distinguant diverses catégories de qualification et en leur appliquant les rémunérations unitaires admises à l'époque. Les résultats obtenus ont été extrapolés aux années 1955 à 1963 au moyen d'indices considérés comme reflétant l'évolution des effectifs et des rémunérations unitaires.

QUELQUES ÉTUDES PUBLIÉES ANTÉRIEUREMENT

- Tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959 (3 tomes).
- Description générale de la méthode de calcul du tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959.
- Demande finale aux prix d'acquisition et investissements par branche d'activité (Tableau « Entrées-Sorties » 1959).
- Les coefficients techniques du tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959.
- Matrice inverse du tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959.

ÉTUDES STATISTIQUES ET ÉCONOMÉTRIQUES

- N° 1 — Analyse de la demande d'après les enquêtes sur les budgets des ménages effectuées en Belgique en 1948-1949 et 1956-1957.
- N° 2 — Croissance du revenu national de 1948 à 1959 et prévisions sur cette base pour les années à venir.
 - Les dépenses des ménages en combustibles solides, électricité et gaz de ville de 1948 à 1959.
 - Les élasticités de la demande des ménages en charbon, gaz et électricité aux prix et aux revenus d'après les séries chronologiques 1948-1959 — Prévisions relatives à la consommation des ménages en 1965.
- N° 3 — Sur quelques aspects de la précision d'estimations basées sur les enquêtes de budgets ménagers.
 - Répartition par province et par région linguistique du produit intérieur global et de la valeur ajoutée relative aux diverses branches d'activité.
- N° 4 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1962.
- N° 5 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Description de la méthode — Revenu, consommation et épargne de dix groupes sociaux.
- N° 6 — La valeur ajoutée par branche d'activité et par travailleur dans les différentes provinces et régions linguistiques de 1955 à 1959.
 - Évolution de la concentration industrielle, variation du rendement, des rémunérations, de la valeur ajoutée et des investissements avec la dimension des établissements industriels.
- N° 7 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon les charges familiales et selon les régions linguistiques — Étude du caractère représentatif de l'enquête sur les budgets des ménages.
- N° 8 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1963 — Principales caractéristiques de l'évolution.
- N° 9 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon la classe d'importance des communes et selon la branche d'activité où le chef de ménage est occupé — Structure du budget selon l'épargne positive ou négative des ménages.
- N° 10 — La révision 1964 de l'indice de la production industrielle.
 - Indice de la production de biens intermédiaires, de biens de consommation et de biens d'investissement.
 - Décomposition des séries chronologiques en leurs composantes suivant diverses méthodes — Application à quelques séries belges.
- N° 11 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1964 — Le développement économique et social.

